

# COMPTE ADMINISTRATIF 2016





## Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2016.....</b>	<b>9</b>
<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>19</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>20</b>
<b>ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>22</b>
<b>A - Ressources internes.....</b>	<b>27</b>
A.1 - Direction adjointe des Ressources Humaines.....	27
A.2 - Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique :.....	32
A.3 - Direction adjointe en charge des systèmes d'information et télécommunications .....	36
<b>B - Direction du Cabinet, de la Communication et du Protocole.....</b>	<b>37</b>
<b>C - Solidarité Territoriale.....</b>	<b>38</b>
C.1 - Enseignement, culture, sport et jeunesse.....	38
C.2 - Développement – Agriculture – Tourisme - Attractivité.....	44
C.3 - Aménagement et environnement.....	46
<b>D - Solidarité Sociale.....</b>	<b>47</b>
D.1 - Direction Enfance Famille.....	52
D.2 - Direction du Lien Social.....	58
D.3 - Direction Maison de l'Autonomie.....	61
D.4 - Services généraux.....	69
<b>E - Infrastructures Départementales.....</b>	<b>71</b>
E.1 - Transports.....	71
E.2 - Réseaux et infrastructures.....	74
<b>F - Subventions Plan d'Équipement Départemental (PED).....</b>	<b>76</b>
<b>G - Les dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).....</b>	<b>77</b>
<b>LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>78</b>
<b>A - Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 45 422 K€.....</b>	<b>81</b>
A.1 - La Dotation Globale de Fonctionnement : 42 770 K€.....	81
A.2 - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€.....	83
A.3 - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 1 109 K€.....	83
<b>B - Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI, FSE): 5 452 K€.....</b>	<b>84</b>
B.1 - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 5 086 K€.....	84
B.2 - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 366 K€.....	86
<b>C - La fiscalité indirecte de compensation : 18 902 K€.....</b>	<b>87</b>
C.1 - Compensations RMI RMA – RSA : 3 152 K€.....	87
C.2 - Compensations transferts de compétences : 15 750 K€.....	88
<b>D - La fiscalité directe : 32 010 K€ (hors Part État DMTO).....</b>	<b>90</b>
<b>E - La fiscalité indirecte classique : 10 315 K€.....</b>	<b>93</b>
E.1 - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle : 4 230 K€.	93
E.2 - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO : 4 511 K€.....	95
E.3 - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 305 K€.....	97
E.4 - La taxe sur l'électricité : 980 K€.....	97

E.5 - La taxe d'aménagement : 288 K€.....	97
E.6 - Les autres taxes : 1 K€.....	98
<b>F - Autres recettes : 5 950 K€.....</b>	<b>98</b>
F.1 - Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI) : 281 K€.....	98
F.2 - Les transports : 919 K€.....	99
F.3 - Recouvrements spécifiques : 1 924 K€.....	99
F.4 - Autres : 2 826 K€.....	99
<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>101</b>
<b>ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>103</b>
<b>A - Les subventions d'équipement .....</b>	<b>107</b>
A.1 - Direction de l'Ingénierie Départementale.....	110
A.2 - direction de l'attractivité et du développement.....	112
<b>B - Services généraux.....</b>	<b>113</b>
<b>C - Enseignement.....</b>	<b>115</b>
<b>D - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.....</b>	<b>119</b>
<b>E - Action sociale.....</b>	<b>122</b>
<b>F - Réseaux et infrastructures.....</b>	<b>123</b>
F.1 - Les investissements liés au réseau routier, à son entretien et à son exploitation :.....	124
F.2 - Les autres réseaux de voirie :.....	126
F.3 - Les "autres réseaux" :.....	126
<b>G - Transports.....</b>	<b>127</b>
<b>H - Aménagement et environnement.....</b>	<b>128</b>
<b>I - Développement économique.....</b>	<b>130</b>
<b>J - Subventions Plan d'Équipement Départemental.....</b>	<b>133</b>
<b>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>134</b>
<b>A - La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques.....</b>	<b>136</b>
A.1 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C).....	136
A.2 - Les amendes de radars automatiques.....	137
<b>B - La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.).....</b>	<b>138</b>
<b>C - Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.).....</b>	<b>139</b>
<b>D - Les autres recettes.....</b>	<b>140</b>
<b>E - L'autofinancement.....</b>	<b>143</b>
<b>F - L'endettement.....</b>	<b>146</b>
<b>LA TRÉSORERIE.....</b>	<b>149</b>
<b>BUDGETS ANNEXES.....</b>	<b>151</b>
<b>LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....</b>	<b>152</b>
<b>AIRE DE LA LOZÈRE.....</b>	<b>155</b>
<b>DOMAINE DES BOISSETS.....</b>	<b>158</b>
<b>RÉSULTATS D'ACTIVITÉ DES BUDGETS ANNEXES (EN RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES).....</b>	<b>160</b>





# INTRODUCTION

# INTRODUCTION

La gestion 2016 a été réalisée avec le souci constant du respect des équilibres budgétaires que nous nous étions fixés à savoir un niveau d'investissement élevé, soit 30 % de nos dépenses globales, rendu possible par une épargne brute préservée à hauteur de 18 649 K€. Le respect des différents ratios budgétaires fixés lors du Budget Primitif nous a même permis de diminuer notre encours de dette à hauteur de 1 397 K€.

Le budget 2016 a été réalisé à hauteur de 96,23 % en fonctionnement et de 82,94 % en section investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 99 403 K€ exécutées à hauteur de 96,23 %, évoluent de + 3,03 % pour une évolution des recettes de 2,74 % soit un différentiel de 0,29 %. Grâce aux efforts réalisés, l'année 2016 est marquée par un effet ciseau diminué par rapport aux années précédentes.

Les dépenses de fonctionnement ont été fortement contenues et leur maîtrise a porté essentiellement sur les coûts de fonctionnement de l'administration de nos services, de nos satellites et sur l'enveloppe consacrée aux élus (indemnités + frais de déplacement). Nos missions essentielles de solidarité sociale et d'aides aux organismes et associations ont été assurées.

Notre gestion budgétaire se caractérise d'ailleurs par une section de fonctionnement qui supporte un volume important de subventions et de participations versées aux associations et à nos satellites soit 9 250 K€.

Parallèlement, le Département de la Lozère a pu réaliser une section d'investissement conséquente d'un montant de 42 937 K€ pour un taux d'exécution de 82,94 % . Elle se décompose de la manière suivante :

- 14 450 K€ en équipements départementaux,
- 14 986 K€ en équipements non départementaux,
- 13 501 K€ opérations non ventilées (emprunts...)

L'exécution du budget 2016 se caractérise également par une très bonne épargne brute soit 18 649 K€ qui finance largement les aides indirectes.

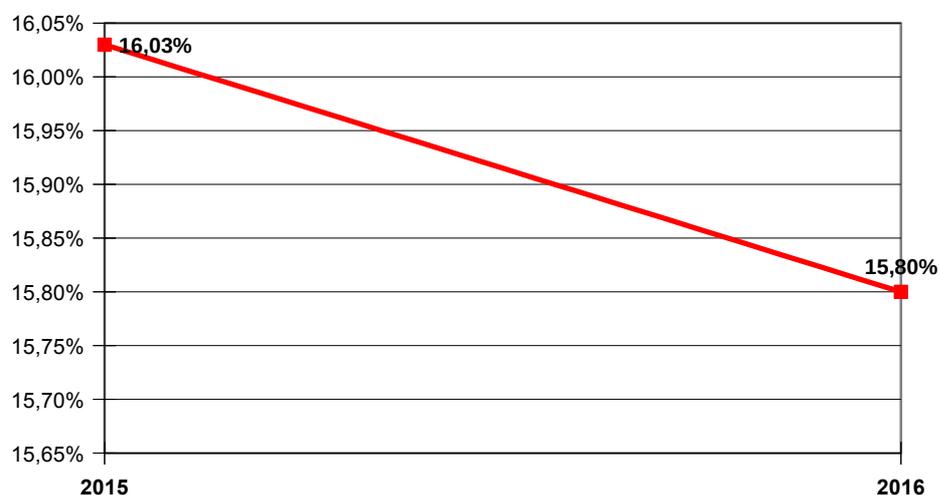
Cette gestion rigoureuse nous a également permis de ne pas aggraver notre endettement qui a même un peu diminué, notre capacité de désendettement au 31/12/2016 restant à un niveau très raisonnable soit 2,5 années.

## LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2016

### L'épargne brute

La hausse modérée des dépenses de 3,03 % a été compensée par une hausse des recettes de 2,74 % et a ainsi permis de maintenir un taux d'épargne brute important (15,8 %).

L'évolution du taux d'épargne brute est la suivante :



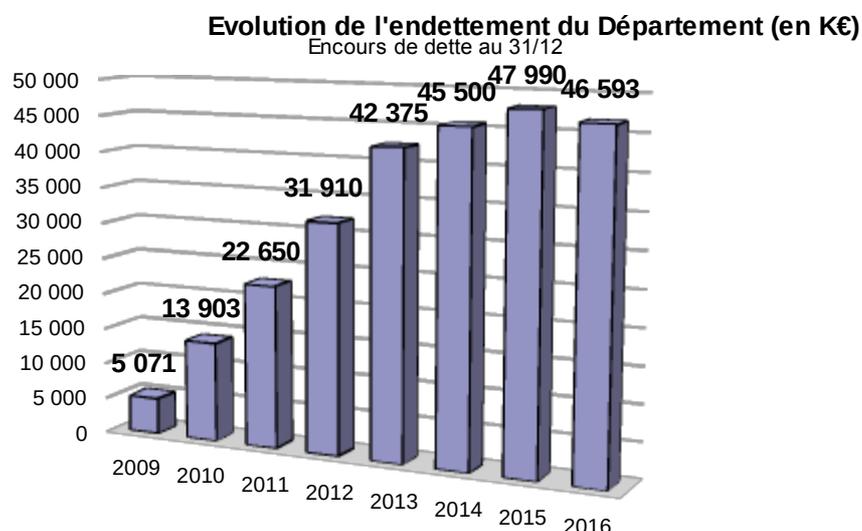
L'épargne brute s'établit en 2016 à 18 649 K€ contre 18 419 K€ en 2015, soit une progression de + 1,24 % en raison d'une hausse des recettes de fonctionnement.

## La dette

Encours au 31/12/2016 46 592 841 €

Capacité de désendettement au 31/12/2016 2,5 années

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2015 de presque 6 années.



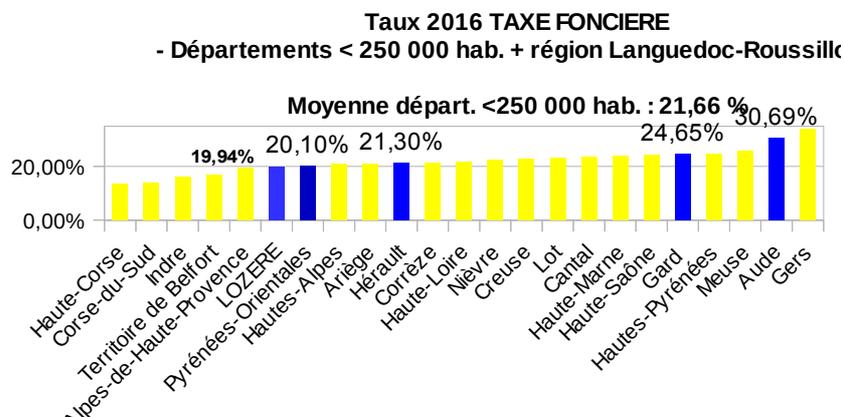
Au 31/12/2016, 61,5 % de la dette du Département est à taux fixe, 26,5 % à taux variable et 12 % indexés sur le livret A.

## Taxes et impôts en 2016

### Impôts directs :

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est depuis 2014 de 19,94 %.

Il est à un niveau inférieur au taux moyen de celui des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants qui est de 21,66 % en 2016.



## Engagements externes

### Garanties d'emprunts

Encours au 31/12/2016 en K€	20 251 K€
Dont organismes œuvrant dans le logement social	15 169 K€
Nombre d'organismes garantis	11
Dont organismes œuvrant dans le logement social	6

Le ratio Galland qui compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement ne doit pas excéder 50 % de ces dernières.

(en K€)	2016
Annuité de la dette propre au 31/12	6 149
Annuité de la dette garantie au 31/12	1 647
Recettes réelles de fonctionnement	118 051
<b>Ratio Galland</b>	<b>6,60%</b>

## Ratios légaux

	2013	2014	2015	2016
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 166,73	1 174,62	1 189,66	1 231,57
Produit des impositions directes en euros par habitant	248,14	261,08	271,94	277,33
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 369,15	1 426,56	1 416,78	1 462,62
Dépenses d'équipement (art.20+21+23) en euros par habitant	498,12	410,16	410,82	364,70
Encours de la dette en euros par habitant	376,54	577,06	591,73	577,27
Dotations globales de fonctionnement en euros par habitant	564,64	559,57	543,46	529,91
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	0,28	0,29	0,28	0,28
Dépenses d'équipement brut / recettes de fonctionnement	0,36	0,29	0,29	0,28
Encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement	0,38	0,39	0,42	0,39

## Répartition de la population par tranches d'âge (source INSEE)

	structure par âge en 2005				structure par âge en 2030			
	- 20 ans	20 - 59 ans	60 - 79 ans	+ 79 ans	- 20 ans	20 - 59 ans	60 - 79 ans	+ 79 ans
Hérault	24,0%	53,8%	17,3%	4,8%	22,1%	49,2%	22,0%	6,7%
Gard	24,3%	52,6%	18,1%	4,9%	22,6%	45,7%	24,3%	7,4%
P O	22,3%	50,2%	21,3%	6,3%	20,8%	44,8%	26,2%	8,1%
Aude	22,4%	50,4%	20,9%	6,2%	21,4%	43,1%	27,0%	8,5%
Lozère	21,3%	53,0%	19,7%	6,1%	18,8%	46,2%	26,6%	8,4%

## Les chiffres du compte administratif 2016 (en K€)

<b>Budget principal</b>	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement	113 650	115 615	<b>118 682</b>
Recettes de fonctionnement	120 831	121 972	<b>125 313</b>
Dépenses d'investissement	58 264	70 866	<b>53 090</b>
Recettes d'investissement	53 073	66 425	<b>48 049</b>
Résultat	1 990	1 916	<b>1 590</b>

<b>Budget annexe Laboratoire Départemental</b>	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement	1 673	1 666	<b>1 796</b>
Recettes de fonctionnement	1 673	1 666	<b>1 796</b>
Dépenses d'investissement	171	58	<b>106</b>
Recettes d'investissement	116	457	<b>143</b>
Résultat	-55	399	<b>37</b>

<b>Budget annexe Aire de la Lozère</b>	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement	813	809	<b>733</b>
Recettes de fonctionnement	813	809	<b>733</b>
Dépenses d'investissement	112	119	<b>135</b>
Recettes d'investissement	339	340	<b>356</b>
Résultat	227	221	<b>221</b>

<b>Budget annexe domaine des Boissets</b>	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement	58	58	<b>66</b>
Recettes de fonctionnement	58	58	<b>66</b>
Dépenses d'investissement	5	16	<b>0</b>
Recettes d'investissement	43	44	<b>44</b>
Résultat	38	28	<b>44</b>

## Structure du Compte Administratif 2016 par fonctions (budget principal)

DEPENSES		RECETTES		
I N V E S T I S E M E N T	Services généraux	3 335 918	Services généraux	180 333
	Sécurité	205 200	Enseignement	835 419
	Enseignement	3 011 331	Réseaux et infrastructures	2 819 198
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	910 386	Aménagement et environnement	4 891 796
	Action sociale	1 529 348	Développement	58
	Réseaux et infrastructures	13 148 166	<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>8 726 804</b>
	Aménagement et environnement	5 747 214	Dotations et participations	3 235 801
	Transports	17 641	Dettes	12 000 000
	Développement	1 530 699	Opérations pour compte de tiers	0
	<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>29 435 903</b>	Opérations patrimoniales	366 683
I S S E M E N T	Dotations et participations	0	Transferts entre les sections	19 278 872
	Dettes et autres opérations financières	13 397 012	Financement de la section	
	Opérations pour compte de tiers	103 804	D'investissement 2015	4 441 163 (2)
	Opérations patrimoniales	366 683	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>48 049 323</b>
	Transferts entre les sections	5 345 488	Déficit de clôture 2016	5 040 730 (3)
	Déficit reporté	4 441 163 (1)	<b>TOTAL</b>	<b>53 090 053</b>
	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>53 090 053</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>53 090 053</b>		
F O N C T I O N N E M E N T	Services généraux	8 948 149	Services généraux	621 029
	Sécurité	3 522 536	Sécurité	571
	Enseignement	6 218 309	Enseignement	617 940
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 554 645	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	140 014
	Prévention médico-sociale	274 950	Prévention médico-sociale	34 045
	Action sociale	47 995 569	Action sociale	7 543 762
	Réseaux et infrastructures	14 289 399	Réseaux et infrastructures	522 218
	Aménagement et environnement	1 397 053	Aménagement et environnement	428 942
	Transports	7 031 358	Transports	919 381
	Développement	4 680 735	Développement	568 412
<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>97 912 703</b>			
E M E N T	Impositions directes	330 528	Impositions directes	30 826 912
	Charges d'intérêts	994 907	Autres impôts et taxes	29 216 610
	Transferts entre les sections	19 278 871	Dotations et participations	46 606 803
	Fonctionnement des groupes d'élus	76 918	Opérations financières	4 580
	Provisions	87 514	Transferts entre les sections	5 345 488
			Résultat de fonctionnement reporté	1 915 931 (4)
	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>118 681 441</b>	<b>TOTAL EXECUTION</b>	<b>125 312 638</b>
	Excédent de clôture 2016	6 631 197 (5)		
	<b>TOTAL</b>	<b>125 312 638</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125 312 638</b>

## Section d'investissement

En dépenses, le déficit reporté de – 4 441 163,43 € **(1)** correspond au résultat de clôture de l'exercice 2015 (recettes d'investissement – dépenses d'investissement).

Il est financé par un prélèvement sur la section de fonctionnement pour un montant équivalent, inscrit en recettes d'investissement **(2)**.

Il en résulte un déficit de clôture de l'exercice 2016 de – 5 040 730,27 € **(3)**.

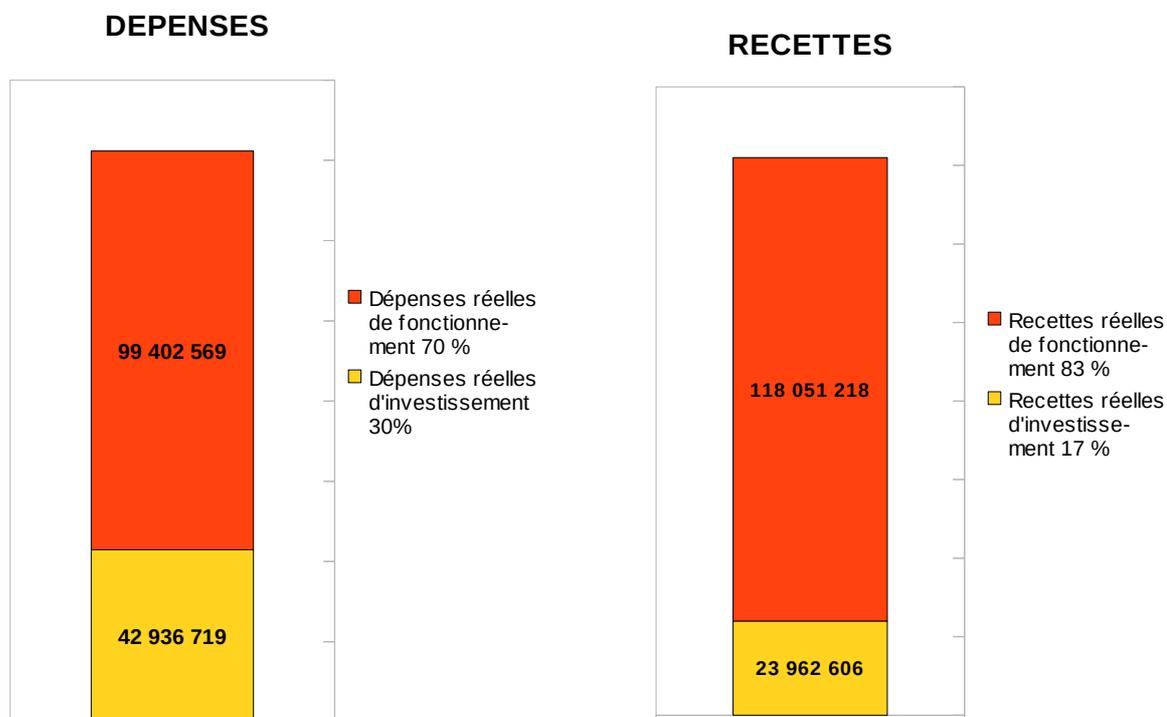
## Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement 2015 dégage un excédent de 6 357 094,91 € qui permet de financer le déficit total de la section d'investissement 2015 par prélèvement de 4 441 163,43 € sur la section de fonctionnement (inscrit en recettes d'investissement **(2)**).

Le solde de 1 915 931,48 € (6 357 K€ - 4 441 K€) correspond au résultat de fonctionnement reporté, inscrit en recettes de fonctionnement **(4)**.

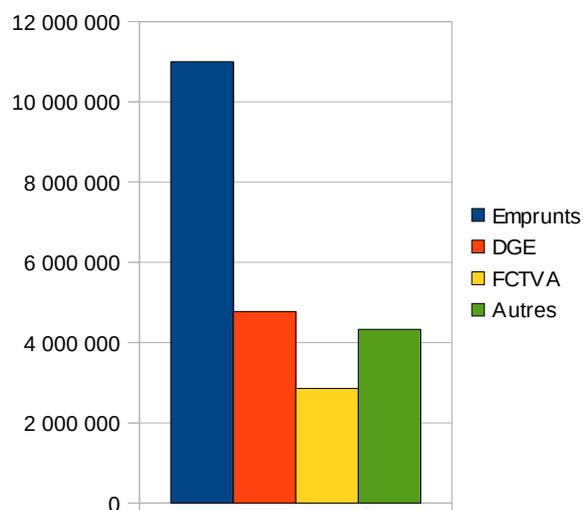
L'excédent de clôture 2016 d'un montant de 6 631 197,19 € **(5)** correspond au résultat de fonctionnement 2016 (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement). Il permet de solder le déficit d'investissement de 5 040 730,27 € et induit donc **un résultat pour l'année 2016 de 1 590 466,92 €** (6 631 197,19 € - 5 040 730,27 €).

## Les grandes masses budgétaires 2016 (budget principal)

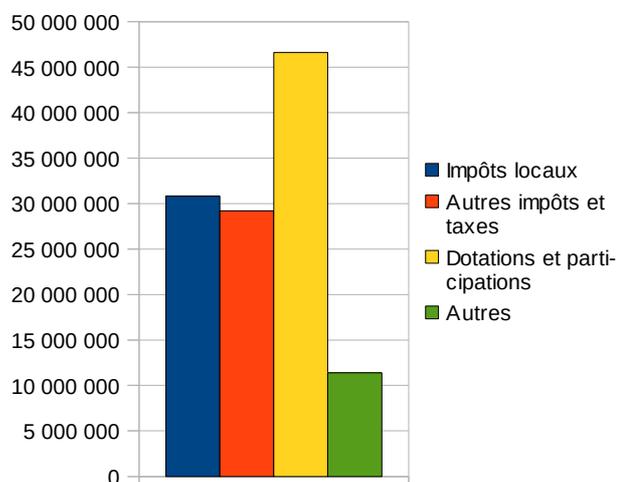


Les montants d'investissement, en dépenses et en recettes, incluent les mouvements de tirages et de remboursements sur emprunt revolving. Retraitées, les dépenses d'investissement atteignent 34 237 K€ pour 22 963 K€ de recettes d'investissement.

### RECETTES INVESTISSEMENT

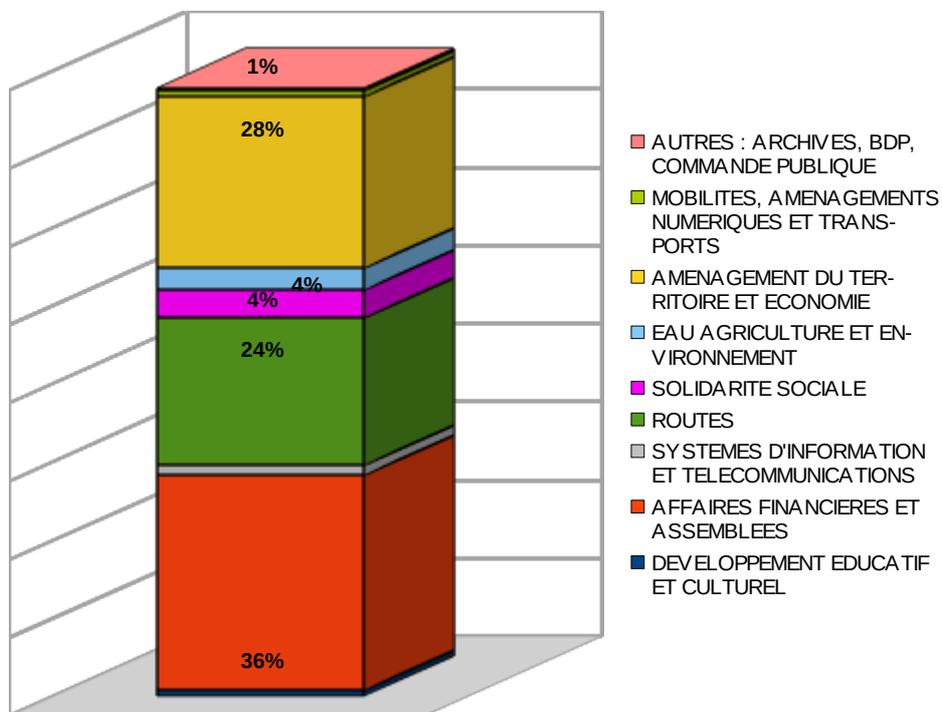


### RECETTES FONCTIONNEMENT

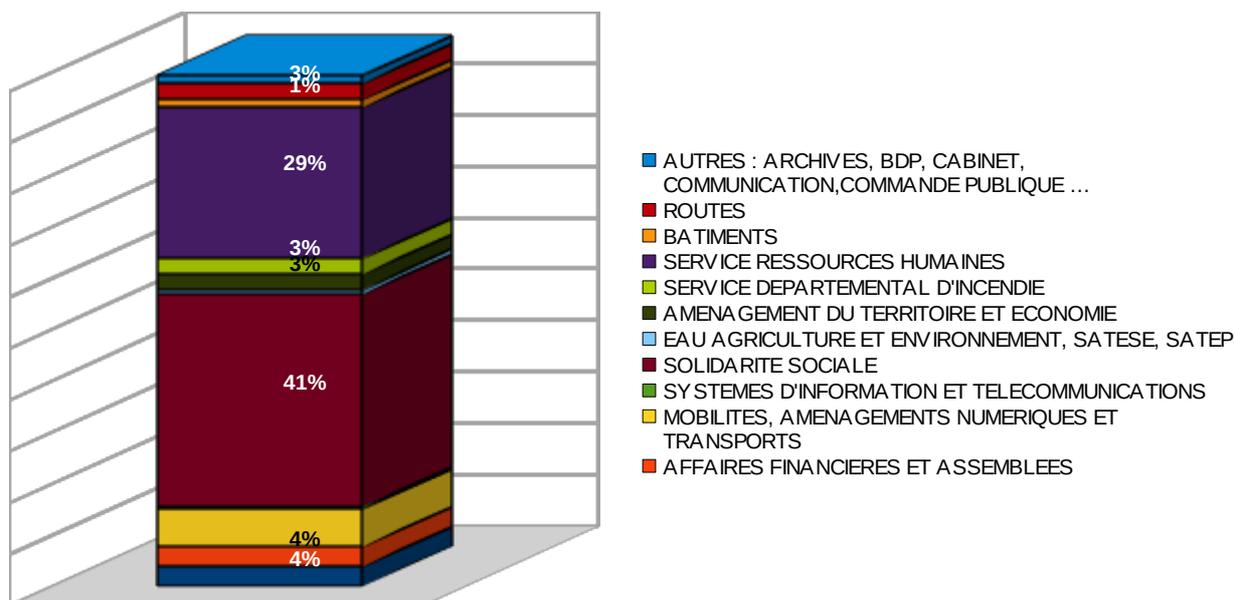


## Répartition des dépenses réelles par direction

### INVESTISSEMENT (42 937 K€)

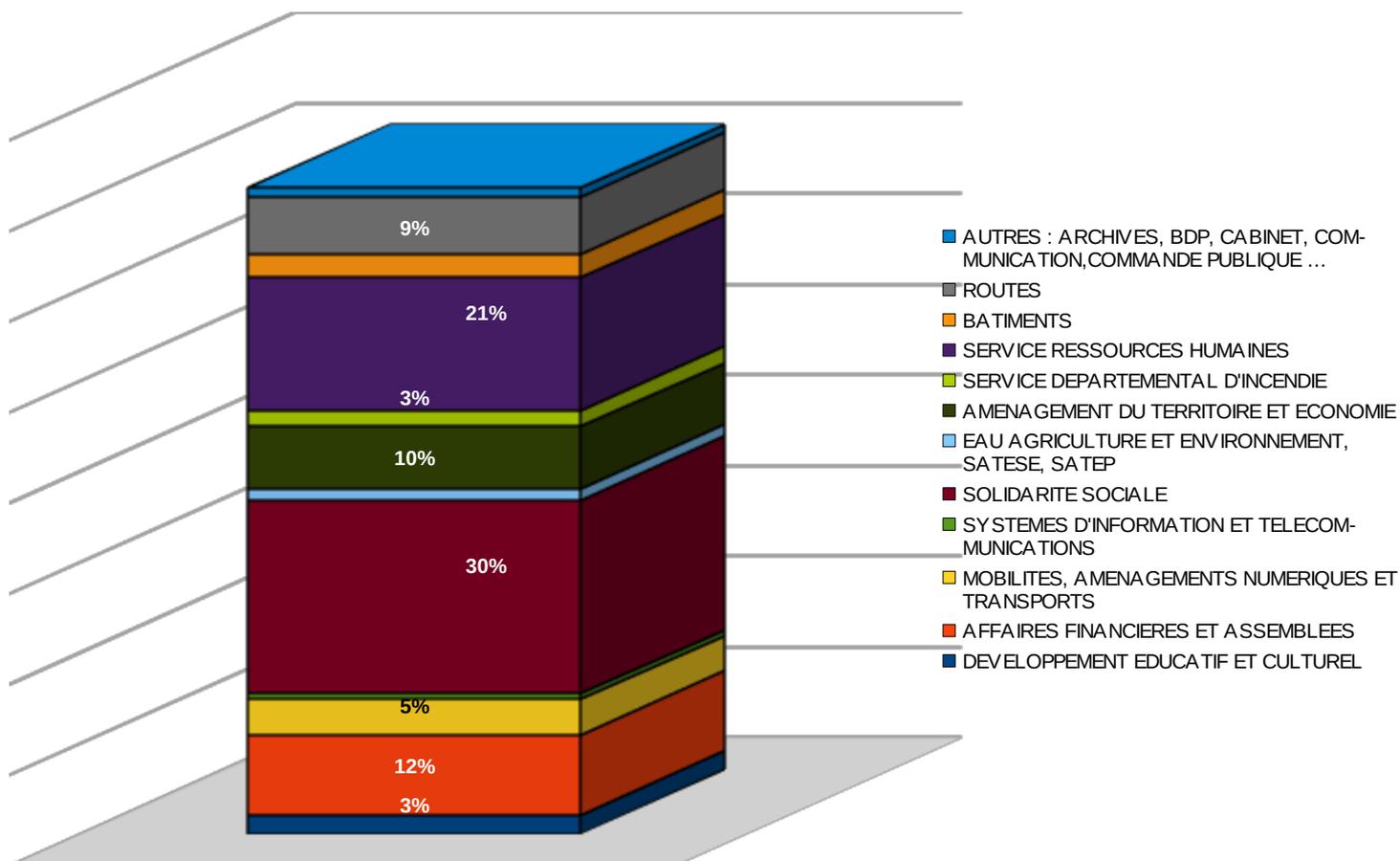


### FONCTIONNEMENT (99 403 K€)



# INTRODUCTION

**BUDGET TOTAL (142 339 k€)**

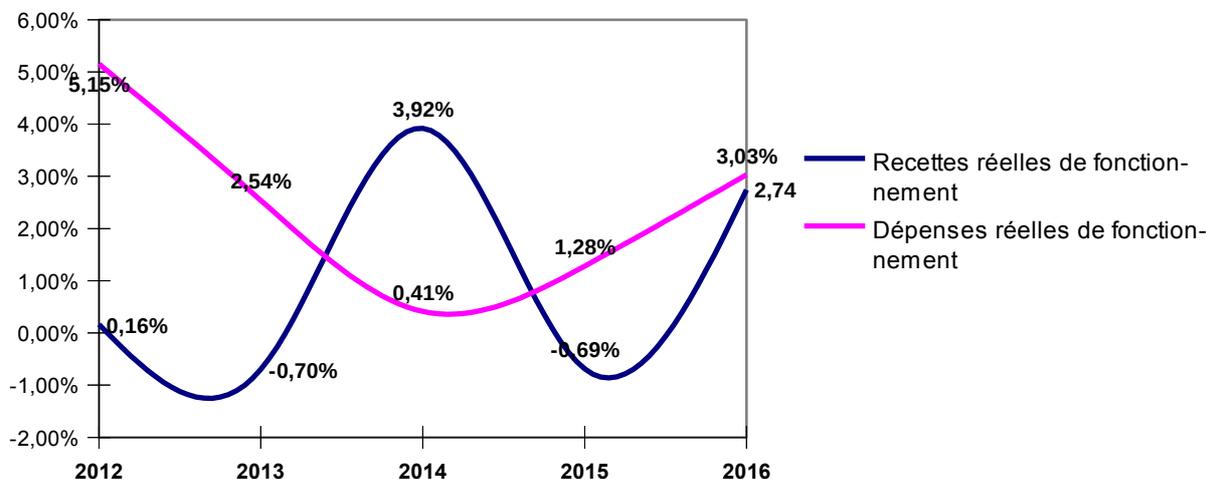


# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## INTRODUCTION

Les recettes de fonctionnement réelles progressent entre 2015 et 2016 de + 2,74 %, les dépenses de fonctionnement augmentant elles de + 3,03 %, soit un différentiel de 0,29 %.

Comparaison % d'EVOLUTION des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



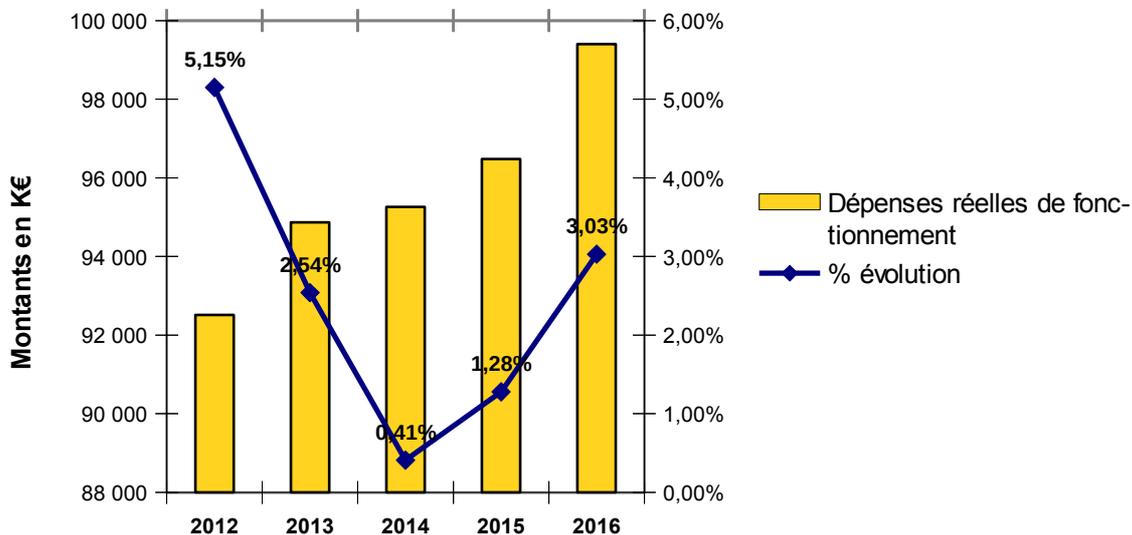
La procédure de rattachements mise en place fin 2012 a également été utilisée sur la gestion 2016 : 5,49 M€ de charges ont été rattachées à l'exercice 2016 (dont 3,98 M€ au titre de la Solidarité Sociale).

Cette procédure, effectuée en application du principe d'indépendance des exercices, vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné seulement les charges qui s'y rapportent. Cette opération comptable entraîne une augmentation des charges correspondant aux services réalisés en 2016 mais payés en 2017.

Le taux d'épargne brute est de 15,8 % en 2016. Son montant est de 18 649 K€.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

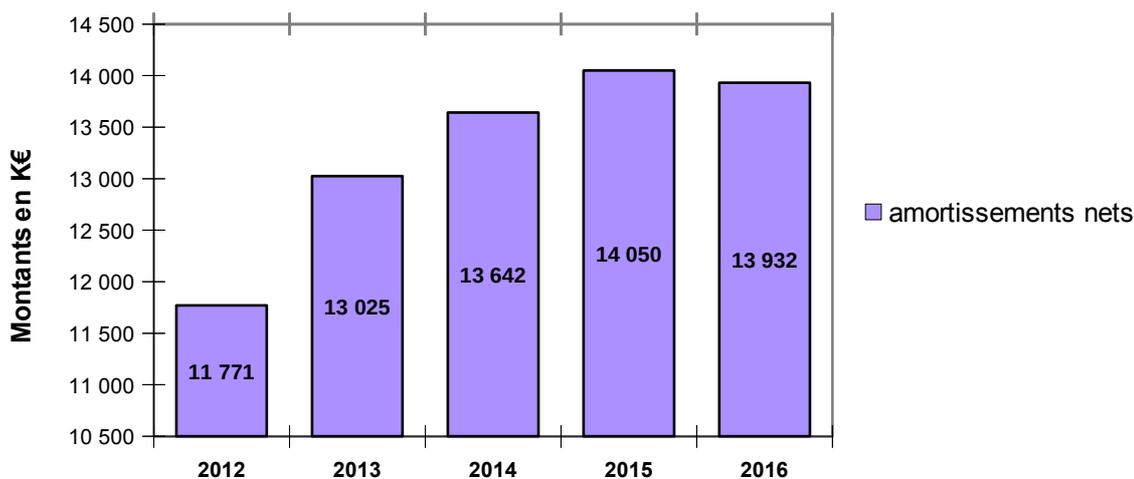
### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



L'analyse de l'effet ciseau sur une période assez longue 2012 à 2016 fait ressortir une progression forte des dépenses + 7,44 % par rapport à des recettes qui évoluent de manière moins dynamique + 5,29 %.

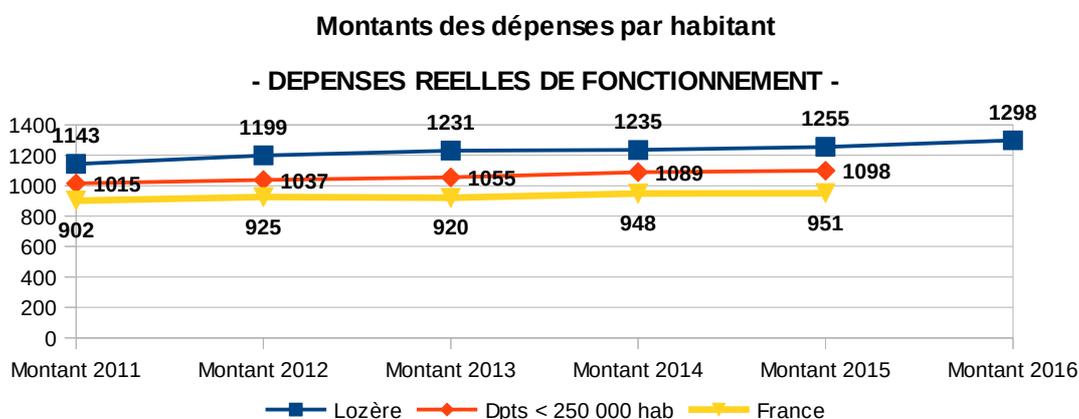
### Dépenses et recettes d'ordre : les amortissements

### Evolution de la charge nette d'amortissements

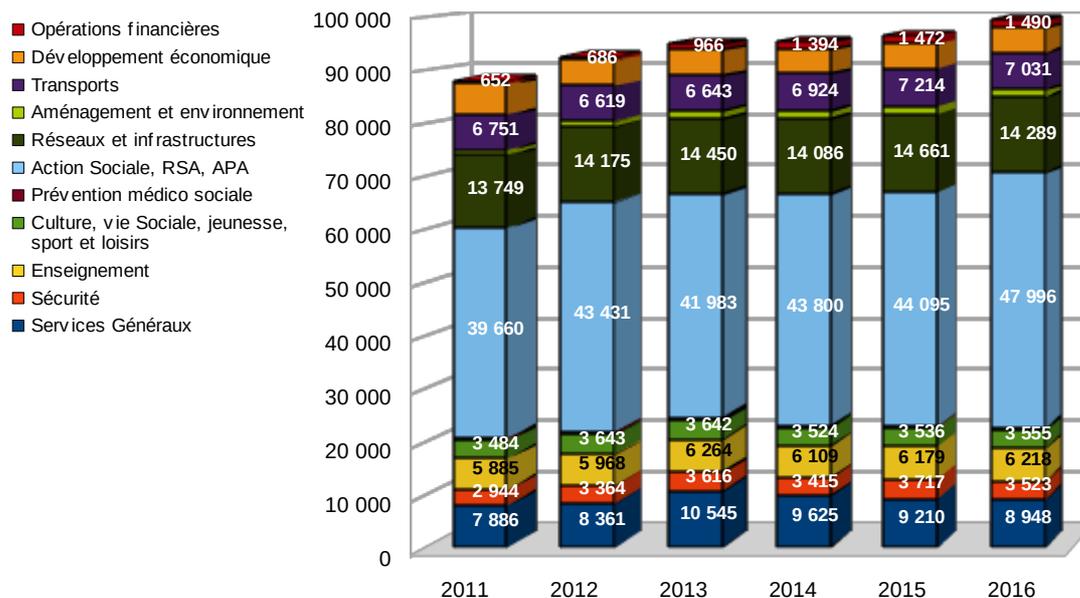


## ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement atteint en 2016, **99,403 M€**, soit 1 298 € par habitant (population : 76 607 hab., source SFL 2016).



### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€



## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par fonction, le montant des dépenses réelles de fonctionnement, soit **99 402 569 €**, se décompose comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€) pour le budget principal	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016 en K€
<b>Action Sociale, RSA, APA</b>	43 800	44 095	47 996	3 901
<b>Réseaux et infrastructures</b>	14 086	14 661	14 289	-372
<b>Services Généraux</b>	9 625	9 210	8 948	-262
<b>Transports</b>	6 924	7 214	7 031	-183
<b>Enseignement</b>	6 109	6 179	6 218	39
<b>Développement économique</b>	4 653	4 710	4 681	-29
<b>Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs</b>	3 524	3 536	3 555	19
<b>Sécurité</b>	3 415	3 717	3 523	-194
<b>Opérations financières</b>	1 394	1 472	1 490	18
<b>Aménagement et environnement</b>	1 476	1 433	1 397	-36
<b>Prévention médico sociale</b>	256	254	275	21
<b>Total</b>	<b>95 262</b>	<b>96 481</b>	<b>99 403</b>	<b>2 922</b>

En volume, les trois postes, qui ont subi des variations importantes, sont :

- ∞ - l'action sociale, RSA, APA avec 3 901 K€ d'augmentation (+ 3 465 K€ hors part salariale) qui s'explique par un volume de rattachements plus important + 1,82 M€ et par la progression des prestations sociales,
- ∞ - les réseaux et infrastructures avec 372 K€ de baisse (- 364 K€ hors part salariale), concernant la Direction des Mobilités, des aménagements numériques et des transports,
- ∞ - les services généraux avec – 262 K€.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

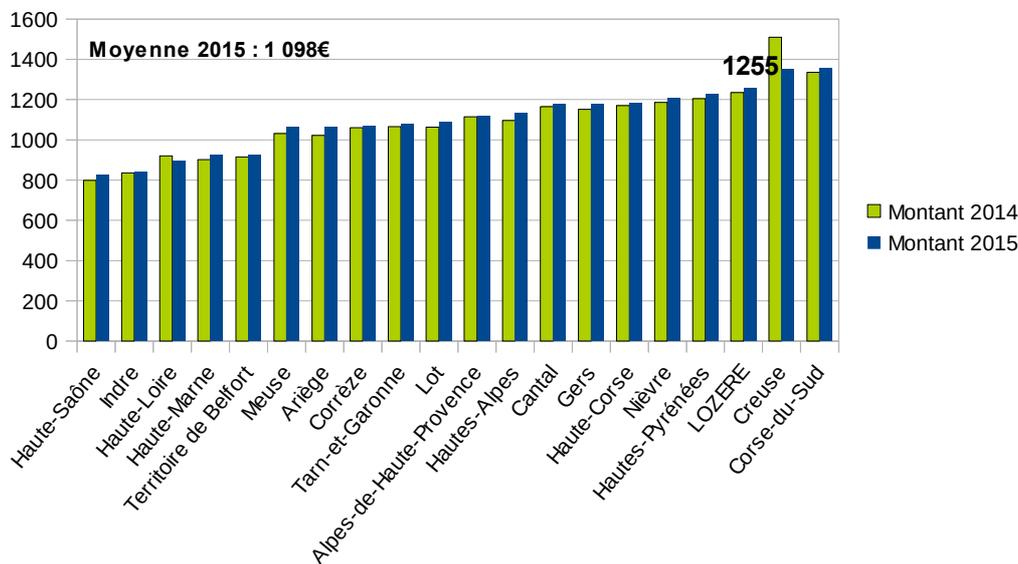
Les taux d'exécution sont les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant des dépenses de fonctionnement en K€	87 981	92 515	94 869	95 262	96 481	99 403
Taux d'exécution dépenses réelles de fonctionnement	96,25%	95,97%	96,68%	95,56%	96,71%	96,23%

Sur la période 2014 à 2015, les dépenses de fonctionnement moyennes par habitant du département ont augmenté (1 235 €/hab en 2014 contre 1 255 €/hab en 2015) pour atteindre un niveau légèrement supérieur à celui des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants qui est de 1 098 €/hab.

## Montants des dépenses par habitant

-TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT-



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par direction ou service, les dépenses évoluent de la manière suivante :  
(classement par % d'évolution)

Direction ou service	2015	2016	% évolution
Bibliothèque	126 866	158 758	25,14%
Solidarité Sociale – Lien social	6 987 818	8 301 097	18,79%
Solidarité Sociale – MAIA	14 904	17 541	17,69%
Bâtiments départementaux	1 158 428	1 341 792	15,83%
Solidarité Sociale – ASE	4 073 673	4 498 723	10,43%
Solidarité Sociale – PMI	253 597	274 950	8,42%
Solidarité Sociale	26 109 595	27 948 665	7,04%
Cabinet - Communication	345 834	364 693	5,45%
Ressources Humaines	28 541 870	29 251 131	2,48%
DID – DAD	3 948 846	3 876 506	-1,83%
Transports et Mobilités	7 045 117	6 866 387	-2,54%
SDIS	3 600 000	3 400 000	-5,56%
Enseignement, Sports et Culture	3 980 922	3 722 928	-6,48%
Service Affaires Financières et Assemblées	4 217 097	3 899 496	-7,53%
Systèmes Information et Télécommunications	729 923	672 434	-7,88%
Technologies Information Communication	432 011	395 431	-8,47%
Achats et Moyens	1 280 312	1 162 565	-9,20%
Routes	3 491 215	3 147 008	-9,86%
Marchés Publics et Contentieux	77 787	57 079	-26,62%
Archives	65 489	45 385	-30,70%
	<b>96 481 305</b>	<b>99 402 569</b>	3,03%

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par direction ou service, les taux d'exécution se présentent ainsi :

Direction ou service	Crédits 2016			% d'exécution
	Inscrits	Consommés	non consommés	
SDIS	3 400 000	3 400 000	0	100,00%
Bibliothèque	158 913	158 758	155	99,90%
Solidarité Sociale – MAIA	17 564	17 541	23	99,87%
Solidarité Sociale – Lien social	8 321 346	8 301 097	20 249	99,76%
Solidarité Sociale – ASE	4 512 061	4 498 723	13 338	99,70%
Enseignement, Sports et Culture	3 736 324	3 722 928	13 396	99,64%
Solidarité Sociale	28 066 345	27 948 665	117 680	99,58%
Transports et Mobilités	6 974 000	6 866 387	107 613	98,46%
Ressources Humaines	29 712 564	29 251 131	461 433	98,45%
DATE	2 839 825	2 760 509	79 316	97,21%
Solidarité Sociale – PMI	287 100	274 950	12 150	95,77%
Systèmes Information et Télécommunications	706 950	672 434	34 516	95,12%
Routes	3 317 000	3 147 008	169 992	94,88%
DEAE	1 189 062	1 115 997	73 065	93,86%
Archives	49 590	45 385	4 205	91,52%
Bâtiments départementaux	1 476 752	1 341 792	134 960	90,86%
Achats et Moyens	1 289 744	1 162 565	127 179	90,14%
Marchés Publics et Contentieux	68 400	57 079	11 321	83,45%
Cabinet - Communication	512 000	364 693	147 307	71,23%
Service Affaires Financières et Assemblées	5 991 763	3 899 496	2 092 267	65,08%
Technologies Information Communication	668 103	395 431	272 672	59,19%
	<b>103 295 406</b>	<b>99 402 569</b>	<b>3 892 837</b>	<b>96,23%</b>

## A - Ressources internes

### A.1 - Direction adjointe des Ressources Humaines

#### Ventilation des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel (toutes dépenses confondues) ont évolué, par fonction, de la manière suivante :

Chapitres	Sous-fonction	Total consommé 2014	Total consommé 2015	Total consommé 2016	Evolution 2015/2016
-----	LDA	1 037 702	1 024 045	1 133 913	10,73%
930 – Services généraux	Administration générale	4 926 543	4 923 921	5 165 349	4,90%
930 – Services généraux	Assemblée locale	878 157	838 923	746 067	-11,07%
932 – Enseignement	Services communs	3 343 659	3 410 457	3 474 394	1,87%
932 – Enseignement	Collèges				
933 – Culture, vie sociale, sport	Services communs	1 147 140	1 121 550	1 137 916	1,46%
935 – Action sociale	Services communs	4 828 839	4 870 110	4 895 129	0,51%
935 – Action sociale	Famille et enfance	1 409 475	1 083 736	1 479 959	36,56%
935 – Action sociale	Autres interventions sociales/ Personnes Handicapées	390 303	436 903	451 252	3,28%
936 – Réseaux et Infrastructures	Services communs	402 548	443 268	473 938	6,92%
936 – Réseaux et Infrastructures	Réseau routier départemental	9 796 124	10 011 677	9 973 896	-0,38%
937 – Aménagements et environnement	Services communs	883 801	865 074	852 496	-1,45%
938 – Transport	Services communs	189 790	202 429	206 219	1,87%
939 – Développement économique	Services communs	314 053	308 488	317 597	2,95%
944- Frais de fonctionnement groupes élus *			25 333	76 918	203,63%
<b>TOTAL</b>		<b>29 548 134</b>	<b>29 565 915</b>	<b>30 385 044</b>	<b>2,77%</b>

\* 2015 : dépenses sur une année non complète

La masse salariale (budget principal) a quant à elle progressé entre 2015 et 2016 de +2,5 %.

*La masse salariale correspond principalement aux rémunérations et charges patronales. Elle exclut les dépenses liées aux formations, les indemnités des élus, aux frais de déplacement, etc.*

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette augmentation en 2016 est essentiellement due aux dépenses de rémunérations des Assistants Familiaux en raison d'un accroissement du nombre de mesures de placements, de mineurs non accompagnés ainsi que de la prise en charge de plus en plus fréquente d'enfants ayant des troubles de comportement. En 2016, 38 ASSFAM ont été rémunérés sur l'année, contre 33 en 2015 (et 43 au mois de janvier 2017).

Les départements de la même strate (moins de 250 000 habitants) ont vu leur masse salariale progresser entre 2012 et 2015 de +8,23 % contre +6,7 % pour le département de la Lozère.

Masse salariale (chap.012)	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Unité
Lozère	27 238	27 412	28 093	K€
% évolution Lozère	2,0%	0,6%	2,5%	
% évolution départements < 250 000 hab.	2,8%	1,8%	NC	

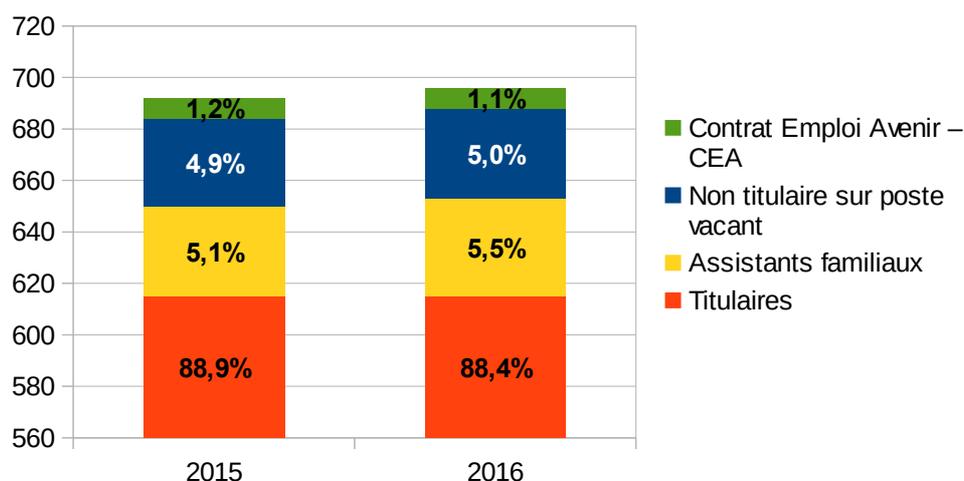
Ces données sont à mettre en parallèle avec les montants remboursés par d'autres structures au titre de la mise à disposition des agents du Département :

Au 31 décembre 2016, 12 agents (11,5 ETP) étaient mis à disposition du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Leurs salaires ont fait l'objet d'un remboursement au Département pour un montant global de **450 956,48 €** en 2016 (429 607,40 € en 2015).

De même, 7,3 ETP étaient mis à disposition de l'Agence Lozère Ingénierie. Leurs salaires font l'objet d'un remboursement au Département pour un montant global de **316 398,44 €** (285 826,73 € en 2015).

Au 31 décembre 2016, l'effectif (hors remplacement d'agents titulaires) est de 696 agents contre 693 au 31 décembre 2015, évolution due à l'augmentation du nombre d'ASSFAM.

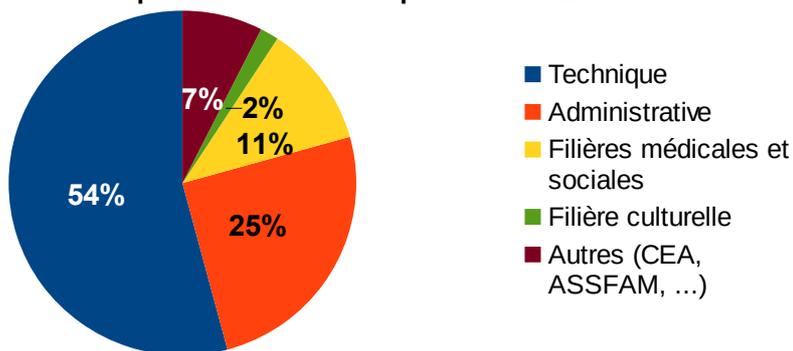
Répartition par statut



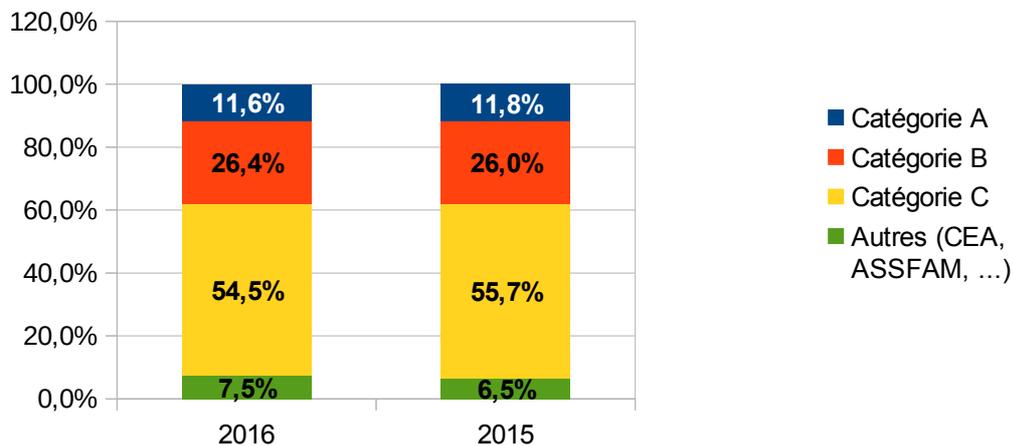
## L'effectif du Département au 31 décembre 2016

(hors remplacement des agents titulaires)

### Répartition de l'effectif par filières - 2016



### Répartition par catégorie



## Personnel œuvrant pour le Département (y compris les non titulaires sur remplacement ou besoin occasionnel) :

Ce tableau reprend le total des fiches de payes émises au 31 décembre de l'année. Il s'agit d'une photo de l'effectif, le nombre de personnel rémunéré pouvant varier en fonction du nombre d'agents remplacés par des non titulaires (congé maternité, congé longue maladie...).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Personnel rémunéré par le Département au 31 décembre	684	698	703	700	707	736	740
Personnel mis à disposition à titre gratuit ou OPA	22	18	17	16	15	8	7
<b>Total personnel œuvrant pour le Département</b>	<b>706</b>	<b>716</b>	<b>720</b>	<b>716</b>	<b>722</b>	<b>744</b>	<b>747</b>

L'augmentation de 2015-2016 résulte :

- ✔ - de l'intégration d'un Ouvrier des Parcs et Ateliers : à noter que les OPA font l'objet d'un remboursement spécifique de la Direction Départementale des Territoires qui s'est élevé en 2016 à **124 204,79 €** (190 616,01€ en 2015 et 451 262,28€ en 2014).
- ✔ - du nombre d'ASSFAM : + 4 fiches de payes émises en décembre 2016 par rapport à décembre 2015.

*À noter que certains agents absents n'étaient pas remplacés au 31/12/2016.*

Les dépenses réelles du service du personnel tous budgets confondus augmentent de + 2,77 % entre 2015 et 2016.

Appliqué à la rémunération principale des agents, le Glissement Vieillesse-technicité 2016 est de l'ordre de + 1,32 % (hors augmentation du point d'indice), contre +1,53 % en 2015.

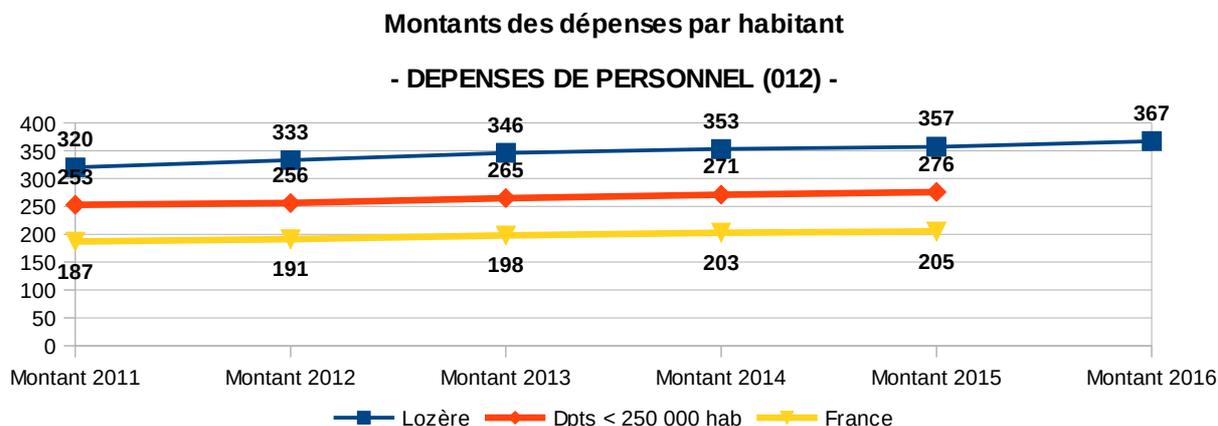
Par ailleurs, les charges sociales ont progressé dans le même temps de **+ 2,64 %**.

Hors ASSFAM, les dépenses de rémunération au budget principal progressent de + 0,7 % (17 894 K€ au 31/12/2016 contre 17 767 K€ en 2015), soit une progression inférieure à celle constatée en 2015 (+ 1 %). La rémunération des ASSFAM progresse quant à elle de + 47,3 %.

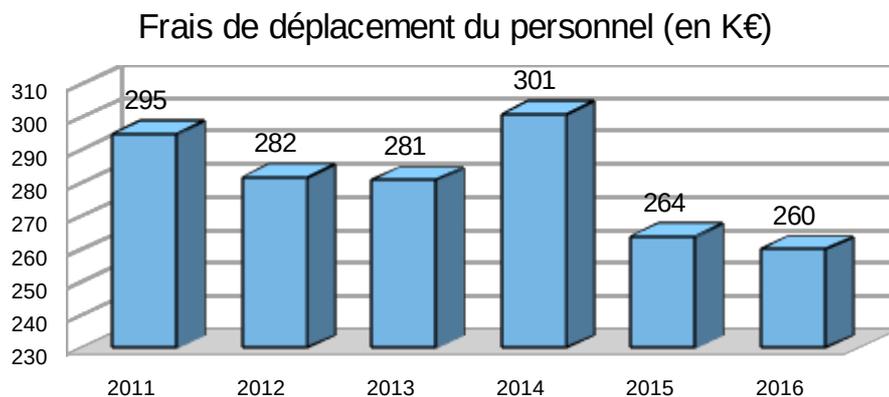
*À noter :* concernant la rémunération des agents, celle-ci a fait l'objet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 d'une revalorisation du point d'indice de + 0,6 %.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le chapitre 012 "charges de personnel" du budget principal en €/hab évolue depuis 2010 de la manière suivante :



## évolution des frais de déplacement



Les frais de déplacement des agents rattachés au budget principal ont diminué pour la deuxième année consécutive (- 1,5 % en 2016 , - 12,3 % entre 2015 et 2014) après une augmentation de + 7 % entre 2013 et 2014.

Un effort important a été réalisé ces dernières années pour privilégier les formations organisées par le CNFPT, développer les formations intra (moins coûteuses) et faire appel à des formateurs internes à la collectivité, impactant ainsi le nombre de déplacements.

**Quant aux frais de déplacement des élus, ils ont baissé de - 27,7 % entre 2015 et 2016 passant de 54 430 € à 39 328 €.**

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

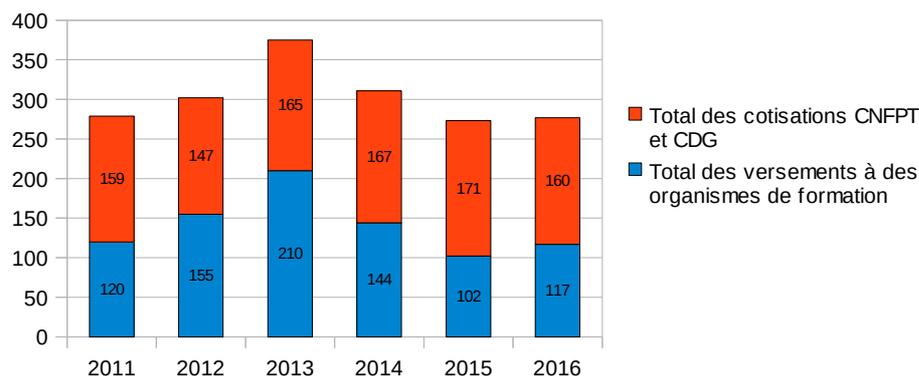
## frais de formation des agents

(en K€)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total des versements à des organismes de formation	120	155	210	144	102	117
Total des cotisations CNFPT et CDG	159	147	165	167	171	160
Total	<b>279</b>	<b>302</b>	<b>375</b>	<b>311</b>	<b>273</b>	<b>276</b>

Depuis 4 ans, la mise en place d'un plan de formation au sein de la collectivité et l'organisation de nombreuses formations en intra ont permis ces dernières années d'augmenter le nombre de formations réalisées tout en optimisant le budget de formation :

- ∞ - 2 475 jours de formations ont été réalisés en 2016 (contre 1 964 jours en 2015),
- ∞ - 298 stages ont été organisés en 2016 (271 en 2015).

Frais de formation (en k€)



Les cotisations au Centre National de la Fonction Publique Territoriale sont assises sur le traitement brut global de chaque agent (1 %). Ce taux a été abaissé en 2016 à 0,9 % et est maintenu au même niveau en 2017.

## A.2 - Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique :

### service de la Commande publique

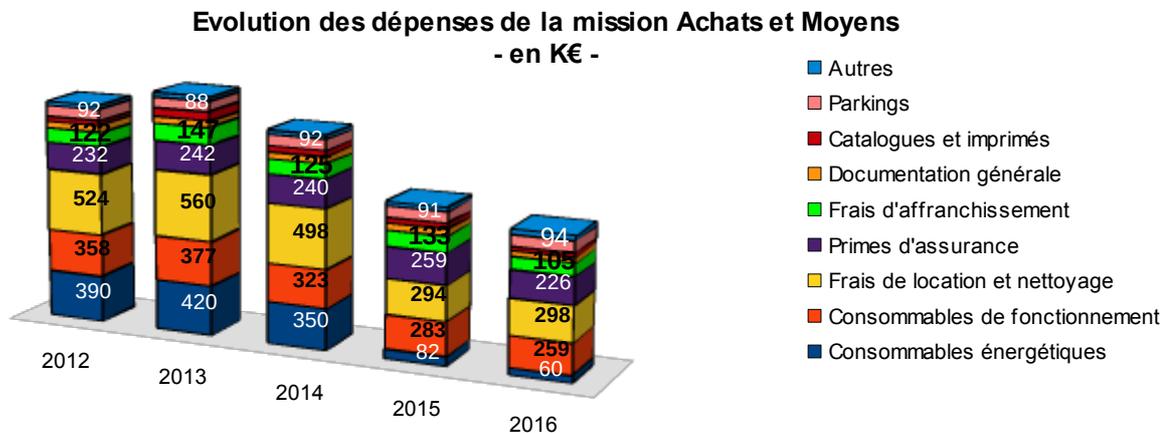
Le budget total du service de la commande publique, mission Achats et Moyens atteint au 31 décembre 2016, 1 163 K€ soit une baisse de 9,2 % par rapport à 2015.

Les différents postes gérés par la mission Achats et Moyens évoluent de la manière suivante :

(En grisé, les compétences qui ont été transférées vers le service des Bâtiments départementaux).

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

en K€	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Fournitures non stockables</b>	<b>182</b>	<b>189</b>	<b>156</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Eau et assainissement	19	11	10	0	0
Energie – Electricité	163	178	146	0	0
<b>Fournitures non stockées</b>	<b>279</b>	<b>335</b>	<b>292</b>	<b>141</b>	<b>109</b>
Combustibles	208	231	194	82	60
Carburants	71	104	98	59	49
<b>Fournitures d'entretien et de petit équipement</b>	<b>187</b>	<b>194</b>	<b>179</b>	<b>167</b>	<b>149</b>
Fournitures d'entretien	8	9	16	11	10
Fournitures de petit équipement	95	111	85	88	92
Habillement et vêtements de travail	84	74	78	68	47
<b>Fournitures administratives</b>	<b>108</b>	<b>88</b>	<b>62</b>	<b>68</b>	<b>71</b>
<b>Contrats de prestations de services</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>25</b>
<b>Locations</b>	<b>189</b>	<b>214</b>	<b>181</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Locations immobilières	185	214	181	0	0
Locations mobilières	4	0	0	0	0
<b>Charges locatives et de copropriété</b>	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Entretien et réparations</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Matériel roulant	21	0	0	0	0
Autres biens mobiliers	0	1	0	0	0
Maintenance	4	3	5	5	5
<b>Primes d'assurances</b>	<b>232</b>	<b>242</b>	<b>240</b>	<b>259</b>	<b>226</b>
<b>Divers</b>	<b>59</b>	<b>57</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>44</b>
Documentation générale et technique	50	49	46	50	41
Autres frais divers	9	8	9	8	3
<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	<b>60</b>	<b>86</b>	<b>61</b>	<b>56</b>	<b>42</b>
Annonces et insertions	18	15	9	10	8
Catalogues et imprimés et publications	42	71	52	46	34
<b>Transports de biens</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Frais d'affranchissement</b>	<b>122</b>	<b>147</b>	<b>125</b>	<b>133</b>	<b>105</b>
<b>Frais de nettoyage des locaux</b>	<b>306</b>	<b>304</b>	<b>277</b>	<b>283</b>	<b>288</b>
<b>Autres charges – Parkings</b>	<b>92</b>	<b>88</b>	<b>92</b>	<b>91</b>	<b>95</b>
<b>Autres charges exceptionnelles</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 873</b>	<b>2 001</b>	<b>1 768</b>	<b>1 280</b>	<b>1 163</b>



## ∞ - Consommables de fonctionnement :

combustibles : les conditions climatiques en 2016 ont été favorables, ce qui a permis d'économiser les dépenses de chauffage ;

carburant : l'approvisionnement en carburant sur Mende se fait de plus en plus aux pompes du Parc Technique départemental ;

## ∞ - Autres :

- habillement et vêtements de travail : la diminution de cette ligne est due au transfert, début 2016 au service Ressources Humaines, de la gestion des Equipements de Protection Individuels (EPI) et des crédits y afférents ;

- les dépenses de collecte et traitement des déchets ont été en augmentation en 2016. Deux opérations importantes ont été réalisées en 2016 :

- l'élimination de vieux livres à la Bibliothèque,

- la destruction de vieux documents à l'UT de la Canourgue avant restitution du bâtiment à l'État ;

∞ - **Primes d'assurances** : les nouveaux marchés d'assurance en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ont permis de faire des économies, grâce à la baisse de la prime assurance auto, et malgré une augmentation conséquente de la prime d'assurance dommages aux biens ;

∞ - **Documentation générale** : un effort a été demandé en 2016 à toutes les directions afin de réduire le nombre d'abonnements au sein de notre collectivité ;

∞ - **Catalogues et imprimés** : la demande de réalisation de documents a diminué grâce à la dématérialisation des envois ;

∞ - **Frais d'affranchissement** : le nombre de plis affranchis est en diminution : 88 176 plis en 2015 contre 79 082 en 2016.

Les charges à caractère général tous services confondus (chapitre 011 : achats, services extérieurs y compris les charges d'entretien et de réparation de la voirie, impôts et taxes, etc...) atteignent en 2016 un montant de 15,069 K€ contre 15,262 K€ en 2015, soit une baisse de - 1,26 %.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Service des Bâtiments départementaux

Les différents postes gérés par le service des Bâtiments évoluent de la manière suivante :

en euros	2014	2015	2016
Consommables énergétiques	103 248	337 297	579 057
Prestations de services	35 728	34 497	28 244
Locations mobilières et immobilières	248 818	431 539	442 447
Charges locatives	27 924	66 644	41 895
Entretiens et réparations des bâtiments	219 800	229 906	206 790
Taxes et autres impôts locaux	25 278	28 019	33 228
Autres	21 728	30 526	10 131
<b>Total</b>	<b>682 524</b>	<b>1 158 428</b>	<b>1 341 792</b>

Le budget total du service des Bâtiments atteint 1 342 K€ au 31 décembre 2016, soit une hausse de + 15,83 % par rapport à 2015.

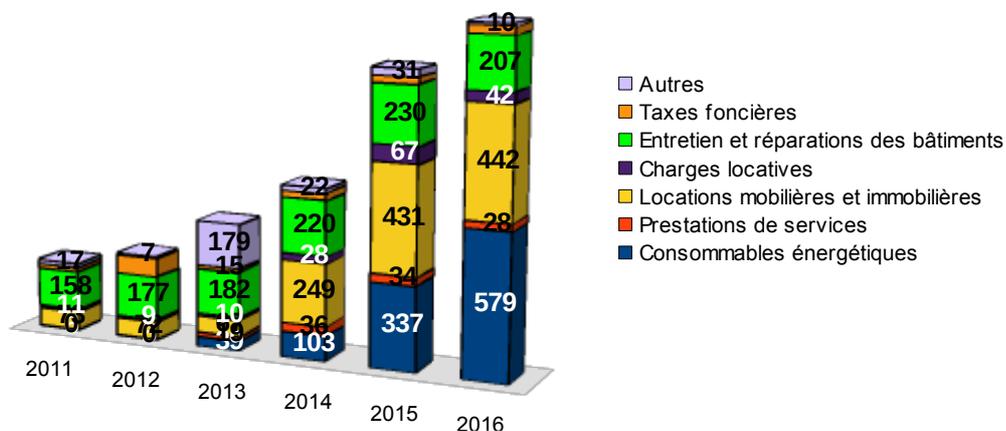
L'importante hausse constatée en 2015 était due au transfert de compétences en octobre 2014, de certains postes et des crédits y afférents du service des Moyens généraux, Achats/Logistiques vers le service des Bâtiments départementaux : eau et assainissement, énergie-électricité, combustibles (réseau de chaleur et gaz), locations immobilières et charges locatives.

L'importante hausse constatée en 2016 se justifie par l'intégration de la gestion en direct des coûts de fourniture d'énergie électrique des différents collèges du Département.

En 2016, 50 % des dépenses concernent les bâtiments de l'administration générale, 31 % les bâtiments scolaires et 19 % les bâtiments liés à la route.

Les dépenses d'entretien et réparations des bâtiments représentent 15 % de la totalité des dépenses.

**Evolution des dépenses du service des Bâtiments**  
- en K€ -



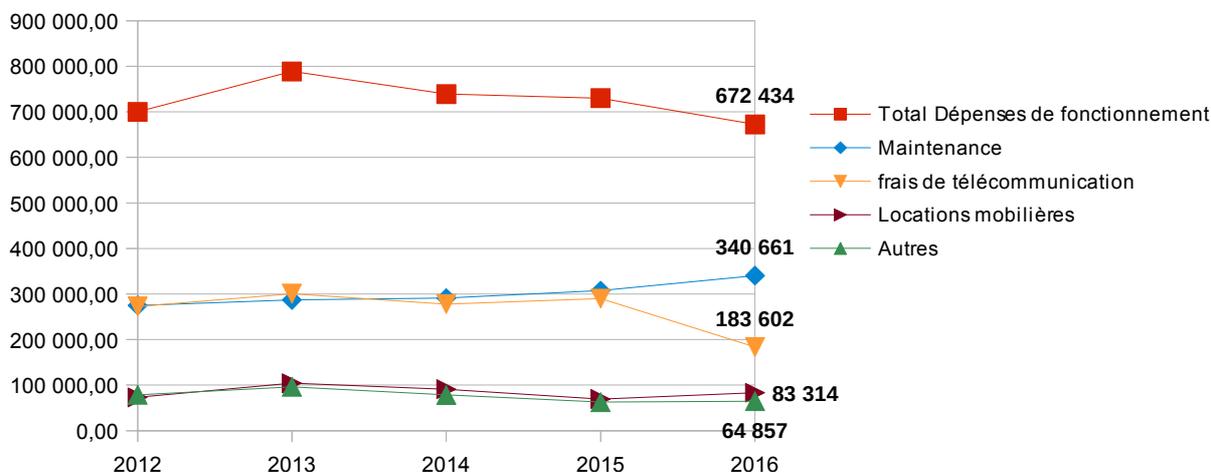
## A.3 - Direction adjointe en charge des systèmes d'information et télécommunications

La mise en place de la fibre optique (réseau MAN haut débit) sur Mende a permis de réaliser une économie de - 36,72 % sur les frais de télécommunications.

Les frais de maintenance sont en légère hausse de 5,53 %. Cette progression s'explique par une hausse régulière de l'ordre de + 2 % des contrats de maintenance et par quelques contrats supplémentaires liés à de nouvelles informatisations.

**Sur l'ensemble du budget de fonctionnement du service informatique, les dépenses 2016 sont en baisse de - 7,88 % et s'élèvent à 672 K€.**

### Dépenses Direction adjointe SIT (en euros)



## B - Direction du Cabinet, de la Communication et du Protocole

	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses Cabinet	55 770 €	47 568 €	57 425 €	36 174 €	39 525 €
Dépenses service communication	387 387 €	515 840 €	381 203 €	309 660 €	325 168 €
Dépenses Attractivité et Lozère 2020		523 920 €	232 648 €	187 653 €	0 €

En 2016, ces budgets de fonctionnement (hors charges du personnel) représentent globalement 0,37 % des dépenses réelles totales de fonctionnement (0,55 % en 2015).

Les dépenses Attractivité sont à 0 € suite à la fusion entre les lignes Attractivité et Communication. On constate une légère augmentation des autres dépenses qui s'explique par :

- ∞ - la multiplication des événementiels : Tournée Estivale reconduite, le Congrès mondial de la Race Brune, La Lozère fait sa Comédie à Montpellier, WENSEL, le Salon de la Récup, la Foire de Lozère à Aumont Aubrac, les Assises du Tourisme à Marvejols, etc...
- ∞ - le lancement de nouvelles politiques qui se rajoutent aux actions récurrentes et qui engendrent de nouveaux supports de communication tels que plaquettes, brochures, signalétique : un nouveau slogan, la mise en place des navettes touristiques, habillage du nouvel Espace Lozère, etc...

## C - Solidarité Territoriale

### C.1 - Enseignement, culture, sport et jeunesse

#### Les collèges, écoles et universités

Le montant des dotations de fonctionnement des collèges est attribué en fonction du nombre d'élèves inscrits mais également de la surface des bâtiments et des enseignements dispensés.

En 2016, le nombre d'élèves dans les collèges publics a diminué de - 36, alors que celui des collèges privés a augmenté de + 14.

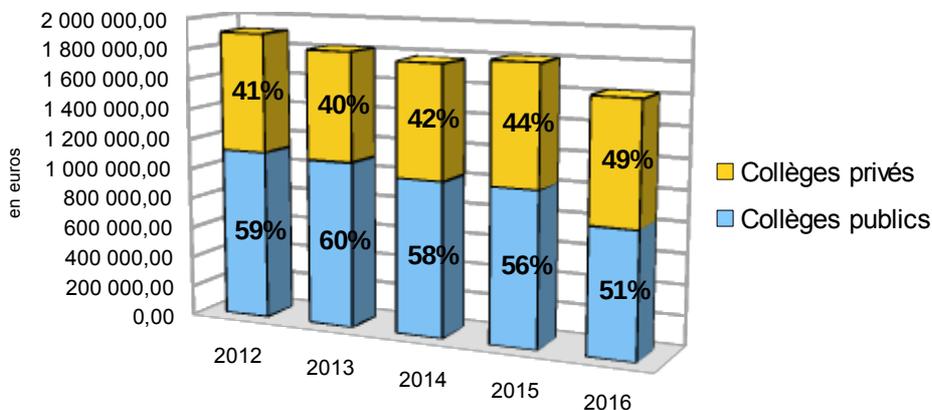
	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre d'élèves dans les collèges publics	2 577	2 629	2 559	2 486	2 450
Nbre d'élèves dans les collèges privés	1 179	1 094	1 135	1 130	1 144
<b>TOTAL</b>	<b>3 756</b>	<b>3 723</b>	<b>3 694</b>	<b>3 616</b>	<b>3 594</b>

Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés évoluent de la manière suivante :

en K€	2012	2013	2014	2015	2016
Collèges publics	1 119	1 094	1 021	1 016	823
Evolution	2,29%	-2,23%	-6,67%	-0,49%	-19,00%
Collèges privés	785	720	748	786	796
Evolution	-2,61%	-8,28%	3,89%	5,08%	1,27%
<b>Total</b>	<b>1 904</b>	<b>1 814</b>	<b>1 769</b>	<b>1 802</b>	<b>1 619</b>
Evolution	0,21%	-4,73%	-2,48%	1,87%	-10,16%

La dotation globale de fonctionnement des collèges n'a pas subi de diminution. La baisse constatée des dotations accordées aux collèges publics découle uniquement de la prise en charge de plus en plus importante par le Département de certains contrats (sécurité-incendie, contrôle des monte-charges, chauffage,...) auxquels s'ajoute la prise en charge des dépenses d'électricité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui sont alors déduites du montant de la dotation accordée.

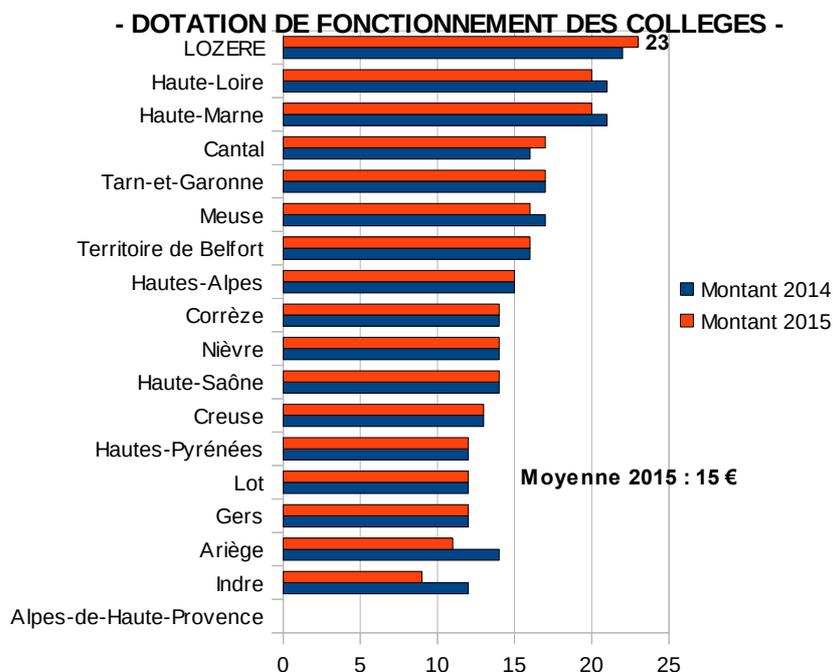
## Répartition des dotations de fonctionnement collèges



La dotation moyenne par élève en 2016 s'élève à 435,32 € (430,36 € en 2015) hors prise en charge des contrats.

En moyenne, les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 23 € contre 15 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate, soit un tiers de plus.

## Montants des dépenses par habitant



## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges et des écoles comme notamment :

4 968 €	Subventions pour les voyages à Paris ou sur des lieux de mémoire des écoles primaires	
9 000 €	Subventions dans le cadre de l'éducation à l'environnement des écoles primaires	
47 677 €	Subventions pour les projets culturels, scientifiques, sportifs, de voyages et d'éducation à la citoyenneté mis en œuvre par les collèges publics et privés dans le cadre de leur projets d'établissements	
29 564€	Transport des élèves de 17 collèges publics et privés aux équipements sportifs	11 collèges publics 6 collèges privés
9 224 €	Subventions dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma »	829 collégiens
26 064 €	Subventions concernant l'apprentissage de la natation	57 écoles concernées

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur : 260 431 € ont été accordés en 2016 aux antennes universitaires présentes sur le territoire de la Lozère (Université Perpignan Via Domitia, antenne d'Orfeuillette, échanges Chine, faculté d'Education (ex.IUFM)).

### La culture

La structure des dépenses pour la culture, toutes directions confondues, se présente comme suit :

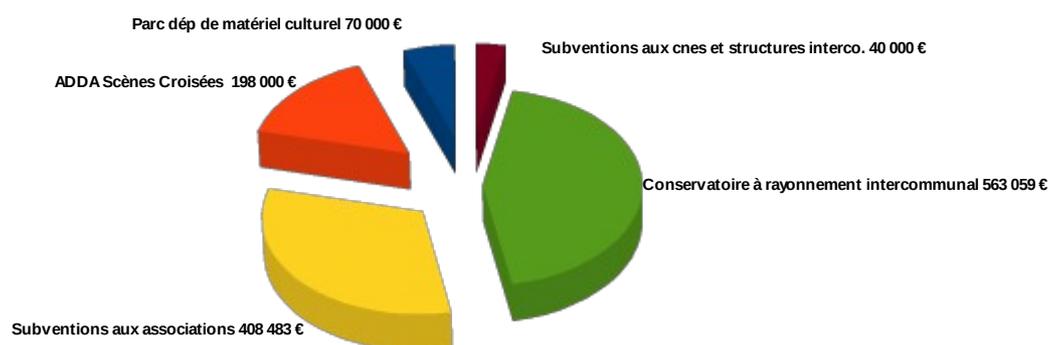
en K €	2013	2014	2015	2016
<b>Activités artistiques et actions culturelles</b>	1 309	1 265	1 259	1 280
<b>Patrimoine</b>	41	72	72	71
<b>Bibliothèques, médiathèques</b>	140	105	127	159
<b>Musées</b>	88	51	53	53
<b>Service d'Archives</b>	93	61	65	45
<b>TOTAL</b>	<b>1 671</b>	<b>1 554</b>	<b>1 576</b>	<b>1 608</b>

79,6 % des crédits alloués concernent les activités artistiques et les actions culturelles pour un montant total de 1 280 K€.

Les dépenses « Musées » correspondent à la prise en charge du déficit du budget annexe du domaine des Boissets.

## Structure des subventions activités artistiques et action culturelle

1 279 542 €



Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil départemental au conservatoire à rayonnement intercommunal (école départementale de musique de Lozère) est stable par rapport à 2015 et s'élève à 563 059 €. Les interventions en milieu scolaire ont été transférées à l'EDML. La participation à ADDA Scènes croisées a diminué de 0,5 % en 2016 et les subventions aux associations sont en hausse de 5,15 %.

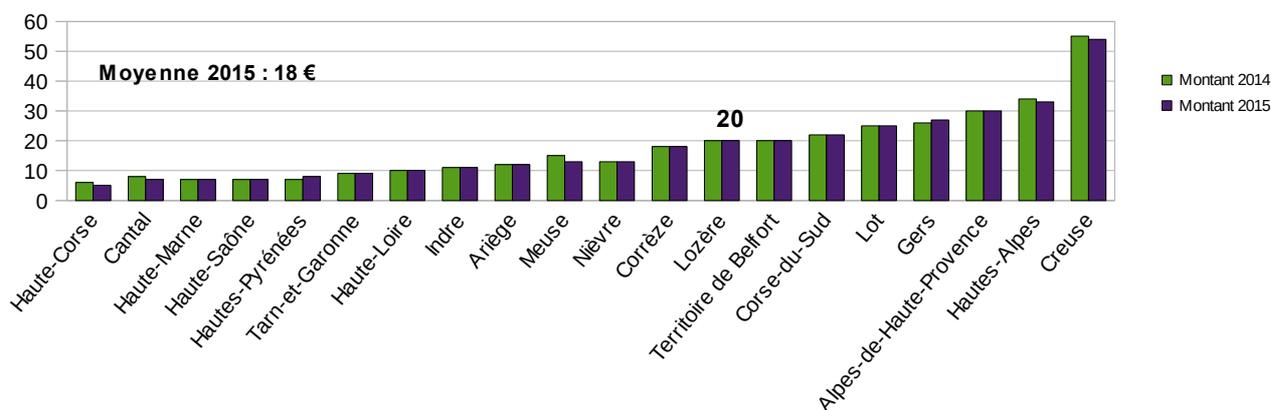
En 2016, le Département a financé de nombreuses structures dont notamment Logistique Scénique (70 000 €), la Fédération Départementale des Foyers Ruraux (62 000 €), la Fédération des Hauts Gardons (34 000 €), l'Hermine de Rien (23 000 €), le Ciné Théâtre (28 000 €) et le Théâtre de la Mauvaise Tête (31 500 €).

Participation du Département	2012	2013	2014	2015	2016
Ecole départementale de Musique de Lozère	548 900 €	560 948 €	554 900 €	563 059 €	563 059 €
ADDAs Scènes Croisées	232 180 €	222 542 €	211 031 €	199 000 €	198 000 €

En 2015, le Conseil départemental de la Lozère a consacré 20 €/hab à la culture pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 18 €/hab.

## Montants des dépenses par habitant

### - CULTURE -



## Le sport

En 2016, 804 186 € de crédits (toutes directions confondues) ont été consacrés au sport.

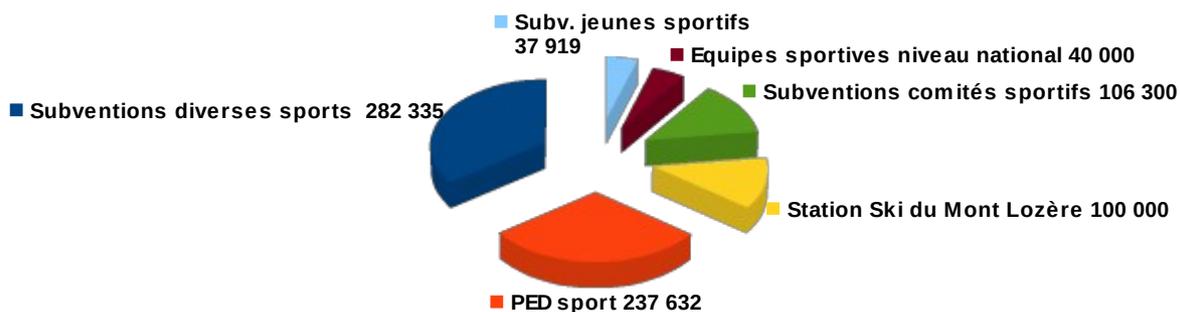
	2012	2013	2014	2015	2016	% d'évolution 2015/2016
Montant des subventions Sport en euros	738 224 €	802 681 €	765 872 €	796 191 €	804 186 €	1,00%

Les subventions Sport ont augmenté entre 2015 et 2016 de 1 %. Cette hausse porte principalement sur les subventions PED (+ 24 966 €) et sur les subventions comités sportifs (+ 9 601 €). Par contre, les subventions équipes sportives niveau national ont baissé de – 20 000 € (une équipe en moins en 2016, équipe de Hand Ball du Mende Gévaudan Club qui n'est plus classée au niveau national).

Le Département accompagne les associations sportives dont notamment le CDOS (43 195 €), l'UNSS et l'USEP (29 870 €), l'UGSEL (26 870 €), le semi-marathon (20 000 €), le centre omni-sports de Lozère (30 400 €).

## Structures des subventions sports

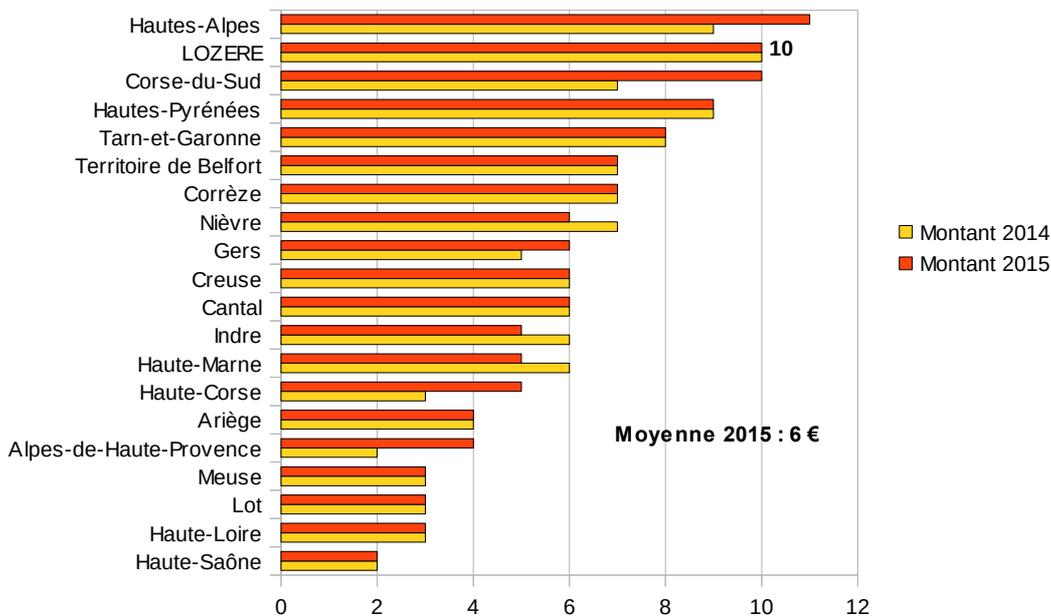
804 186 €



En 2015, 10 €/hab ont été consacrés aux activités sportives en Lozère contre en moyenne 6 €/hab pour les départements métropolitains de la même strate.

## Montants des dépenses par habitant

- SPORT -

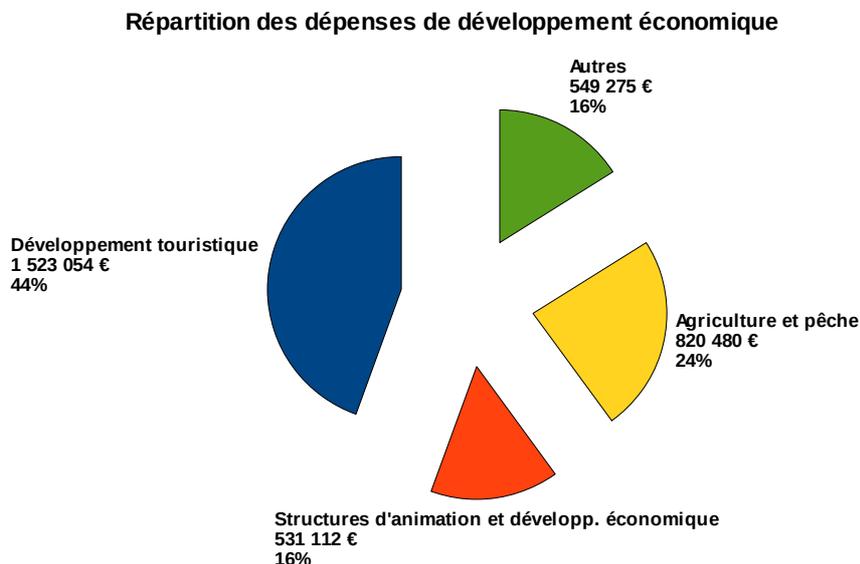


## C.2 - Développement – Agriculture – Tourisme - Attractivité

En 2016, les dépenses consacrées au développement économique (hors charges de personnel et déficits des budgets annexes) atteignent un montant de 3 424 K€ contre 3 569 K€ en 2015.

	2012	2013	2014	2015	2016
Développement économique	3 792 562	3 948 157	3 603 785	3 569 142	3 423 921
% évolution	-19,29%	4,10%	-8,72%	-0,96%	-4,07%
% évolution 2012/2016	-9,72%				

44,48 % des dépenses, soit 1 523 K€, ont été consacrés au développement touristique.



Au titre de la loi NOTRe, l'année 2016 est une année de transition qui a permis au Département de maintenir des aides en faveur du développement du Territoire. Les dépenses de la fonction Développement économique présentent une diminution de 145 K€ par rapport à l'année 2015 en raison d'une baisse principalement des participations à nos organismes satellites.

Mais, il est à noter, une augmentation des dépenses du secteur agriculture due au versement de l'aide à la sécheresse 2015 (200 K€).

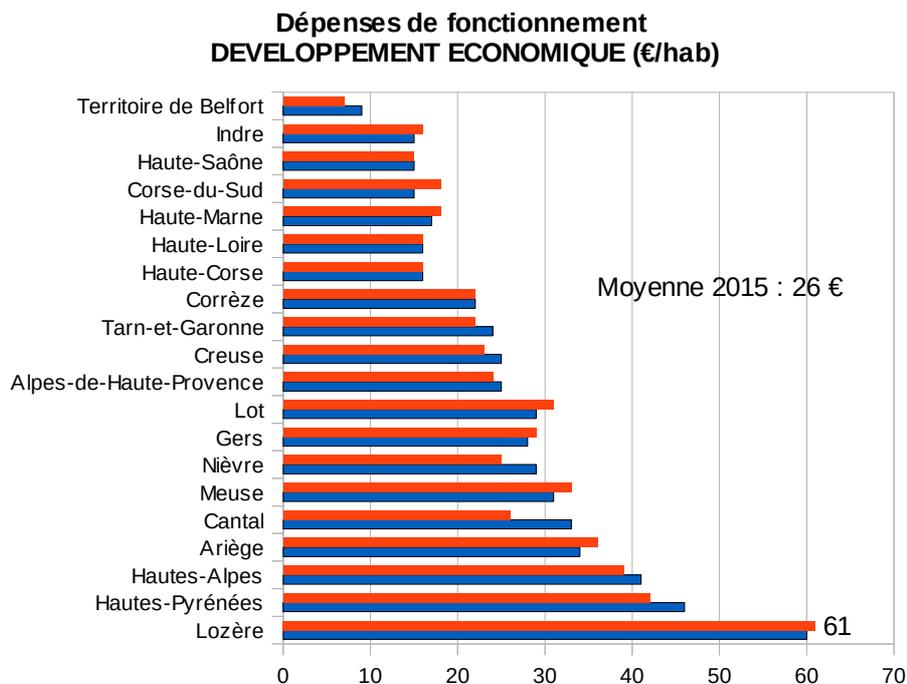
Les principaux organismes financés dans le cadre de ces enveloppes au titre des participations et programmes divers ont été en 2016 :

- ✔ - Le Comité Départemental de Tourisme à hauteur de 1 234 K€ (1 700 K€ en 2015), participation fixée après étude de leur situation financière,
- ✔ - la Chambre de Commerce et d'Industrie pour 149 K€ (gestion aérodrome, mission bois énergie, programme d'animation économique),
- ✔ - la Chambre d'Agriculture pour 155 K€ (dotation fonctionnement, divers programmes),

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ∞ - Lozère Développement pour 181 K€ (dotation fonctionnement, divers programmes),
- ∞ - la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (114 K€),
- ∞ - l'association De Lozère (45 K€),
- ∞ - la SELO pour 100 K€ (DSP Les Bouviers et Sainte Lucie),
- ∞ - 79 K€ pour les stations de ski du Mas de la Barque, Laubert, Nasbinals et Bonnecombe,
- ∞ - 60 K€ pour la réserve des bisons,
- ∞ - 70 k€ pour l'entente Vallée du Lot,
- ∞ - 200 K€ de soutien aux agriculteurs touchés par la sécheresse de 2015,
- ∞ - 131 K€ en faveur de la politique territoriale,
- ∞ - 177 K€ en faveur des offices de tourisme,
- ∞ - 32 K€ en faveur de l'attractivité et de l'accueil.

En 2015, le département de la Lozère a consacré 46 € par habitant aux aides au développement économique (61 € *incluant les dépenses du personnel et le financement des déficits des budgets annexes*) contre en moyenne 26 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate. Ce montant est en 2016 de 45 €/hab (61 € *incluant les dépenses du personnel et le financement des déficits des budgets annexes*).

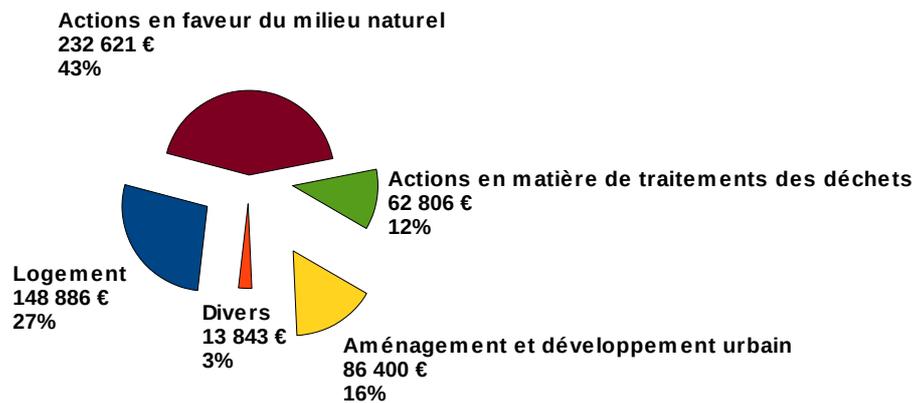


## C.3 - Aménagement et environnement

Les dépenses liées à l'aménagement et l'environnement (hors charges de personnel) atteignent 545 K€.

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Aménagement et environnement	439 893	632 284	591 820	567 992	544 556
% évolution	-1,13%	43,74%	-6,10%	-4,03%	-4,13%
% évolution 2012/2016	24,36%				

### Répartition des dépenses d'aménagement et d'environnement



Ont été financés au titre des actions en faveur du milieu naturel principalement :

- ✔ - l'Entente interdépartementale Causses Cévennes (70 K€),
- ✔ - 108 K€ pour le fonctionnement de l'Agence locale de l'Energie et du Climat de la Lozère,
- ✔ - 7 K€ au titre de l'association SIG Languedoc-Roussillon,
- ✔ - diverses subventions pour les activités de pleine nature, de l'éducation à l'environnement, etc...

## D - Solidarité Sociale

L'année 2016 a été marquée par d'importantes évolutions, que ce soit dans le domaine de l'enfance avec la Loi sur la protection de l'enfance, l'accueil des réfugiés et des Mineurs Non Accompagnés, de l'insertion avec l'impact de la crise laitière sur les bénéficiaires du RSA ou de l'autonomie avec la mise en œuvre de la Loi Adaptation de la Société au Vieillessement.

Ces évolutions ont impacté le budget de fonctionnement de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale, qui passe de 37 440 K€ en 2015 à 41 041 K€ en 2016, soit une augmentation de 3 601 K€.

Les principales hausses de consommation des crédits se retrouvent à la Direction du Lien Social pour 1 170 K€, notamment sur l'allocation rSa, soit + 15,46 % et à la Direction de l'Autonomie pour 2 168 K€, principalement sur l'hébergement, soit + 8,58 %.

La Direction de l'Enfance Famille voit quant à elle, sa consommation augmenter de + 7,48 % ; cela représente 334 K€ de dépenses supplémentaires, particulièrement sur l'hébergement.

La baisse du budget des Services généraux s'élève à - 71 K€ ; cette réduction s'explique par une diminution des Bourses Médecins - 26 K€, le nombre de médecins installés sur le département étant plus bas que les années précédentes. De plus, l'arrêt fin 2015 des dépenses liées à la démarche qualité et la mise en place de la MDA sont venues diminuer l'enveloppe de ce chapitre.

### **Les dépenses d'aides sociales, charges de personnel comprises et toutes directions confondues**

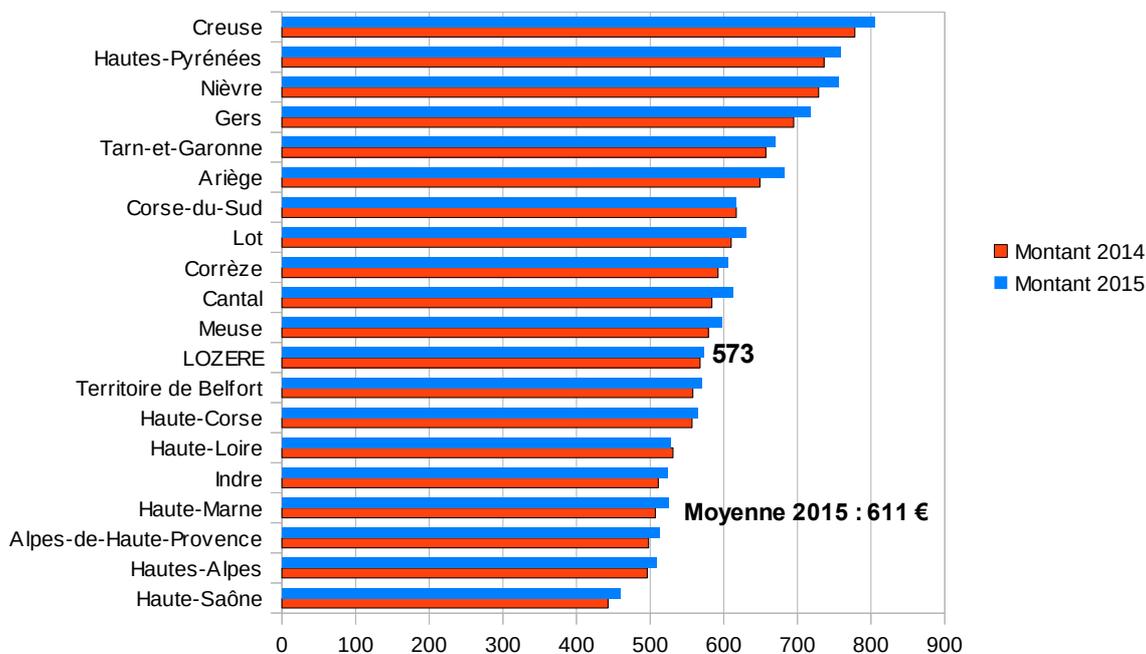
Les dépenses d'aides sociales représentent un montant total de 48 271 K€, soit 48,56 % du total des dépenses de fonctionnement 2016 du Département et se décomposent ainsi :

- ∞ - 41 041 K€ au titre de l'action sociale portée par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale : enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, RSA, insertion, etc...,
- ∞ - 404 K€ au titre des actions portées par la Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances pour des créances éteintes, des titres annulés, le Programme d'Équipement Départemental aux associations Personnes âgées et diverses, le reversement de la dotation au titre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,
- ∞ - 6 826 K€ au titre des Ressources Humaines.

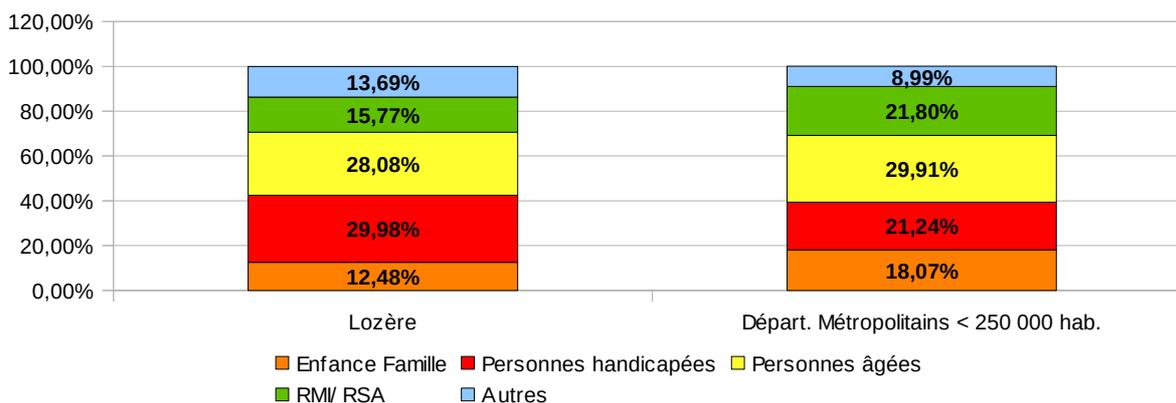
Elles sont en hausse de 8,84 % par rapport à 2015. Elles représentaient en 2015 une dépense de 573 € par habitant, pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 611 €.

En plus de l'augmentation des différentes prestations, les rattachements 2016 représentent un volume beaucoup plus important soit 3,983 M€ au lieu de 2,162 M€ en 2015.

## Montants des dépenses par habitant - ACTION SOCIALE -



## Décomposition des dépenses d'actions sociales en 2015

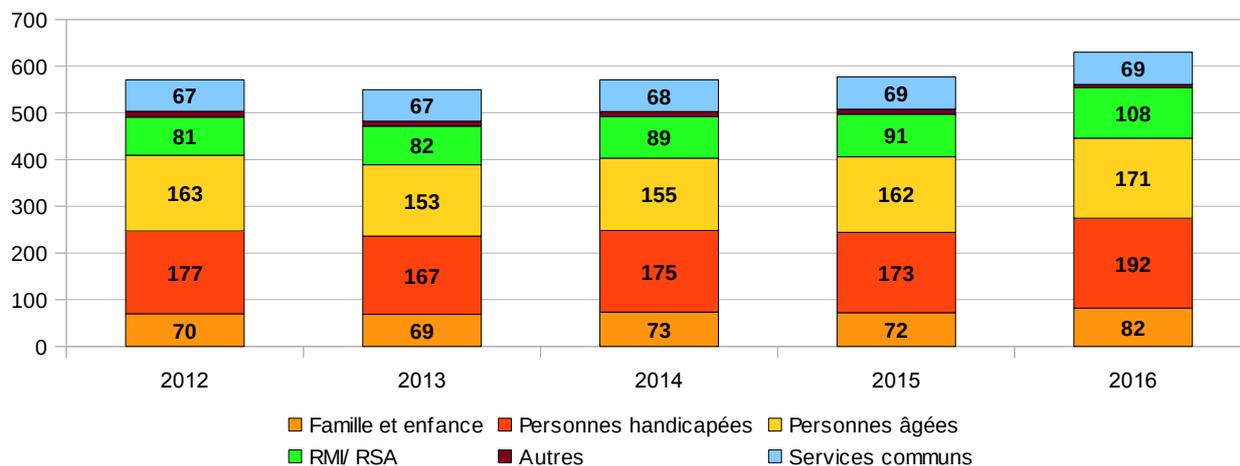


A noter la part importante représentée par les dépenses liées aux personnes handicapées (29,98 %) supérieure à la moyenne des départements de la même strate (21,24 %), pour une dépense totale en 2016 de 14 734 K€ contre 13 267 K€ en 2015 (+ 11,06 %).

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par habitant, les dépenses d'aide sociale (charges de personnel incluses) ont évolué de la manière suivante :

**Evolution de la structure des dépenses d'aide sociale  
(en €/hab)**



## **Les dépenses d'aides sociales, hors charges de personnel**

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale départementale s'élèvent à 41 041 K€, y compris les rattachements, soit 41,29 % du total des dépenses de fonctionnement 2016.

Elles se décomposent de la manière suivante dans une présentation classique par chapitre budgétaire :

Secteur Personnes âgées :	13 106 K€
dont APA	9 906 K€
dont Personnes âgées	3 200 K€
Secteur Personnes Handicapées :	14 283 K€
RSA :	8 301 K€
ASE :	4 517 K€
PMI :	275 K€
Services Communs :	77 K€
Autres :	482 K€
<b>TOTAL</b>	<b>41 041 K€</b>

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

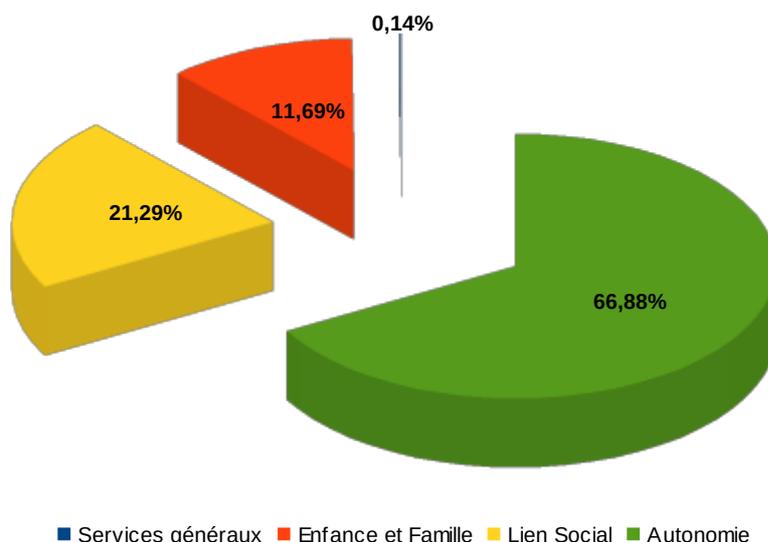
Dans une présentation plus conforme à l'organisation de la Direction de la Solidarité Départementale, les dépenses se répartissent ainsi :

<b>Présentation par directions et par missions</b>			
	2015	2016	Évolution 2015/2016
<b>Direction Enfance Famille</b>	<b>4 466 K€</b>	<b>4 800 K€</b>	<b>7,48%</b>
Prestations individuelles	1 036 K€	1 102 K€	6,37%
Hébergements	3 022 K€	3 315 K€	9,70%
Subventions et participations	151 K€	94 K€	-37,75%
Protection Maternelle Infantile	257 K€	289 K€	12,45%
<b>Direction du Lien Social</b>	<b>7 567 K€</b>	<b>8 737 K€</b>	<b>15,46%</b>
Prestations individuelles	5 895 K€	7 285 K€	23,58%
Subventions aux associations	876 K€	854 K€	-2,51%
Marchés Fond social Européen	220 K€	210 K€	-4,55%
Subventions contrats	232 K€	180 K€	-22,41%
Action sociale	344 K€	208 K€	-39,53%
<b>Direction Maison de l'Autonomie</b>	<b>25 280 K€</b>	<b>27 449 K€</b>	<b>8,58%</b>
Les personnes âgées	12 393 K€	13 111 K€	5,79%
<i>APA à domicile</i>	4 398 K€	4 634 K€	5,37%
<i>APA en Etablissement</i>	5 083 K€	5 272 K€	3,72%
<i>Prestations de services</i>	82 K€	75 K€	-8,54%
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	2 752 K€	2 978 K€	8,21%
<i>Prévention et accompagnement des publics</i>	31 K€	107 K€	245,16%
<i>Les subventions et autres dépenses</i>	47 K€	45 K€	-4,26%
Les personnes en situation de handicap	12 887 K€	14 338 K€	11,26%
<i>Prestations individuelles (dont PCH et ACTP)</i>	4 266 K€	4 487 K€	5,18%
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	8 214 K€	9 300 K€	13,22%
<i>Subventions et participations</i>	407 K€	440 K€	8,11%
<i>Autres dépenses</i>	0 K€	111 K€	
<b>Services généraux</b>	<b>127 K€</b>	<b>56 K€</b>	<b>-55,91%</b>
Services Communs	70 K€	21 K€	-70,00%
Démographie médicale	55 K€	33 K€	-40,00%
Subventions	2 K€	2 K€	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>37 440 K€</b>	<b>41 041 K€</b>	<b>9,62%</b>

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La baisse de – 55,91 % concernant les services généraux est expliquée au paragraphe D4.

Répartition des dépenses d'action sociale en 2016



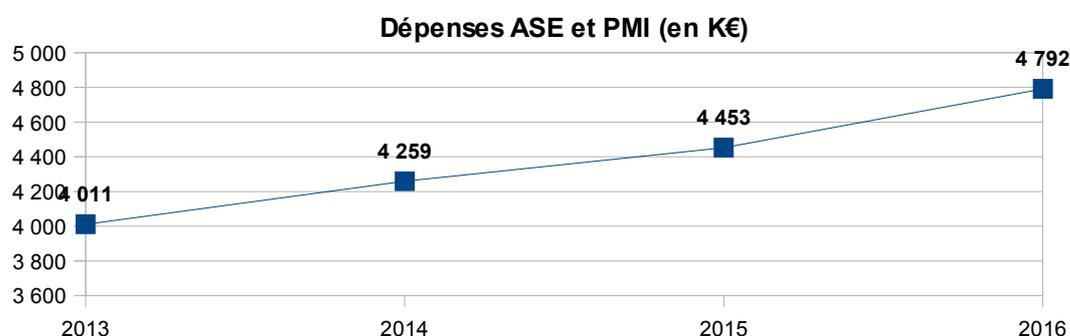
La répartition par politique sociale diffère de la plupart des départements qui, en général, ont leurs budgets les plus importants sur l'action sociale et l'insertion (rSa) en première position ou l'enfance et la famille. Alors qu'en Lozère, conformément à la démographie de la population, c'est le secteur de l'autonomie qui arrive en tête avec 66,88 % des crédits consommés.

## D.1 - Direction Enfance Famille

Les dépenses du service continuent d'augmenter en 2016 + 7,48 %.

Ces principales variations de dépenses s'expliquent par la hausse des Actions Éducatives en Milieu Ouvert – AEMO, les placements en Lieux de vie et d'accueil, la prise en charge des MIE (mineurs étrangers isolés) et les AMT (allocations mensuelles temporaires). Toutefois, on constate une baisse de – 37,75 % des subventions pour l'ASE.

### Évolution des dépenses de la Direction Enfance Famille



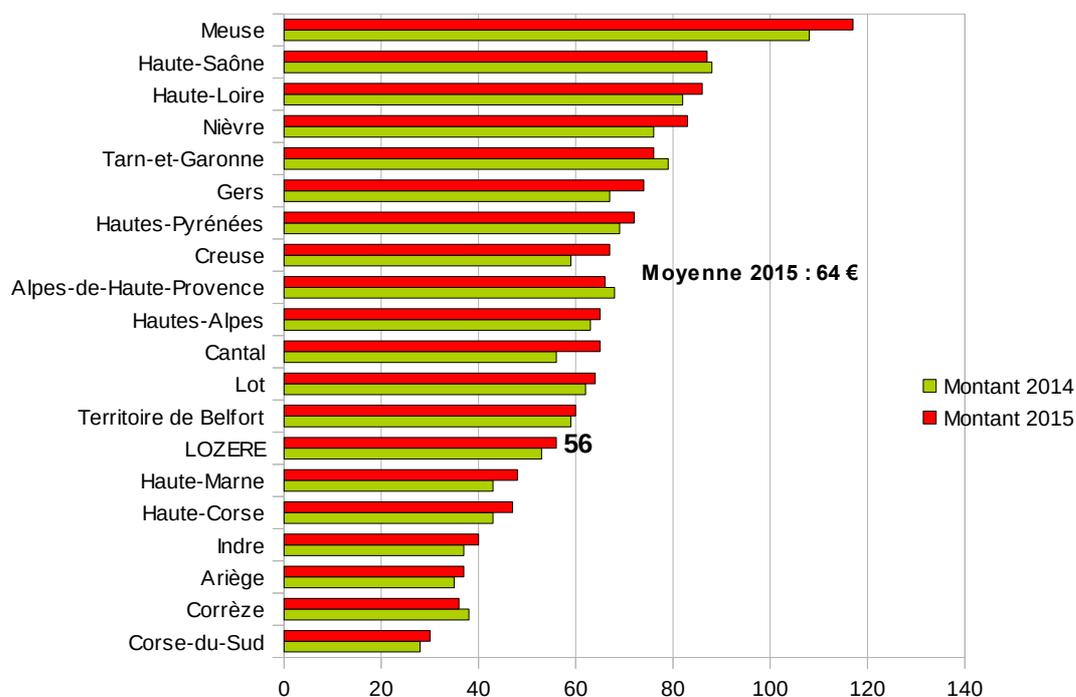
### Structure des dépenses de la Direction Enfance Famille

	2013	2014	2015	2016
<b>Frais d'accueil en Établissements (Maisons d'enfants à caractère social ...)</b>	2 721 709	2 933 052	3 021 949	3 315 521
<b>Aides Financières (AMT, secours, AJM)</b>	104 643	95 338	121 625	148 242
<b>Mesures d'accompagnement éducatif (AEMO, AED, TISF )</b>	639 505	733 035	753 540	780 002
<b>Actions de prévention</b>	221 619	235 979	302 755	273 558
<b>PMI</b>	323 300	262 019	253 597	274 950
<b>TOTAL</b>	<b>4 010 776</b>	<b>4 259 423</b>	<b>4 453 466</b>	<b>4 792 273</b>

En 2015, le montant des dépenses consacrées à l'aide sociale à l'Enfance représentait un coût par habitant de 56 € pour la Lozère, contre 64 € pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

## Montants des dépenses par habitant

### - AIDE SOCIALE A L'ENFANCE -



Par missions de la direction, les dépenses se répartissent comme suit :

Missions du service	2013	2014	2015	2016
Prévention santé	150 778 €	162 852 €	212 956 €	124 302 €
Offre d'accueil	2 986 246 €	3 155 684 €	3 231 859 €	3 545 300 €
Accompagnement éducatif	873 752 €	940 887 €	1 008 653 €	1 122 638 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 010 776 €</b>	<b>4 259 423 €</b>	<b>4 453 467 €</b>	<b>4 792 240 €</b>

Conformément aux autres départements, depuis 2013, les chiffres ne cessent d'augmenter, particulièrement sur la mission Accompagnement Éducatif avec + 11,30 % des dépenses en 2016.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## L'aide sociale à l'enfance

4 799 673 € en fonctionnement

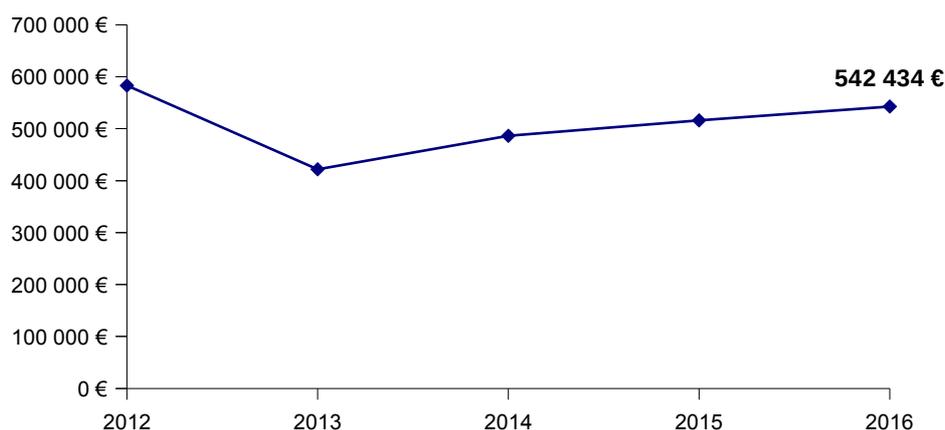
Les prestations individuelles : 1 101 918 €

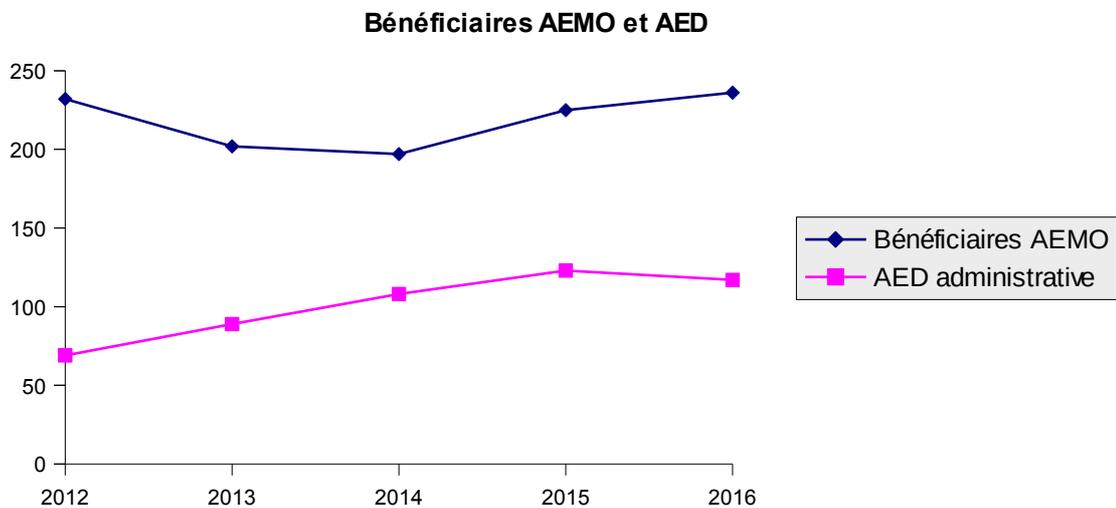
- Aides Éducative en Milieu Ouvert et à Domicile (AEMO/AED) (542 434 €)

On constate une hausse des dépenses des mesures d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO), ce coût plus important cette année s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du prix de journée du service prestataire (9,64 € en 2015 contre 9,85 € en 2016).

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Dépense AEMO en €</b>	582 900 €	421 617 €	486 154 €	515 972 €	542 434 €
<b>Bénéficiaires AEMO</b>	232	202	197	225	236
<b>AED administrative</b>	69	89	108	123	117

Dépenses AEMO





On note cependant une légère baisse des mesures d'Aide Éducative à Domicile (AED), s'expliquant par un changement de statut des bénéficiaires ou la fin de leurs mesures.

- *Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) (237 568 €)*

En 2016, le Département a maintenu la dotation versée au TISF, montant identique à celui de 2015, pour un total de 4 145 heures d'intervention en prévention auprès des familles, soit + 611 heures.

- *Allocation Mensuelle Temporaire (AMT) (101 192 €)*

On constate une augmentation de + 19 %, soit 16 192 € de dépenses supplémentaires par rapport à 2015, s'expliquant mécaniquement par la hausse du nombre d'enfants accueillis.

- *Secours d'urgence (47 050 €)*

Les aides alloués pour satisfaire les besoins primaires et immédiats sont en hausse de + 28 %, soit 10 425 € de dépenses supplémentaires par rapport à 2015.

- *Bourses Jeunes Majeurs (23 655 €)*

Les dépenses augmentent de + 13 431 €, cette hausse s'explique par l'augmentation des bénéficiaires. En 2016, on comptait 11 jeunes majeurs relevant de l'aide sociale à l'enfance bénéficiant d'un Contrat Jeune Majeur, contre 8 en 2015.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- *Visites médiatisées (67 035 €)*

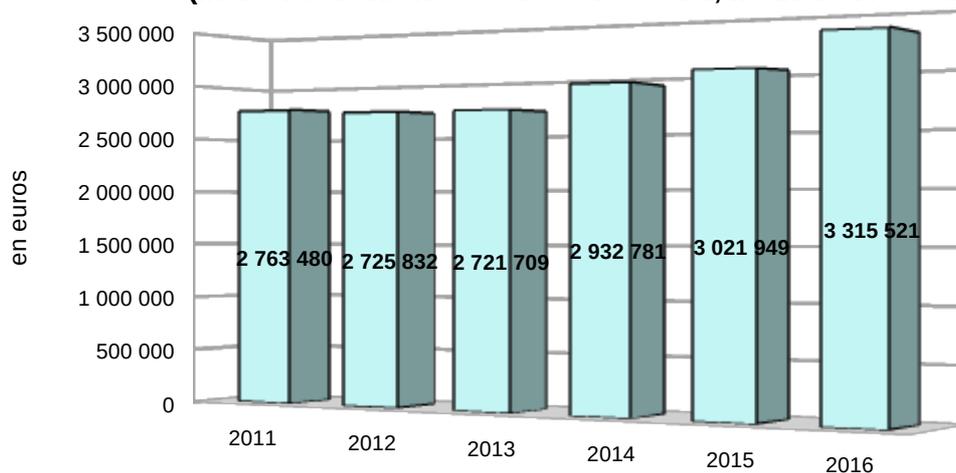
On note une légère baisse – 1 % de la dotation en 2016, pour 57 ordonnances de visites médiatisées mises en place par le service de médiation pour renouer le lien entre les parents et les enfants.

- *Autres prestations individuelles (82 985 €)*

Les aides individuelles permettant de financer les actes usuels des enfants pris en charge par l'ASE, ces dépenses restent stables en 2016, soit 82 985 € contre 82 691 € en 2015.

## *L'hébergement : 3 315 521 €*

**Dépenses placement en établissement  
(Maisons d'enfants à caractère social, lieux de vie et d'accueil)**



	2012	2013	2014	2015	2016
<b>MECS (Pouponnière, Accueil d'urgence, MIE, Accueil Mère-enfant)</b>	2 536 854 €	2 585 599 €	2 692 137 €	2 704 429 €	2 810 203 €
<b>Lieux de vie et d'accueil</b>	188 978 €	136 111 €	240 644 €	317 520 €	505 318 €
<b>TOTAL</b>	2 725 832 €	2 721 709 €	2 932 781 €	3 021 949 €	3 315 521 €

Les dépenses de l'hébergement augmentent de + 9,71 %, en passant de 3 021 949 € en 2015 à 3 315 521 € en 2016. A noter que les variations d'une année sur l'autre sont totalement imprévisibles (nombre d'enfants placés et durée du placement).

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses liées aux frais d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance ont été impactées par la prise en charge de mineurs non accompagnés (MNA) en application de la circulaire du 31 mai 2013. Au 31 décembre 2016, on comptait au total 19 jeunes isolés étrangers, dont 10 pris en charge en contrat jeune majeur et 9 en assistance éducative.

Près de 69 % du budget de fonctionnement sont consommés par :

- ∞ - les placements et missions confiés aux MECS :
  - + 3,93 % sur les placements,
  - -+ 0,36 % pour la pouponnière,
  - - 0,03 % pour l'accueil d'urgence,
- ∞ - les placements en lieux de vie : + 59,15 % en 2016.

*Les subventions et participations : 93 641 €*

En 2016, le montant des subventions et des participations diminue de - 38 % :

- - 48 % pour la prévention de la marginalisation, facilitation de l'insertion et promotion sociale (ALAMAFA, CONTEPICOT, Maison de l'enfant, Naître et Grandir)
- - 26 % pour la prévention en faveur des familles et de l'enfance, et le soutien à la parentalité (EPE, CIDFF, Planning Familial)
- - 7 % sur les actions diverses en faveur de l'Enfance
- - 10 % pour la participation au 119 Allo-Enfance

## La Protection Maternelle Infantile

*288 594 € en fonctionnement*

Cette mission regroupe toutes les actions de prévention et de promotion de la santé exercées par les professionnels médicaux et para-médicaux du Département, ainsi que les dépenses liées à l'offre d'accueil de la petite enfance (formations des assistantes maternelles et aides aux crèches).

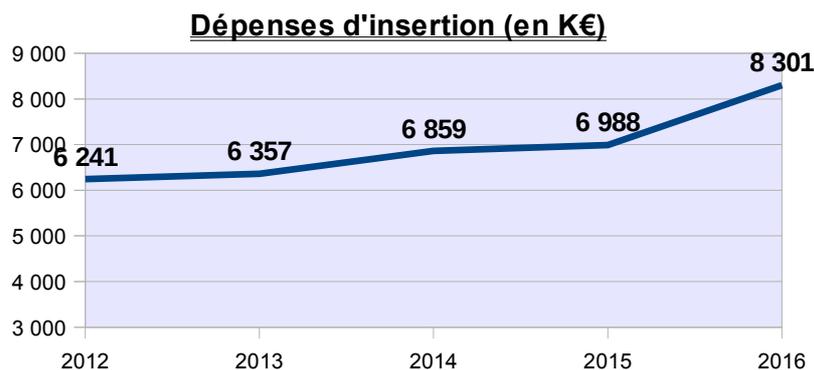
L'évolution de + 12,16 % (pour un volume de 31 297 €) provient principalement de l'augmentation des subventions accordées aux crèches.

Au titre de la politique en faveur des structures petite enfance, 157 K€ ont été versés en 2016 pour l'aide au fonctionnement des crèches et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH, soit 27 K€ de plus qu'en 2015.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

On note également une hausse de + 10 % de la participation du Département au fonctionnement du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP).

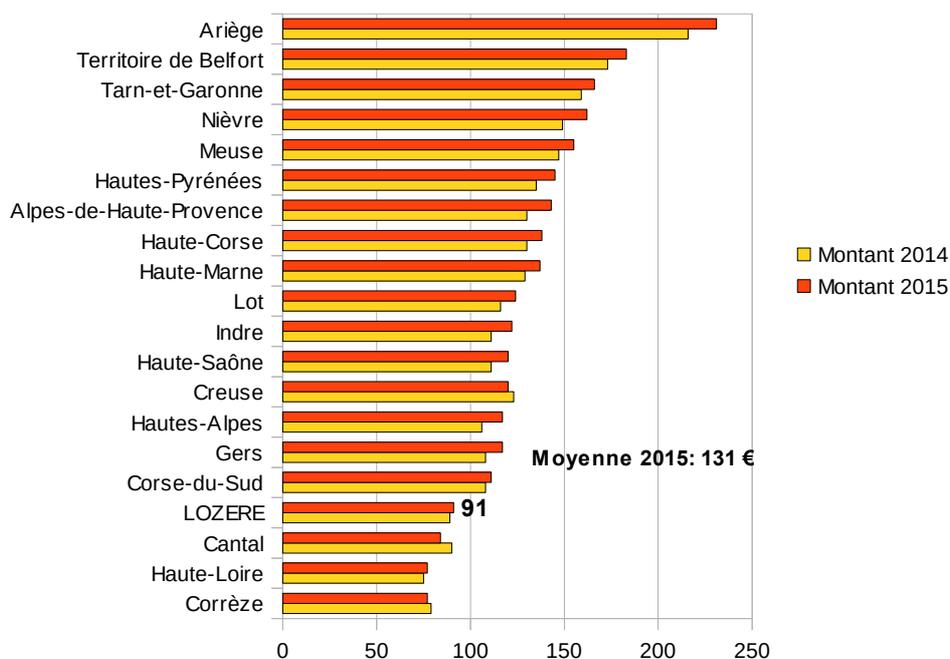
## D.2 - Direction du Lien Social



Les dépenses du chapitre 56, sont en augmentation de façon constante avec une progression importante entre 2015 et 2016 soit + 18,79 %.

### Montants des dépenses par habitant

- RSA/ RMI -



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Même si les dépenses liées à l'insertion et à la lutte contre les exclusions sont en augmentation, le montant consacré par habitant reste très inférieur à la moyenne des départements métropolitains de la même strate. Celui-ci est de 131 € par habitant en 2015 contre 91 € par habitant pour le département de la Lozère.

Trois champs principaux, subventions comprises, peuvent être analysés :

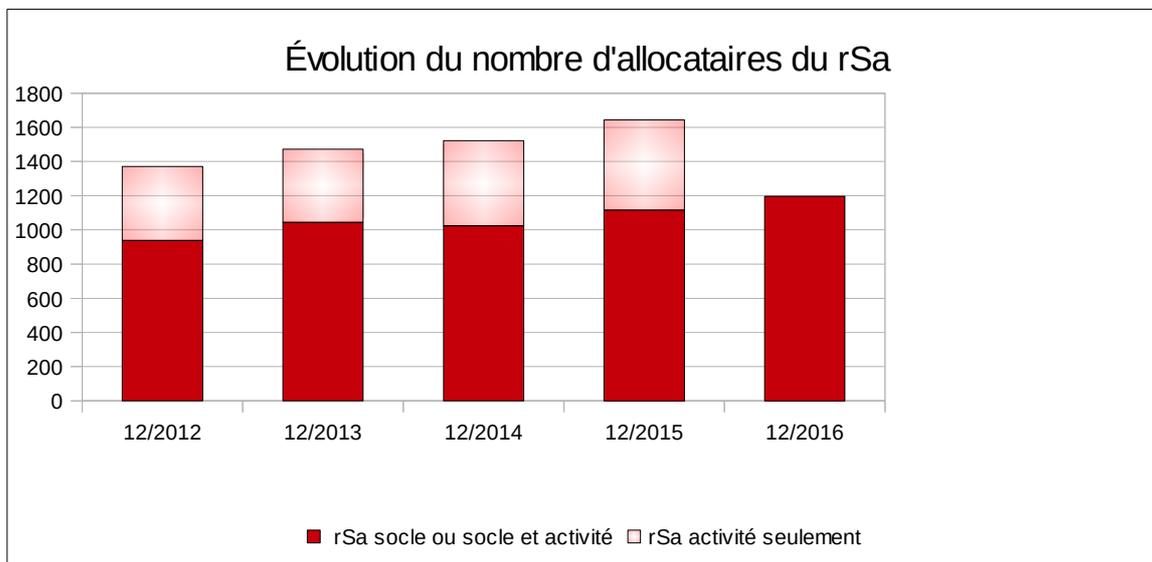
	2013	2014	2015	2016	2015/2016
Insertion	6 608 715 €	7 100 792 €	7 207 275 €	8 513 297 €	+ 18,12%
Action Sociale	51 139 €	67 057 €	69 066 €	63 112 €	- 8,62%
Logement	265 800 €	265 800 €	265 800 €	140 800 €	- 47,03%

## L'insertion

8 529 097 € en fonctionnement

Le Revenu de Solidarité Active (rSa) : 7 248 775 €

Depuis le 1er janvier 2016, le gouvernement a supprimé le RSA activité ainsi que la prime pour l'emploi pour laisser place à un nouveau dispositif : la prime d'activité.



Le nombre d'allocataires du RSA a progressé de 1024 en 2014 à 1115 fin 2015 pour atteindre 1197 en 2016 soit une augmentation de + 17 % en trois ans.

## Participation de l'Etat aux dépenses RSA (en €)

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Allocations RSA</b>	4 964 309	5 246 562	5 785 883	5 856 294	7 248 775
<b>Participation Etat (TICPE -TICPE RSA- FMDI)</b>	3 651 135	3 503 340	3 481 897	3 517 278	3 152 095
<b>Ecart dép. / part. Etat</b>	-1 313 174	-1 743 222	-2 303 986	-2 339 016	-4 096 681
<b>Solde cumulé depuis 2008</b>	<b>-7 276 506</b>	<b>-9 019 728</b>	<b>-11 323 714</b>	<b>-13 662 730</b>	<b>-17 759 411</b>

Depuis 2012, on note une augmentation constante des charges de RSA, soit une évolution de + 46 % en 4 ans pour un montant total de 2 284 466 €.

### *Les aides financières individuelles (AFI) : 36 392€*

Les AFI ont augmenté de + 4,32%, cette hausse s'explique par l'augmentation du montant moyen accordés, + 90 € par rapport à 2015.

### *Les subventions contrats : 179 916 €*

Le financement des contrats aidés : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), Contrat Initiative Emploi (CIE) et Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), est en diminution de – 22,38 %.

En 2016, le nombre de contrats aidés financés par le Département a diminué de près de 11%, soit – 5 contrats. Cette baisse s'explique par des difficultés d'accès aux contrats aidés pour les bénéficiaires du rSa.

De plus, les employeurs dans le dispositif IAE (Insertion par l'Activité Économique) établissent des contrats de 4 à 6 mois renouvelables, qui engendreraient une baisse des CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

### *Les subventions aux associations : 853 655 €*

On constate une légère diminution -2,56 %, sur les subventions versées aux associations promouvant des actions d'insertion par l'activité économique, l'accompagnement professionnel et social, le soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité.

### *Les marchés – Fond social Européen : 210 314€*

Les dépenses liées aux marchés en cours diminuent de - 4,40 % en 2016, ils concernent principalement l'aide à la mobilité et l'accès à l'emploi.

## Action sociale

207 812 € en fonctionnement

### *Les Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) : 26 760€*

Les MASP diminuent de -20,92 % soit 7 081 €, cela s'explique par la régularisation en 2015 des dotations aux services mandataires depuis 2012.

### *Les différents secours et frais de transport : 36 352 €*

Les dépenses liées aux secours augmentent globalement de + 1 127 €, soit une évolution de + 3,2%.

### *Les subventions aux associations : 19 700 €*

Malgré une baisse de -21,28 % par rapport à 2015, le nombre d'associations subventionnées reste stable, soit 7 associations en 2016.

### *Le Fonds solidarité Logement (FSL) : 125 000 €*

Les principales dépenses sur cette mission sont les aides financières aux ménages, cependant ce budget comprend également les aides aux associations pour la prise à bail de logements, le financement de l'accompagnement lié au logement et les actions collectives liées au FSL. Après le maintien de la dotation en 2015, la participation du Département au FSL est réduite de moitié, les éléments comptables comme la baisse du nombre de demandes permettent d'appliquer cette diminution. Le FSL a permis en 2016 d'aider 744 ménages contre 843 en 2015, soit une baisse de - 12 % des ménages aidés.

## **D.3 - Direction Maison de l'Autonomie**

Les dépenses liées à l'Autonomie, l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap constituent le poste le plus important avec 27 449 K€, soit 66,88 % des dépenses d'aide sociale.

La hausse constatée entre 2014 et 2015, se maintient en 2016 avec une augmentation de + 8,58 % soit + 2 169 K €.

Les principaux mouvements se relèvent sur les prestations et sur l'hébergement :

- ∞ - Augmentation de l'APA à domicile et en établissement, de l'hébergement des PA et PH, de la PCH et des subventions et participation dans le domaine PH,
- ∞ - Baisse de l'aide à domicile PA (contrat de prestations de services/aide ménagère et portage de repas) et de l'ACTP.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Les personnes âgées

13 111 369 € en fonctionnement

### L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 9 905 626 €

L'APA à domicile et en établissement représente plus de 24 % des dépenses totales d'aide sociale. Elle augmente globalement de 4,48 %.

- ✔ - L'APA à domicile augmente de 5,37 %. La dépense passe ainsi de 4 398 K€ en 2015 à 4 634 K€ en 2016.
- ✔ - APA en établissement progresse de + 3,72 % pour un montant de 5 083 K€ en 2015 et 5 272 K€ en 2016.

Le nombre de bénéficiaires APA à domicile payés fin 2016, soit 1 320, a augmenté de + 2,25 % par rapport à 2015. Cette augmentation peut provenir d'un nombre plus important de personnes sollicitant l'APA compte tenu d'une tendance à privilégier le maintien à domicile des personnes âgées.

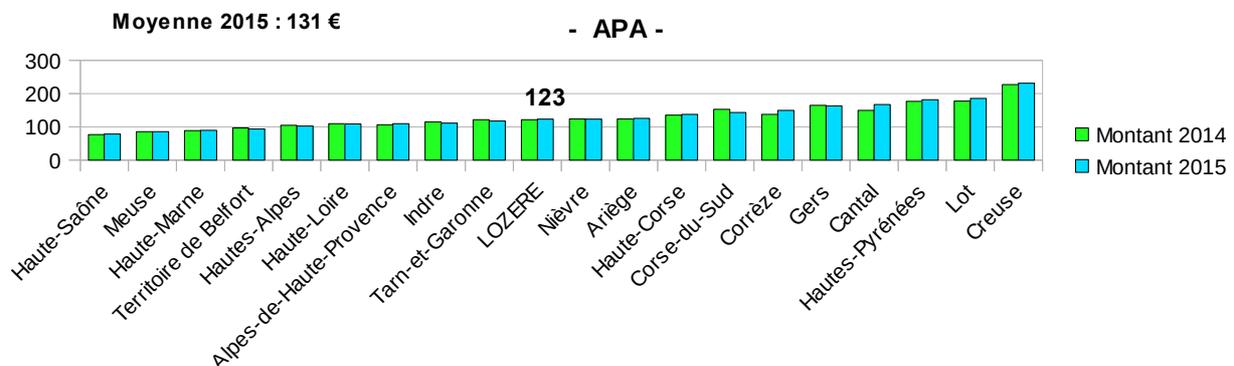
De plus la loi ASV, a entraîné une augmentation des dépenses du fait de la revalorisation des plans d'aides, en contrepartie des recettes sont venues en atténuations de ces dépenses supplémentaires.

Montants en K€	2012	2013	2014	2015	2016
APA à domicile	4 134	4 234	4 371	4 398	4 634
APA versée à l'établissement	4 877	4 865	4 964	5 083	5 272
Créances irrécouvrables et titres annulés		3			
<b>Total dépenses</b>	<b>9 011</b>	<b>9 102</b>	<b>9 335</b>	<b>9 481</b>	<b>9 906</b>
Titres émis sur recouvrement	23	23	21	19	32
<b>Dépense effective (1)</b>	<b>8 988</b>	<b>9 079</b>	<b>9 314</b>	<b>9 462</b>	<b>9 874</b>
(1) Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis à la CNSA					
<b>Nombre de bénéficiaires au 31 décembre</b>	<b>2478</b>	<b>2520</b>	<b>2737</b>	<b>2882</b>	<b>2920</b>
<b>taux d'évolution</b>	13,36%	1,69%	8,61%	5,30%	1,32%

Nombre de bénéficiaires	2012	2013	2014	2015	2016
Bénéficiaires à domicile	1 002	1 106	1 235	1 291	1 320
Bénéficiaires en établissement	1 476	1 414	1 502	1 592	1 600
<b>Total</b>	<b>2 478</b>	<b>2 520</b>	<b>2 737</b>	<b>2 883</b>	<b>2 920</b>

Cette aide représente en 2015 une dépense totale d'environ 123 € par habitant, la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 131 €/hab.

## Montants des dépenses par habitant



Prestations de services – Aide ménagères : 74 435 €

Synthèse des dépenses et nombre de bénéficiaires à domicile (au 31/12 de l'année) :

	2014	2015	2016
Dépenses en €	100 381	81 862	74 435
Bénéficiaires	33	32	30

Depuis 2014, on remarque une baisse du nombre de bénéficiaires des aides ménagères PA, ce résultat est dû à un travail de régulation sur l'éligibilité des personnes.

L'aide sociale à l'hébergement : 2 977 968 €

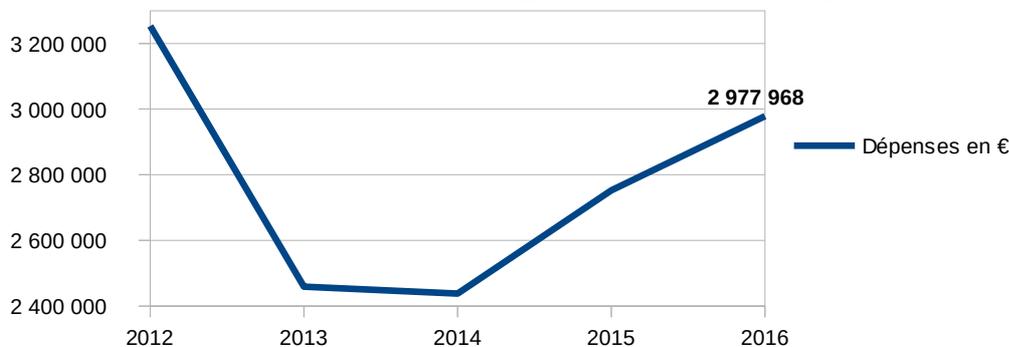
Frais de séjours en établissement personnes âgées hors APA :

	2012*	2013	2014	2015	2016
Dépenses en €	3 253 158	2 458 939	2 437 940	2 752 527	2 977 968
% d'évolution	20,67%	-24,41%	-0,85%	12,90%	8,19%
Bénéficiaires payés en moyenne des 4 trimestres	268	240	241	242	279

\* 2012 : l'augmentation est due à l'impact de la procédure de rattachement de charges

On constate une augmentation des dépenses d'hébergement depuis 2014, avec cette année une évolution de +8,19 % en correspondance avec la hausse des bénéficiaires.

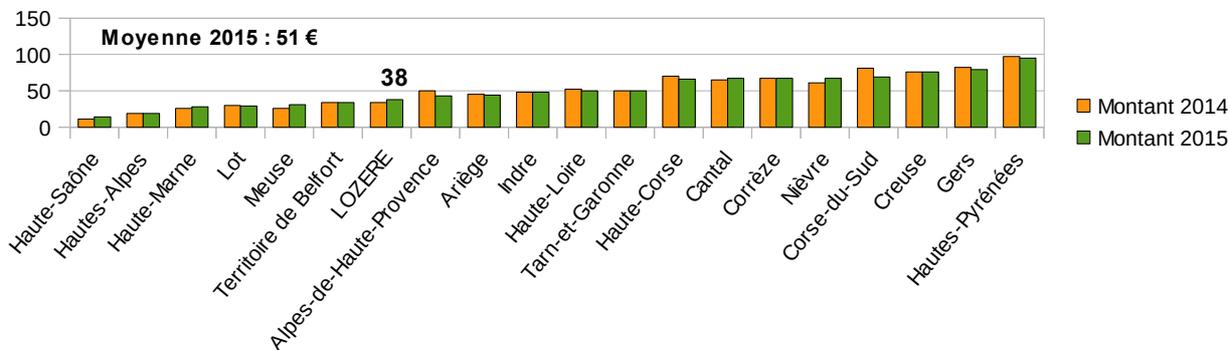
## Evolution des dépenses d'hébergement personnes âgées



En 2015, l'aide aux personnes âgées a représenté un montant par habitant de 38 € pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 51 €.

## Montants des dépenses par habitant

- PERSONNES AGEES HORS APA -



La prévention et l'accompagnement des publics : 108 639 €

∞ - Modernisation et professionnalisation des services d'aides à domicile : 81 840 €

Cette nouvelle dépense permet de cofinancer diverses actions dans les services d'aide à domicile notamment la mise en place de la télégestion. Elle résulte de l'engagement et du travail conjoint du Conseil départemental et de la CNSA sur la modernisation des services d'aides à domicile. Une recette est versée au Conseil départemental en compensation.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## - La MAIA : 17 541 €

En hausse de + 18 %, ce dispositif vise à améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et des personnes âgées en perte d'autonomie. Ce dispositif est entièrement financé par l'ARS.

## - Le CLIC : 9 258 €

Ce dispositif finance diverses actions visant à soutenir les aidants familiaux s'occupant dans les actes de la vie quotidienne d'une personne âgée dépendante. Ce poste de dépenses est en augmentation de +64 %. Cette hausse s'explique par l'arrêt de la subvention versée au CODERPA suite à sa fusion avec le CDCPH (Conseil départemental consultatif des personnes handicapées) pour devenir une seule entité le CDCA (conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie). Une partie du montant attribué a donc été transféré au CLIC, pour faire perdurer les actions précédemment menées.

## Les subventions et dépenses diverses : 44 701 €

Le montant total des dépenses est en baisse de – 4,75 %, s'expliquant par la diminution des subventions accordées aux associations réalisant des actions en faveur des personnes âgées. En contrepartie, on constate une hausse de +21 % du montant du remboursement des frais liés à la mise à disposition de deux référentes gérontologiques (établissements de Florac et Marvejols).

## Les personnes en situation de handicap

**14 337 520 € en fonctionnement**

## Les prestations individuelles : 4 487 291 €

4 487 K€ ont été consacrés en 2016 au titre des prestations, ce qui correspond à une augmentation de + 221 412 €, soit + 5,19 %.

- **ACTP : 772 450 €**

Les dépenses d'ACTP baissent légèrement en 2016 de – 13 933 €, soit – 1,77 %, avec 5 bénéficiaires en moins. Cependant, ceux qui en bénéficient encore aujourd'hui sont ceux qui touchent l'allocation la plus élevée ; c'est pourquoi ils n'ont pas opté pour la PCH.

- **PCH : 3 710 844 €**

Les dépenses de PCH sont en hausse par rapport à l'année précédente avec + 6,69 % pour l'ensemble des dépenses PCH :

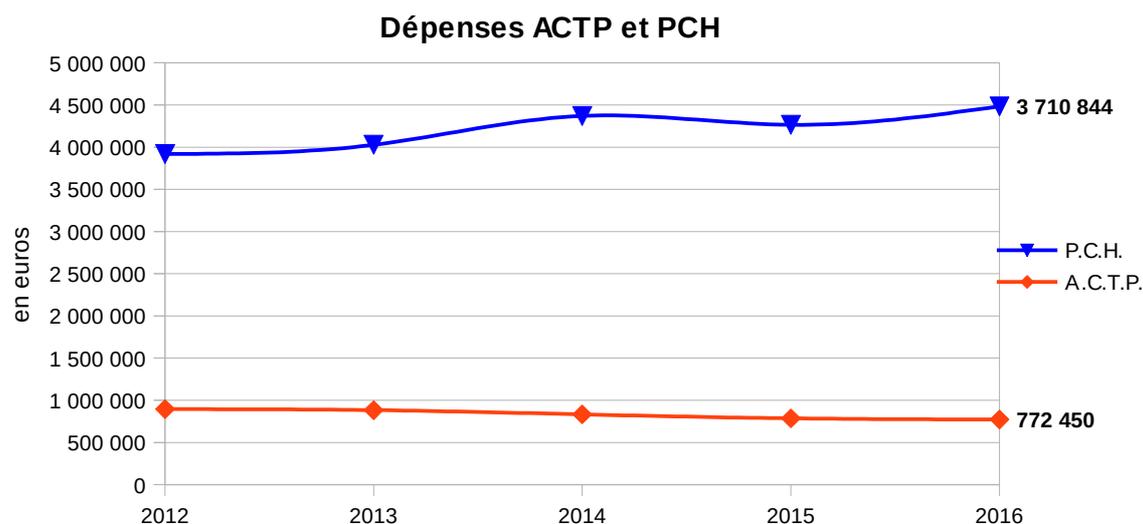
 - pour les plus de 20 ans : + 5,55 % entre 2015 et 2016 (- 1,38 % entre 2014 et 2015),

 - pour les moins de 20 ans : + 24,80 % entre 2015 et 2016 (- 5,95 % entre 2014 et 2015).

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

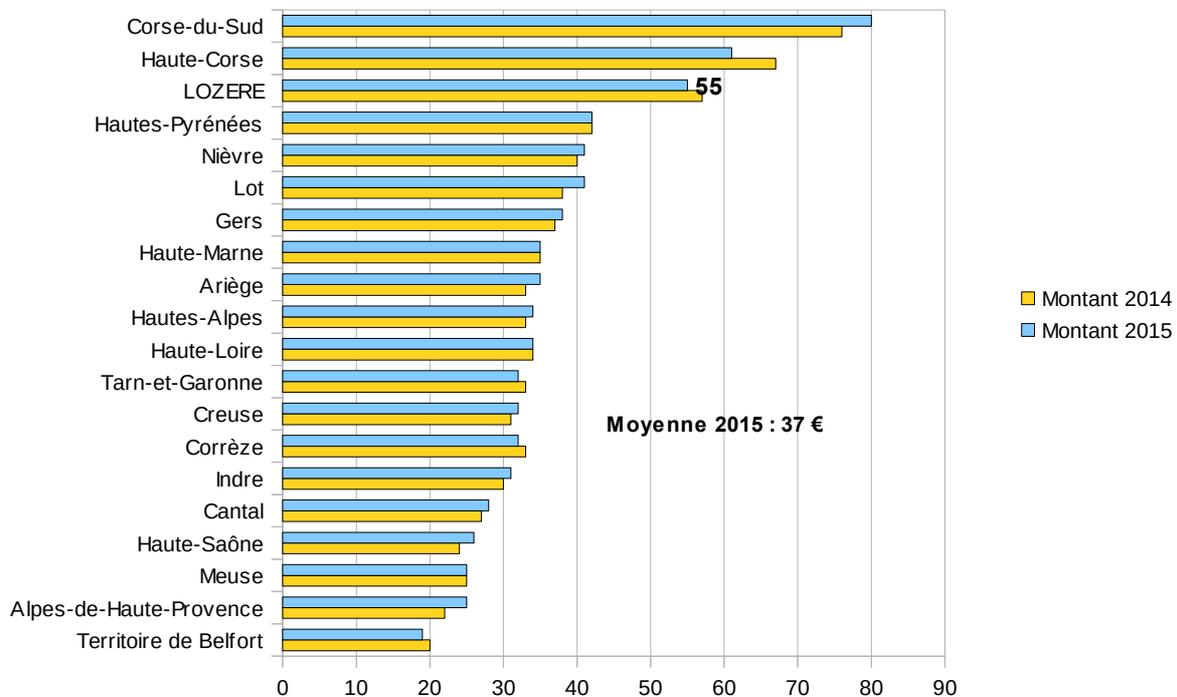
L'augmentation de la PCH est un phénomène national.

	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses ACTP	894 768	883 752	832 948	786 383	772 450
Bénéficiaires ACTP	127	122	117	109	104
Dépenses PCH	3 024 426	3 143 560	3 536 884	3 478 226	3 710 844
Bénéficiaires PCH	428	470	517	545	571
Droits ouverts	630	675	732	736	778
TOTAL DEPENSES	3 919 194	4 027 312	4 369 832	4 264 609	4 483 294



En 2015, les allocations versées aux personnes handicapées ont représenté 55 € par habitant contre une moyenne pour les départements de la même strate de 37€.

## Montants des dépenses par habitant - ALLOCATIONS PERSONNES HANDICAPEES -



- *Prestations de services – Aide ménagères : 3 997 €*

En 2016, les dépenses concernent 3 bénéficiaires de l'aide sociale, soit + 2 727 € par rapport à 2015.

### *L'aide sociale à l'hébergement : 9 299 556 €*

Cette mission recouvre la prise en charge de l'hébergement des personnes handicapées, y compris l'accueil de jour et les personnes handicapées en EHPAD.

Globalement, les dépenses de cette mission augmentent de + 13,22 %, soit + 1 085 793 € par rapport à l'année 2015.

Les variations à la hausse entre 2015 et 2016 se décomposent comme suit :

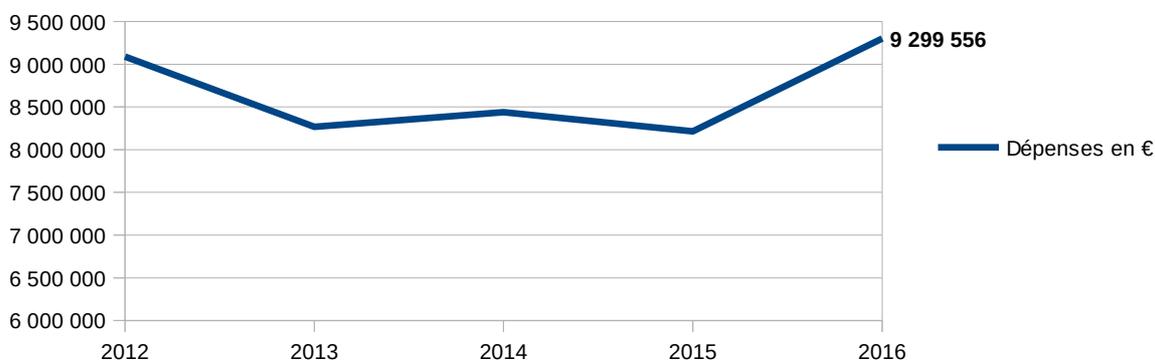
- + 12 468 €, soit + 20,88 % sur les dépenses d'hébergement PH en EHPAD,
- + 57 599 €, soit + 77,78 % sur les dépenses d'hébergement PH en Accueil de jour,
- + 1 015 726 €, soit + 12,57 % sur les dépenses d'hébergement PH en établissement.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

On compte en 2016, 11 bénéficiaires supplémentaires de l'aide sociale à l'hébergement.

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Dépenses en €</b>	9 087 940	8 266 554	8 436 686	8 213 763	9 299 556
<b>% d'évolution</b>	23,64%	-9,04%	2,06%	-2,64%	13,22%
<b>Bénéficiaires</b>	266	242	251	247	258
<b>dont Accueil de jour</b>	95 582	96 914	91 358	74 053	131 652

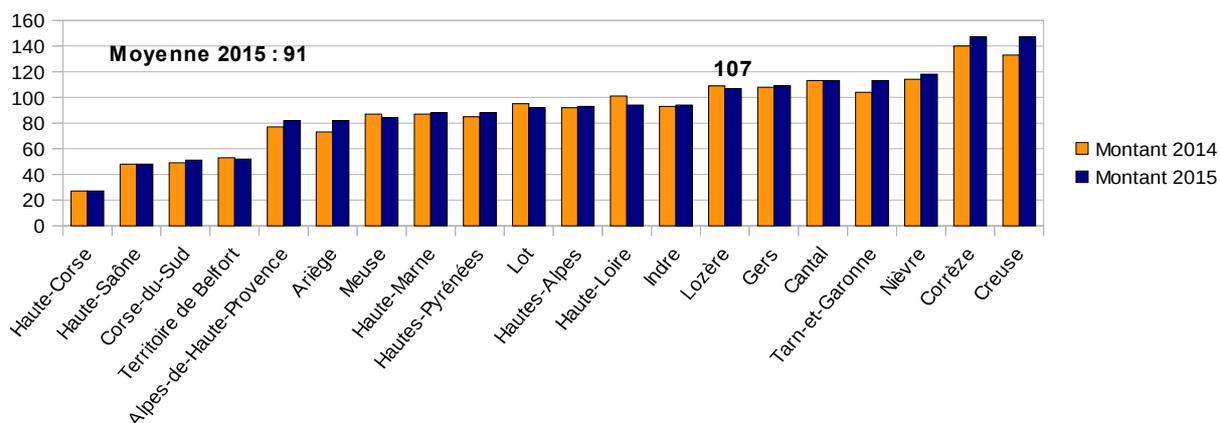
Evolution des dépenses d'hébergement personnes handicapées



Cette aide représente en 2015 une dépense totale d'environ 107 € par habitant, la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 91 €/hab.

Montants des dépenses par habitant

- FRAIS D'HEBERGEMENT PERSONNES HANDICAPEES -



## *Les subventions et participations: 440 092 €*

### *∞ - Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés – SAMSAH*

La participation pour la SAMSAH est identique à celle de 2015 soit 230 442 €.

### *∞ - Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – SAVS*

En 2016 la participation a été augmentée de 15 %, soit 115 000 €.

### *∞ - Le Groupement d'Entraide Mutuelle – GEM*

En 2016, 20 000 € supplémentaires ont été accordés au GEM de la Modestine, en plus des 20 000 € déjà versés au GEM de la Lozère, soit au total 40 000 €.

### *∞ - Les subventions aux associations*

Les subventions accordées aux associations menant des actions en faveur des PH et de leurs familles sont en baisse de 30 % en 2016, soit – 2 000 €.

### *∞ - Participation MDPH*

La participation pour la MDPH est identique à celle de 2015 soit 50 000 €.

## *Autres dépenses : 110 581 €*

Ce montant correspond à l'annulation d'un titre portant sur une créance d'aide sociale à l'hébergement, une recette d'un montant égal est attendue en compensation.

## ***D.4 - Services généraux***

### *Services communs : 20 817€*

On constate une diminution de -65 %, s'expliquant par l'arrêt du financement de la démarche qualité et de la participation à la mise en place de la Maison de l'Autonomie (MDA). En contrepartie, les dépenses liées à la prise en charge du marché de formation des travailleurs sociaux restent stables.

### *Démographie médicale : 32 657 €*

Les dépenses pour les bourses d'étudiants en 3ème cycle de médecine et chirurgie dentaire (comptabilisées au chapitre 58), diminuent de – 52,30 %, soit – 26 260 €. La participation à la location du stand des médecins reste stable en 2016.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## *Subventions: 2 150 €*

Le montant est identique à celui de 2015 et concerne des subventions versées dans le cadre des domaines transversaux, notamment la cotisation versée à l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale décentralisée).

## E - Infrastructures Départementales

### E.1 - Transports

#### Les transports scolaires (hors personnel)

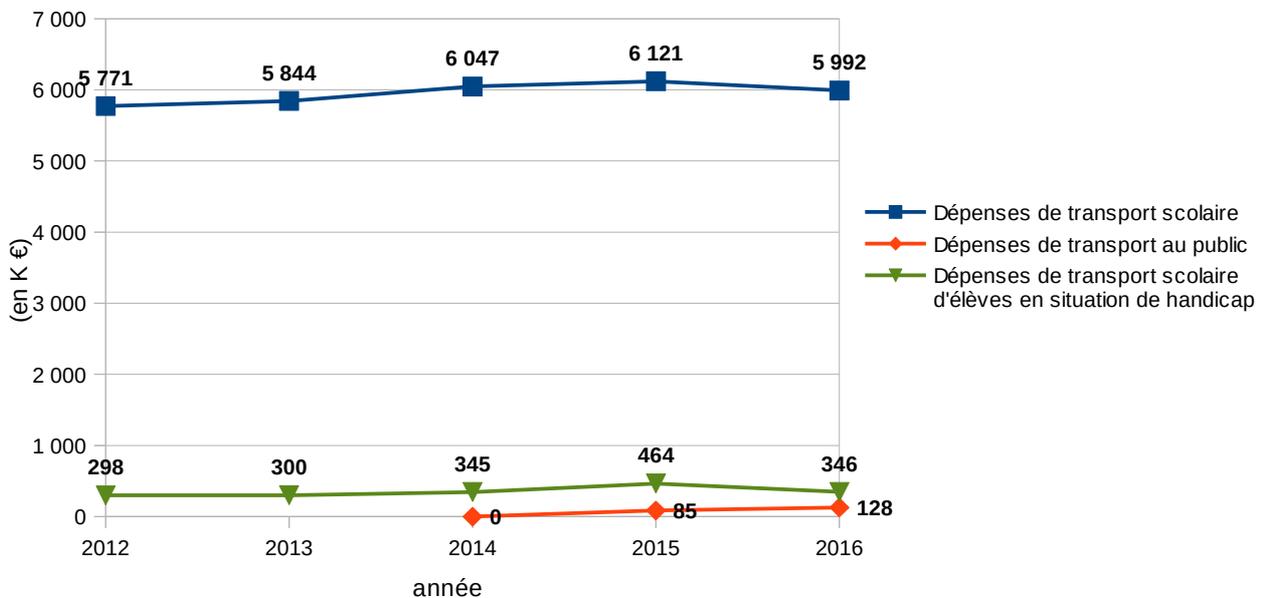
	2012	2013	2014	2015	2016
Transports scolaires (Chapitres 932 et 938)	6 490 417 €	6 517 441 €	6 776 681 €	7 045 117 €	6 866 387 €

Depuis 2012, les dépenses liées au transport ont augmenté de + 5,79 %.

La récupération de la TVA a permis d'atténuer le coût des transports scolaires sur le budget du Département : en 2016, la TVA récupérée a représenté un montant de 508 K€.

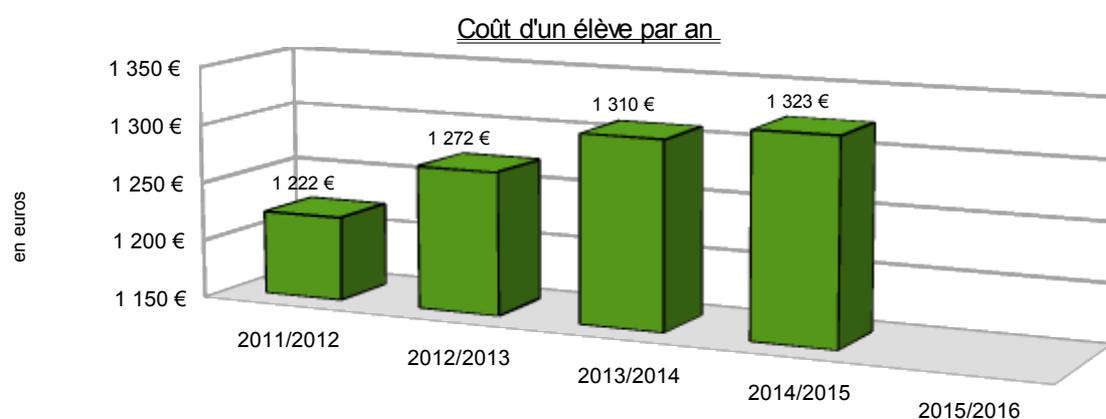
Le travail permanent de rationalisation a permis d'infléchir l'évolution historique à la hausse du coût des transports scolaires sans pour autant diminuer le niveau de service. Les résultats favorables des appels d'offres ont également contribué à cette baisse. Ainsi, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires estimée à un coût supplémentaire de 420 000 € a pu être absorbée.

#### Dépenses de transport



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Année Scolaire	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Coût d'un élève du Primaire	1 185 €	1 310 €	1 530 €	1 782 €	1 744 €
Coût d'un élève du Secondaire	1 362 €	1 395 €	1 430 €	1 419 €	1 389 €
Coût d'un élève Interne	715 €	695 €	710 €	662 €	648 €
<b>Coût /élève/an</b>	<b>1 222 €</b>	<b>1 272 €</b>	<b>1 310 €</b>	<b>1 323 €</b>	<b>1 319 €</b>



∞ - 254 circuits de transports scolaires sont utilisés par 4 543 élèves en 2015/2016.

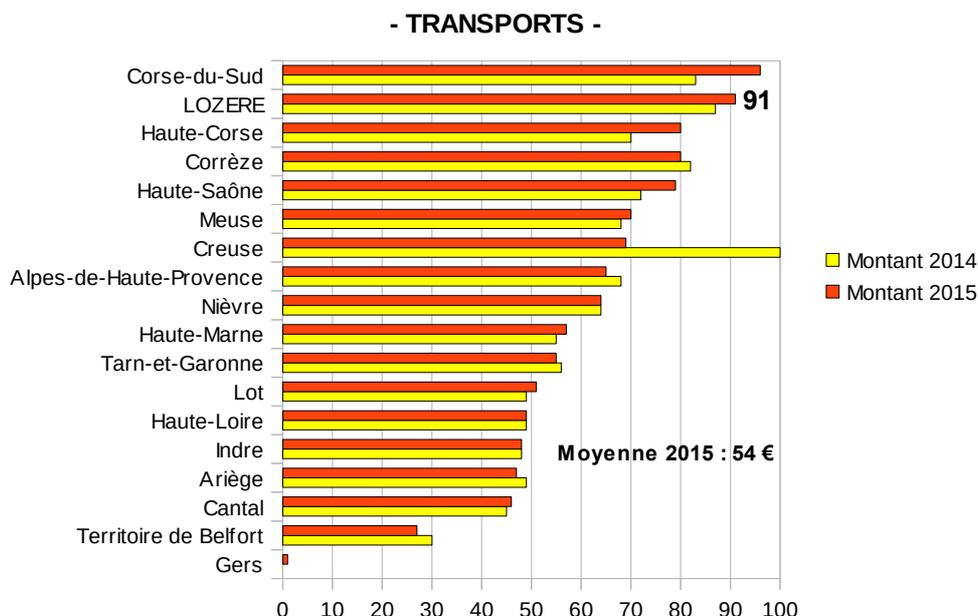
∞ - 345 767 € ont été consacrés au transport de 54 élèves handicapés ou en difficulté scolaire en 2016.

	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Nbre de circuits scolaires	251	250	247	243	254
<b>Nbre total d'élèves transportés</b>	<b>4916</b>	<b>4801</b>	<b>4494</b>	<b>4548</b>	<b>4543</b>
Elèves du Primaire	1879	1804	1541	1482	1438
Elèves du Secondaire	2494	2376	2423	2567	2554
Elèves Internes	543	621	530	499	551

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les transports scolaires ont représenté en 2015 un coût par habitant de 91 € (89 € en 2016) contre une moyenne pour les départements de la même strate de 54 €.

## Montants des dépenses par habitant



### Les allocations de transports :

L'allocation journalière de transport est versée aux familles des enfants de plus de 3 ans qui résident à plus de 3 km de l'école la plus proche ou à plus de 3 km d'un service de transport scolaire. Pour les 166 élèves concernés, 79 998 € ont été dépensés pour cette action en 2015/2016.

L'allocation de transport hebdomadaire est attribuée aux élèves internes qui ne bénéficient pas d'un service de transport ou qui sont domiciliés à plus de 6 km d'un point d'arrêt s'ils empruntent une ligne. Pour les 1 104 élèves concernés, 110 142 € ont été versés aux familles pour cette action en 2015/2016. 17 952 € ont été versés directement aux autorités organisatrices de transport scolaire hebdomadaire (communes ou communautés de communes) pour acheminer des élèves de l'extérieur du Département vers des établissements lozériens, ce qui représente une dépense totale pour ce dispositif de 128 094 €

### Bourses scolaires :

La bourse de premier internat (183 €), qui s'adresse aux élèves entrant pour la première fois en collège, a bénéficié à 226 élèves, pour un coût de 41 358 € en 2015/2016.

### Transport urbain Mendois :

Le Département a contribué comme chaque année au transport des élèves du Périmètre de Transport urbain Mendois (PTU) à hauteur de 74 408 € en 2016. Cette dépense est stable.

## Les transports hors scolaires

- ∞ - 127 734 € ont été consacrés au fonctionnement des lignes régulières. Dans le détail, 55 295 € pour la ligne Florac - Mende (24 personnes en moyenne par jour), 37 517 € pour la ligne Florac Alès et 34 921 € pour la ligne estivale (4000 personnes transportées au cours de l'été)
- ∞ - 17 094 € ont été consacrés au cofinancement des transports à la demande en 2016 : 14 communautés des communes ont mis en place un TAD sur leurs territoires.
- ∞ - Le Département a soutenu le fonctionnement de la navette Mende Loudes à hauteur de 37 554 € en 2016 et a soldé sa participation avant le transfert à la Région Occitanie.
- ∞ - Il a également soutenu le covoiturage en finançant l'association Voisine à hauteur de 10 000 €.

## E.2 - Réseaux et infrastructures

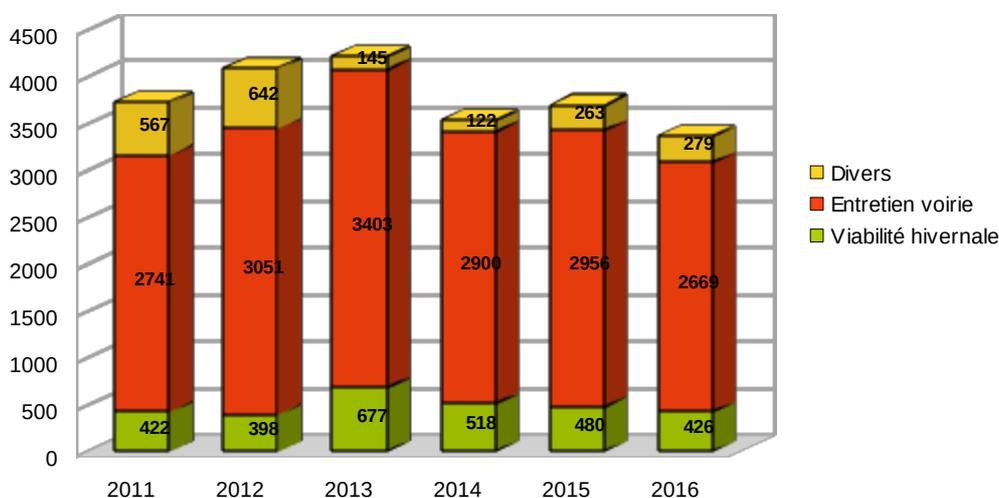
Les dépenses de voirie (hors dépenses de personnel) s'élèvent en 2016 à **3 373 994 €** pour **2 262 Km** de voirie, soit un coût par kilomètre de route de **1 491,60 €**.

En incluant les dépenses de personnel, les dépenses concernant les routes et la voirie s'élèvent à **13 347 890 €** (hors compensations), soit un coût par kilomètre de route de **5 900,92 €**.

Les dépenses de fonctionnement liées aux routes se répartissent principalement entre l'entretien de la voirie (**2 669 K€**) et la viabilité hivernale (**426 K€**).

S'y ajoutent les charges de fonctionnement et d'entretien des bâtiments liés à la route pour 279 K€, pris en charge par la Direction des Affaires Juridiques, de la Commande publique et de la Logistique.

**Répartition des dépenses de fonctionnement Voirie  
(en K€)**



## Entretien de la voirie : 2 669 K€

Les crédits d'entretien sont gérés par les UTCD et le Parc Technique Départemental.

- ∞ - En 2016, 1 180 K€ de crédits GPER (gestion prévisionnelle de l'entretien routier) ont été consacrés à :
  - de la location de matériel pour les besoins des travaux d'entretien du réseau assurés en régie par les agents de la route : 275 K€,
  - l'achat de fournitures et la réalisation de prestations d'entretien par entreprises : 905 K€.
  
- ∞ - Un montant de 1 490 K€ a été dépensé par le Parc Technique Départemental pour l'entretien des véhicules et matériels et leur fonctionnement, dont 578 K€ pour le poste carburant.

Les principaux postes de dépenses concernent l'achat de pièces de rechange, de pneumatiques, d'huiles et lubrifiants, les frais de réparation des engins et véhicules effectués par des professionnels, les frais de contrôle technique, les taxes et impôts sur véhicules et le carburant.

## Viabilité hivernale : 426 K€

Ces crédits ont majoritairement permis de financer les fournitures de consommables : sel, pouzzolane, filets pare-neige, dont les commandes sont effectuées par les UTCD.

La convention avec Météo France, le déneigement de l'Aire de la Lozère qui est externalisé, ainsi que le paiement de prestations aux communes ou groupements de communes dont les interventions sont conventionnées, sont pris en charge sur les crédits de fonctionnement de la viabilité hivernale.

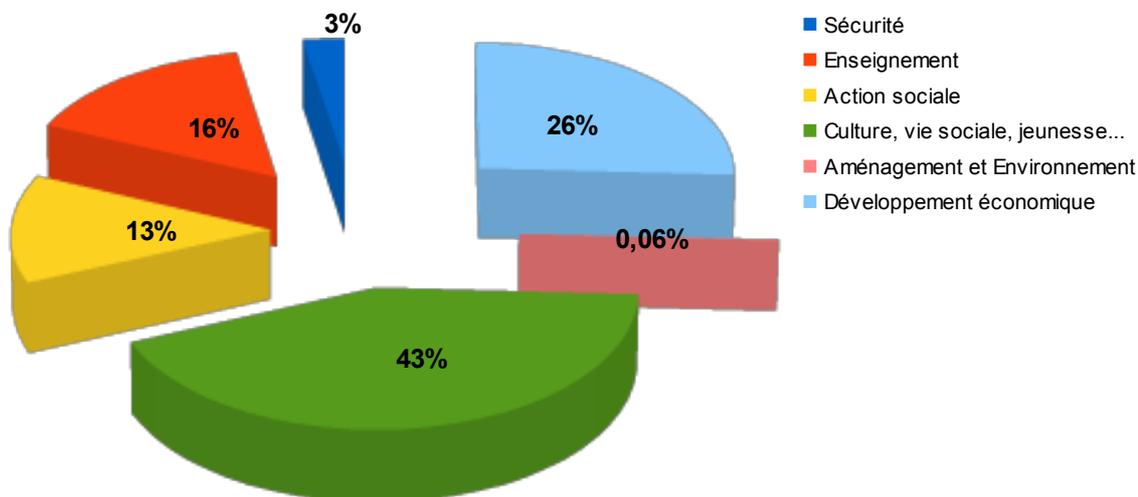
## F - Subventions Plan d'Equipement Départemental (PED)

En 2016, ces crédits ont permis d'apporter une aide au fonctionnement des associations (996 dossiers) pour un montant total de 896 786 € (981 085,45 € en 2015).

Ils se répartissent de la manière suivante :

- ∞ - Sécurité : 24 496 €
- ∞ - Enseignement : 140 051 €
- ∞ - Action sociale : 117 305 €
- ∞ - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 383 762 €
- ∞ - Aménagement et environnement : 500 €
- ∞ - Développement économique : 230 672 €

### Répartition des subventions PED



## G - Les dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La contribution annuelle du SDIS, Fonctionnement et Investissement, est fixée lors du vote du budget primitif dans le cadre :

- ∞ - de l'évolution prévisionnelle des recettes du Département,
- ∞ - de la mise en place d'un moyen aérien de secours pour la période estivale,

et ce conformément à la convention définissant les relations entre le Conseil départemental et le SDIS.

En 2016, la participation au SDIS a représenté un montant de :

- ∞ - 3 400 K€ en section Fonctionnement,
- ∞ - 200 K€ en section Investissement (aide à l'achat d'équipements de protections individuels et de véhicules).

## LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2016, l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 118 051 218,35 €, soit une augmentation de + 2,74 % par rapport à l'année 2015.

Deux raisons expliquent cette forte augmentation :

- ∞ - la décision d'attribuer la réserve du Fonds National de Péréquation des DMTO. Le montant perçu pour notre Département un montant de **4 021 719 € pour 2016** soit + 2 145 K€ par rapport à 2015 (2 383 K€),
- ∞ - la régularisation de la TSCA ainsi que de la TICPE Complémentaire effectuée en décembre 2016 contre en janvier généralement les autres années (globalement 1,6 M€).

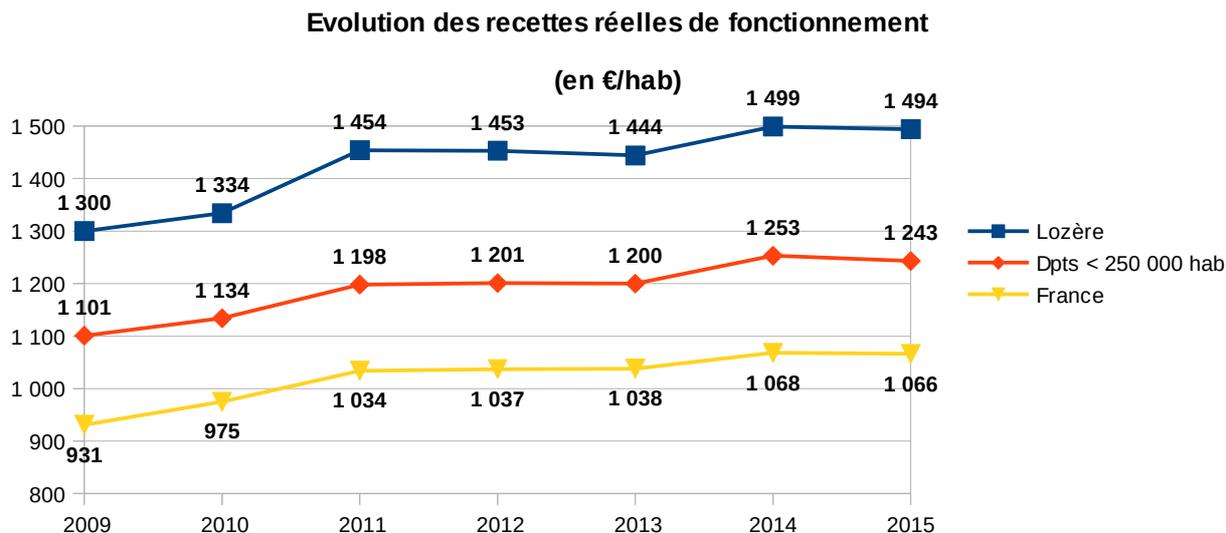
**Elles se répartissent comme suit :**

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT	Total perçu 2015	Total perçu 2016
<b>SERVICES GENERAUX (remboursements sur rémunération de personnel, sur charges, revenus des immeubles, produits exceptionnels...)</b>	<b>1 015 731,48 €</b>	<b>621 028,66 €</b>
<b>SECURITE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>571,02 €</b>
<b>ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements, remboursement sur rémunération...)</b>	<b>571 593,17 €</b>	<b>617 939,81 €</b>
<b>CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (subventions Région, participations DRAC...)</b>	<b>121 570,58 €</b>	<b>140 013,97 €</b>
<b>PREVENTION MEDICO SOCIALE ( remboursements sur rémunération et charges de personnel; recouvrement sur SS...)</b>	<b>34 785,31 €</b>	<b>34 045,01 €</b>
<b>ACTION SOCIALE (APA, PCH, MDPH, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions , remboursements sur rémunération de personnel...)</b>	<b>6 680 681,99 €</b>	<b>7 543 762,39 €</b>
<b>RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (participations agences de l'eau, redevances EDF, France Télécom, usage parc, remboursements sur rémunération de personnel...)</b>	<b>655 350,00 €</b>	<b>522 217,77 €</b>
<b>AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (participation, subventions PIG, remboursements sur rémunération de personnel)</b>	<b>258 831,24 €</b>	<b>428 941,54 €</b>
<b>TRANSPORTS ( participation des communes et des familles aux transports scolaires...)</b>	<b>936 192,65 €</b>	<b>919 380,83 €</b>
<b>DEVELOPPEMENT (participations, subventions numérisation du cadastre, pays...)</b>	<b>501 859,06 €</b>	<b>568 412,36 €</b>
<b>IMPOSITIONS DIRECTES</b>	<b>30 133 955,18 €</b>	<b>30 826 911,80 €</b>
<b>AUTRES IMPOTS ET TAXES ( taxe dép de publicité foncière, TADE, CAUE, TSCA, TIPP, Taxe d'électricité, etc.) ***</b>	<b>25 914 653,69 €</b>	<b>29 216 609,88 €</b>
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ( DGF, DGD, compensations,...)</b>	<b>48 070 999,43 €</b>	<b>46 606 803,00 €</b>
<b>OPERATIONS FINANCIERES (produits de participation dont 4 433 €concernant les parts sociales)</b>	<b>4 477,42 €</b>	<b>4 580,31 €</b>
	<b>114 900 681,20 €</b>	<b>118 051 218,35 €</b>

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2015, le département de la Lozère a perçu près de 1 494 € de recettes par habitant, pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 1 243 €, et de 1 066 € pour l'ensemble des départements.



Représentant 59,08 % des recettes de fonctionnement pour un total de 69 746 K€, les dotations et compensations de l'État sont en légère hausse par rapport à 2015 (68 830 K€).

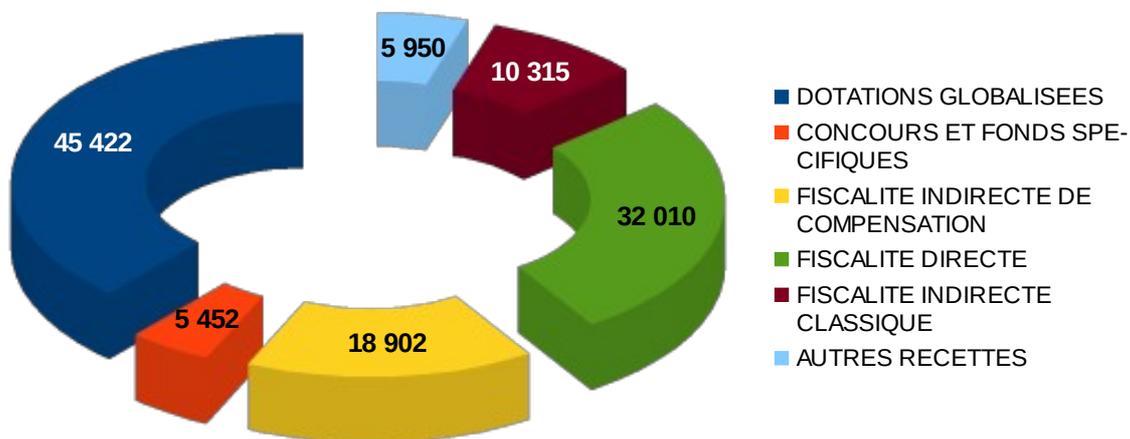
Elles ont été regroupées en trois catégories :

- ✔ - Les dotations globalisées : 45 422 K€ soit 38,48 % des recettes réelles de fonctionnement,
- ✔ - Les concours et fonds spécifiques : 5 452 K€ soit 4,31 % des recettes réelles de fonctionnement (CNSA, FSE, etc, ...),
- ✔ - La fiscalité indirecte de compensation : 18 902 K€ soit 16,01 % des recettes réelles de fonctionnement (TSCA, TICPE).

Le solde, soit 48 275 K€, regroupe :

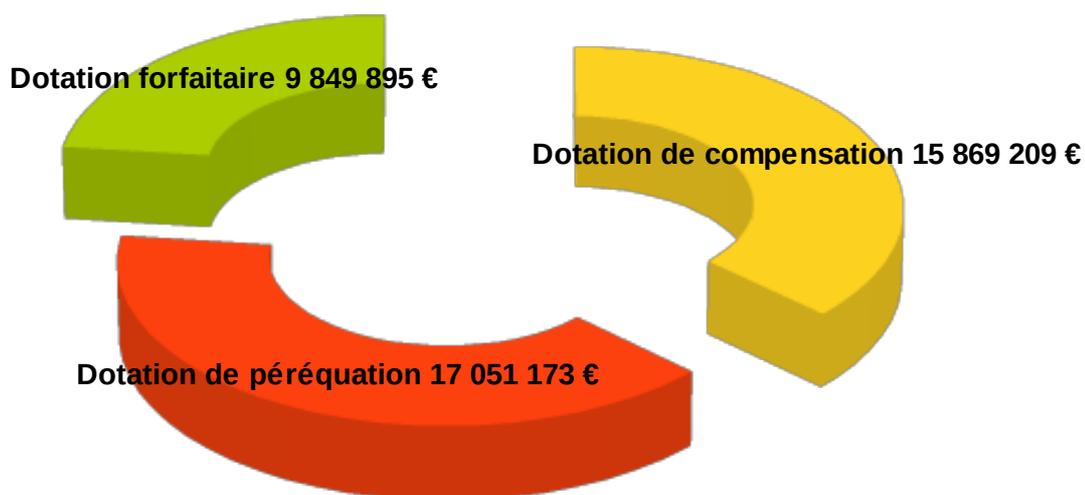
- ✔ - La fiscalité directe : 32 010 K€ soit 27,12 % des recettes réelles de fonctionnement,
- ✔ - La fiscalité indirecte classique : 10 315 K€ soit 8,74 % des recettes réelles de fonctionnement,
- ✔ - Les autres recettes : 5 950 K€ soit 5,04 % des recettes réelles de fonctionnement.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



**A - Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 45 422 K€**

**A.1 - La Dotation Globale de Fonctionnement : 42 770 K€**



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

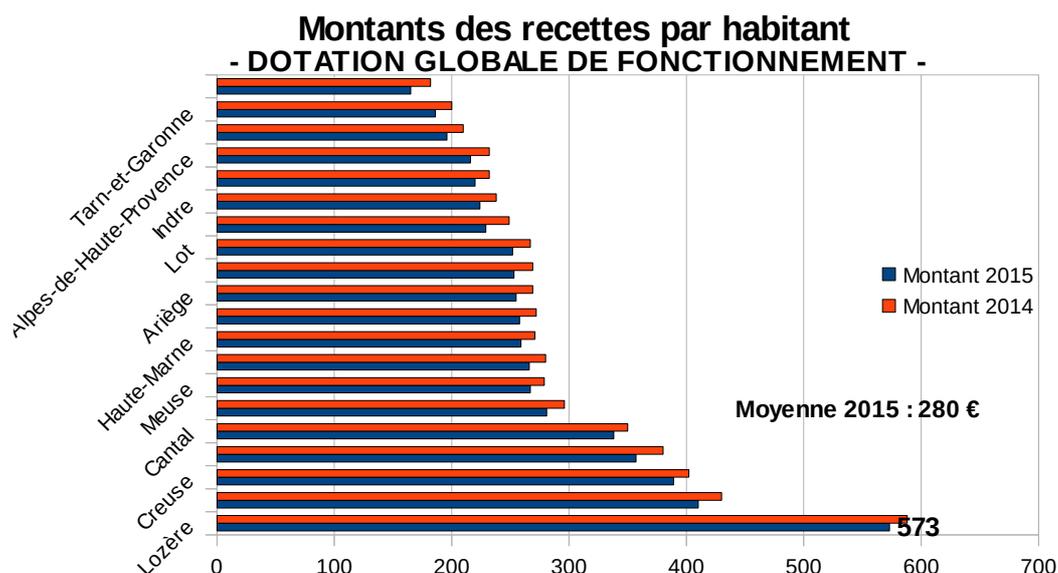
La DGF du département de la Lozère diminue en 2016 de – 1 304 293, ceci dans le cadre de la mise en place de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.

## Évolution de 2012 à 2016 :

(en €)	2015	2016
Dotation forfaitaire	11 154 188	9 849 895
Dotation de péréquation (DFM)	17 051 173	17 051 173
Dotation de compensation	15 869 209	15 869 209
<b>TOTAL</b>	<b>44 074 570</b>	<b>42 770 277</b>
<b>Evolution N-1</b>	<b>-2,88%</b>	<b>-2,96%</b>

Au titre de l'année 2016, la DGF totale représente 36,23 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2015, le département de la Lozère a perçu 573 € par habitant de dotation globale de fonctionnement pour une moyenne de la strate des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 280€/hab. Ainsi notre département continue d'être le département de – 250 000 habitants le mieux doté en DGF. Le 2ème département est la Corse du Sud avec 410 € par habitant.



## **A.2 - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€**

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis une DGD résiduelle égale à 5% de la DGD 2003.

**Le montant perçu est figé depuis 2008 à hauteur de 1 543 322 €.**

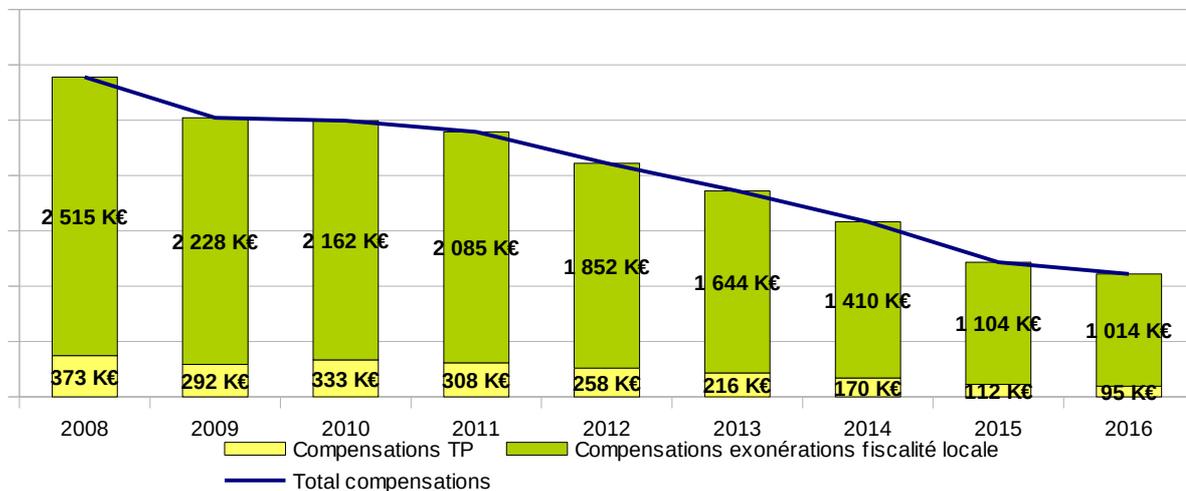
## **A.3 - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 1 109 K€**

En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations servent de variables d'ajustement permettant la maîtrise de cette enveloppe qui ne doit pas dépasser un certain montant fixé tous les ans dans la Loi de Finances.

	2015	2016
Compensation au titre de la taxe professionnelle	112 233 €	95 181 €
Compensation au titre des exonérations fiscalité directe	999 137 €	923 509 €
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	87 839 €	65 767 €
Compensation CET	16 508 €	24 956 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 215 717 €</b>	<b>1 109 413 €</b>
Evolution année n/n-1	-23,03%	-8,74%

Toujours dans le cadre de la mise en place de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics au même titre que la DGF, **la baisse des allocations compensatrices s'élève à -8,74% (-106 304 €) en 2016 par rapport à 2015.**



## B - Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI, FSE): 5 452 K€

### B.1 - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 5 086 K€

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des concours versés représente 4,31 % du budget de fonctionnement.

La dotation versée aux départements concerne l'allocation pour l'autonomie APA, la prestation de compensation du handicap PCH et le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées MDPH.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A.P.A.

	2012	2013	2014	2015	2016
Dépense effective d'APA (1)	9 010 839 €	9 102 165 €	9 334 698 €	9 480 719 €	9 905 507 €
Concours APA Du FFAPA/CNSA réellement VERSES	3 040 469 €	3 091 103 €	3 395 524 €	3 207 341 €	3 877 360 €
<b>Charge nette du Département</b>	<b>5 970 370 €</b>	<b>6 011 062 €</b>	<b>5 939 174 €</b>	<b>6 273 378 €</b>	<b>6 028 147 €</b>

(1) Exécuté année n

La charge nette du Département au titre de l'APA est toujours très importante et pèse ainsi considérablement sur la section de fonctionnement : **en 2016 elle s'élève à 6 028 K€.**

## P.C.H.

	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES ACTP (1)	894 768 €	883 752 €	832 948 €	786 383 €	772 450 €
DEPENSES PCH (1)	3 024 426 €	3 143 560 €	3 536 884 €	3 478 226 €	3 710 844 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 919 194 €</b>	<b>4 027 312 €</b>	<b>4 369 832 €</b>	<b>4 264 609 €</b>	<b>4 483 294 €</b>
Concours PCH du FFAPA/CNSA réellement VERSES	1 043 950 €	949 011 €	939 420 €	940 284 €	948 109 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 043 950 €</b>	<b>949 011 €</b>	<b>939 420 €</b>	<b>940 284 €</b>	<b>948 109 €</b>
<b>CHARGE NETTE POUR LE DEPARTEMENT</b>	<b>2 875 244 €</b>	<b>3 078 301 €</b>	<b>3 430 412 €</b>	<b>3 324 325 €</b>	<b>3 535 185 €</b>

(1) Exécuté année n

La charge pour le Département concernant la PCH, enregistre une hausse en 2016 de + 210 860 €.

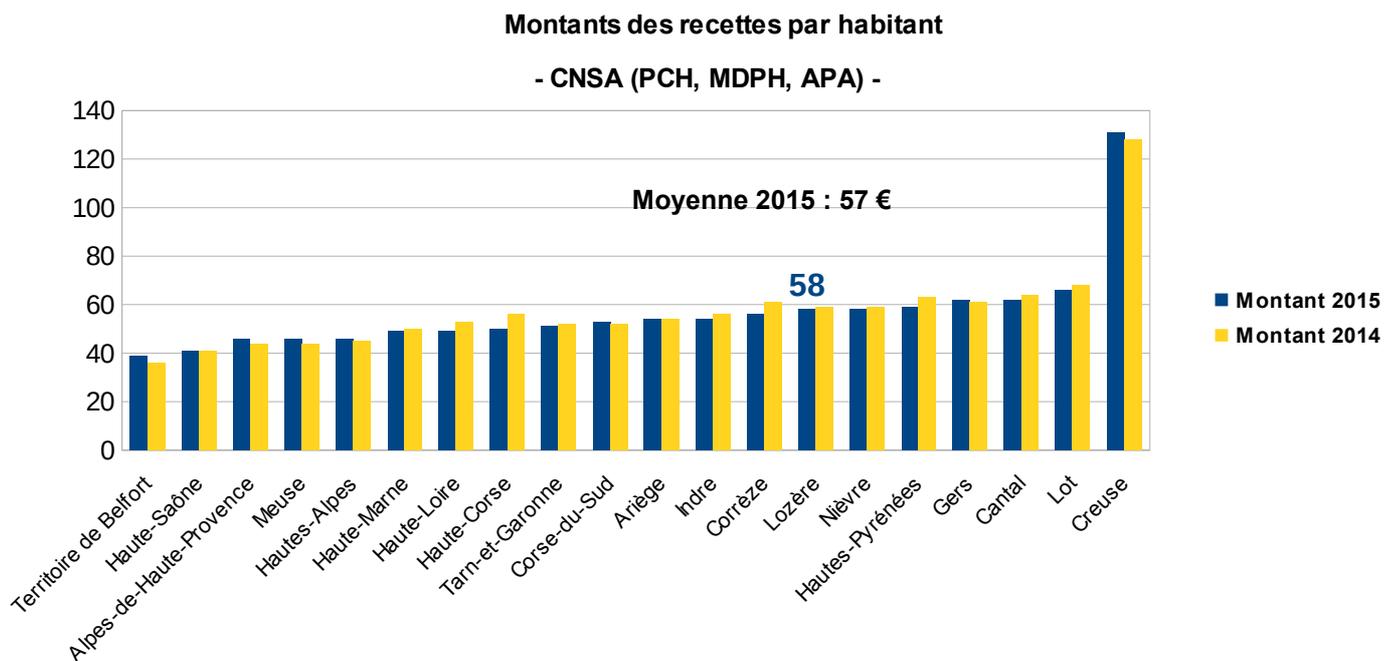
## M.D.P.H.

	2012	2013	2014	2015	2016
Concours MDPH du FFAPA/CNSA VERSES	248 663 €	247 314 €	251 659 €	278 250 €	260 928 €

Ce concours est reversé à la MDPH dans sa totalité, soit 260 928 €. Pour information, en complément, la participation du Département à la MDPH a été fixée à 50 000 €.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH, ont représenté en 2015 un montant de 58€/hab pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 57€/hab.



## **B.2 - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 366 K€**

Le FMDI a été créé par l'article 14 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a été modifié tant dans sa durée que dans son montant.

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>FMDI</b>	356 329 €	319 877 €	329 802 €	365 183 €	366 127 €

Composé de trois parts (compensation, péréquation et insertion), la modification des critères de répartition en 2012 (potentiel financier, nombre de bénéficiaires du RSA à la charge du département) a été défavorable pour notre département (- 66 834 € par rapport à 2011).

## C - La fiscalité indirecte de compensation : 18 902 K€

Elle représente 16,01 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 18 902 K€, et augmente de + 1 751 K€ soit + 10,21 % par rapport à 2015 (17 151 K€).

### C.1 - Compensations RMI RMA – RSA : 3 152 K€

#### La TICPE : 2 841 K€

Pour faire face à leurs nouvelles charges, liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

**Ce montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.**

#### La TICPE au titre du RSA : 311 K€

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, sachant que le montant définitif du droit à compensation doit être arrêté pour 2014 au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs des départements pour 2014.

Le Département a perçu à ce titre 310 973 € pour l'année 2016 soit un montant identique à 2015.

#### **Tableau récapitulatif :**

	2014	2015	2016
DEPENSES RMI-RSA-RSA	5 785 883	5 856 294	7 248 775
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 785 883</b>	<b>5 856 294</b>	<b>7 248 775</b>
TICPE + TICPE RSA	3 152 095	3 152 095	3 152 095
FMDI	329 802	365 183	366 127
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 481 897</b>	<b>3 517 278</b>	<b>3 518 222</b>
<b>CHARGE POUR LE DEPARTEMENT</b>	<b>2 303 986</b>	<b>2 339 016</b>	<b>3 730 553</b>

La charge nette pour le Département au titre du RMI/RSA augmente de manière significative d'année en année (+ 184% en 5 ans = + 2 418 K€) et n'est pas en lien avec l'augmentation de la prestation RSA soit + 46 %. **L'augmentation entre 2015 et 2016 s'élève à elle seule à + 1 392 K€.**

## **C.2 - Compensations transferts de compétences : 15 750 K€**

(hors TICPE-Part RSA : cf paragraphe précédent)

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements d'une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE Complémentaire), ainsi que d'une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, **notamment le transfert du personnel de l'équipement des routes et des collèges.**

	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
<b>TSCA + TICPE COMPLEMENTAIRE</b>	12 868 682,86	12 944 725,36	13 587 038,49	12 544 040,61	14 094 944,67
<b>PART RSA</b>	453 684,00	342 340,50	310 972,50	310 973,00	310 973,00
<b>TOTAL COMPENSATIONS</b>	13 322 366,86	13 287 065,86	13 898 010,99	12 855 013,61	14 405 917,67
<b>EVOLUTION</b>	9,68%	-0,26%	4,60%	-7,50%	12,06%

## **La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 11 331 K€**

**En 2016, le montant total perçu au titre de la TSCA s'élève à 11 331 329 €, contre 9 961 636,26 € en 2015 soit une augmentation de + 13,74 % (+ 1369 K€).**

## **La TICPE complémentaire : 2 764 K€**

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer le droit de compensation, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TICPE. Cette part de TICPE dite « complémentaire » est totalement distincte de la TICPE de base (2 841 K€ voir ci-dessus page 89).

**En 2016, le montant perçu au titre de la TICPE complémentaire s'élève à 2 763 615,67 € contre 2 582 404,35 € en 2015 soit + 182 K€ (+ 7,05 %).**

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

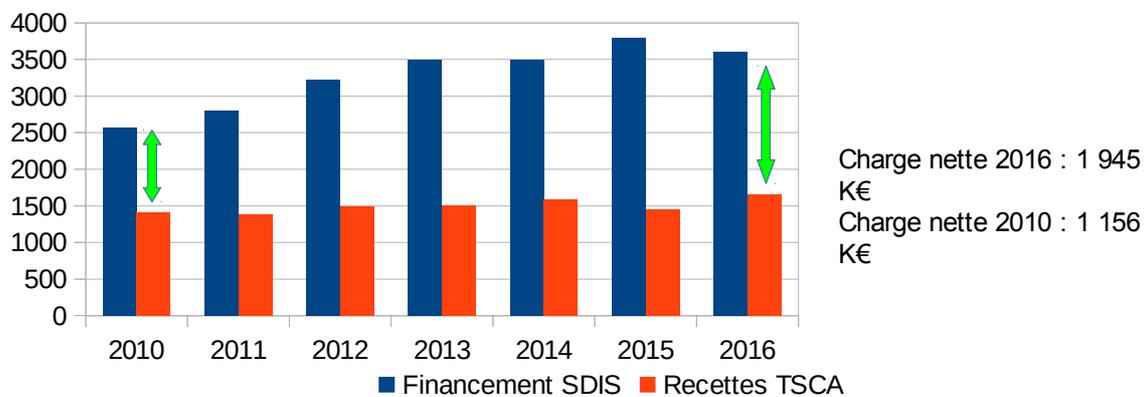
## La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 1 655 K€

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu que les départements se voient attribuer une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Elle est distincte de celle attribuée aux départements au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

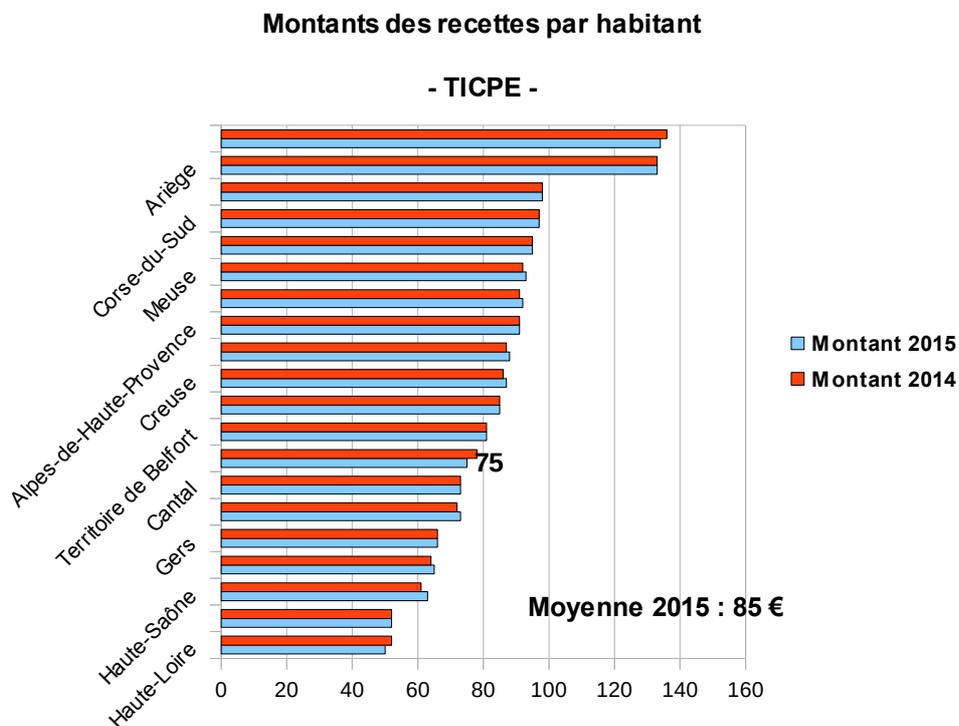
**Au titre de l'année 2016, le montant perçu s'élève à 1 654 639,07 €.**

Comparaison évolution dépenses et recettes SDIS (en K€)



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2015, cela représentait une recette de 75 € par habitant contre 78 € en 2014 pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 85 €.



**Au titre de la TICPE (ex-RMI + Complémentaire), le département de la Lozère a perçu en 2016 un montant total de recettes de 5 605 K€ contre 5 424 K€ en 2015 (+ 3,34 %).**

## D - La fiscalité directe : 32 010 K€ (hors Part État DMTO)

L'ensemble des recettes fiscales directes représente 27,12 % du budget réel de fonctionnement et affiche une évolution de + 2,21 % par rapport à l'année 2015, soit un montant de 32 010 K€ pour l'année 2016 (contre 31 318 K€ en 2015).

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

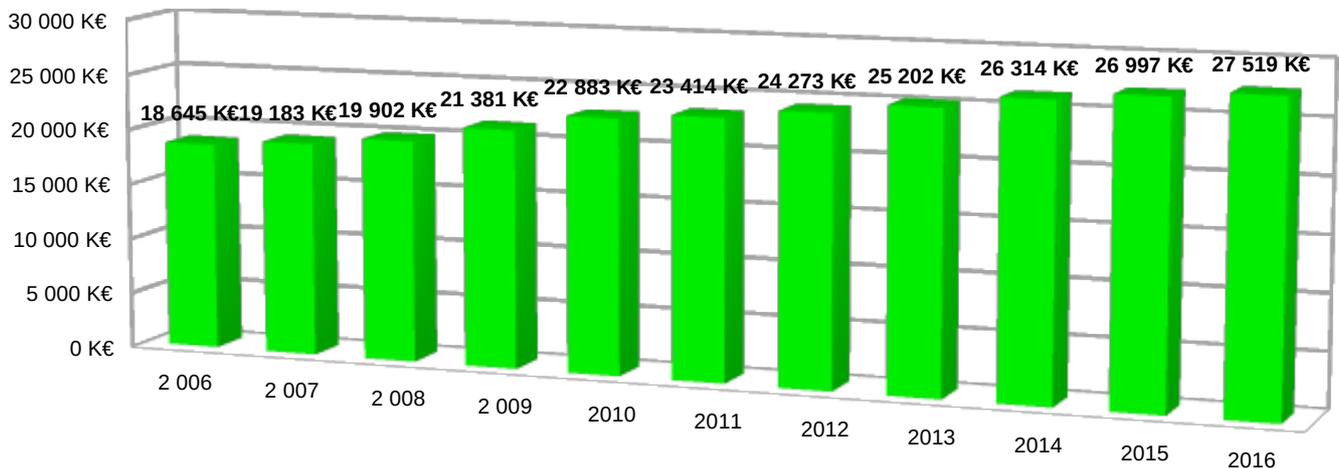
La fiscalité directe : 27 267 K€

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>TAXES FONCIERES</b>	<b>14 884 737</b>	<b>15 348 809</b>	<b>16 404 989</b>	<b>16 964 937</b>	<b>17 312 077</b>
<b>FNGIR</b>	<b>915 704</b>	<b>918 061</b>	<b>918 061</b>	<b>918 061</b>	<b>918 061</b>
<b>DCRTP</b>	<b>1 221 963</b>	<b>1 183 791</b>	<b>1 183 791</b>	<b>1 183 791</b>	<b>1 183 791</b>
<b>CVAE</b>	<b>3 966 205</b>	<b>4 377 482</b>	<b>4 305 515</b>	<b>4 620 420</b>	<b>4 544 438</b>
<b>IFER</b>	<b>456 391</b>	<b>464 030</b>	<b>465 494</b>	<b>468 722</b>	<b>527 736</b>
<b>PART ETAT TSCA</b>	<b>2 620 163</b>	<b>2 657 532</b>	<b>2 784 281</b>	<b>2 589 059</b>	<b>2 781 223</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>24 065 163</b>	<b>24 949 705</b>	<b>26 062 131</b>	<b>26 744 990</b>	<b>27 267 326</b>
<b>PART ETAT DMTO</b>	<b>251 967</b>				

Le point de fiscalité 2016 s'élève à 173 642 € contre 170 160 € en 2015.

Par ailleurs, pour information, les bases fiscales liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties ont évolué de + 13,31 % entre 2012 et 2016.

## Évolution du produit fiscal réellement perçu (part État DMTO incluse) Année 2006 à 2016 -



Ligne 2

À noter qu'entre 2015 et 2017, l'Assemblée départementale a décidé de ne pas augmenter le taux, après l'augmentation du taux de la taxe foncière en 2014 le passant de 19,36 % à 19,94 % correspondant aux engagements pris dans le cadre de la convention signée avec l'État en 2013 pour la mise en œuvre de la 2ème part du fonds de soutien aux départements en difficultés.

### Le Dispositif de Compensation Pérécutée (DCP) : 4 743 K€

Deux nouveaux outils ont été créés par la loi de finances de 2014 :

#### *Frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti :*

L'article 26 de la Loi de finances 2014 dans le premier volet de la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité État-Collectivités locales dans sa dimension relative au financement des trois **allocations individuelles de solidarité (AIS)**, a prévu le transfert aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % soit :

- ∞ - 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs,
- ∞ - 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée, soit 906 M€, est répartie entre les départements afin d'améliorer le financement des trois AIS sur la base de deux parts :

- ∞ - 70 % soit 578,9 M€ sont distribués sur la base de la part du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;
- ∞ - 30 % soit 248,1 M€ sont distribués en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges qui s'avère être celui utilisé pour répartir la première section du fonds de soutien de l'article 48 de la LFR 2012 soit la somme de :
  - la part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA pondérée par 0,3) ;
  - la part des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP pondéré par 0,2) ;
  - la part des bénéficiaires du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA, pondérée par 0,2) ;
  - du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département (pondéré par 0,3).

La somme des deux reversements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

**Au titre de l'année 2016, le Département de la Lozère a perçu un montant de 4 743 377 €.**

### *Relèvement du taux des DMTO*

En complément de l'aide pérenne versée au titre de la DCP, l'article 77 de la LFI 2014 a ouvert la faculté pour les conseils départementaux de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8 % à 4,5 %.

Cette disposition a été pérennisée dans le cadre de la Loi de Finances 2016.

## **E - La fiscalité indirecte classique : 10 315 K€**

Elle représente 8,74 % du budget de fonctionnement pour un montant total de 10 315 K€, soit une augmentation de + 7,70 % par rapport à 2015 (8 764 K€).

Elle comprend :

### **E.1 - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle : 4 230 K€**

La taxe départementale de publicité foncière ou droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

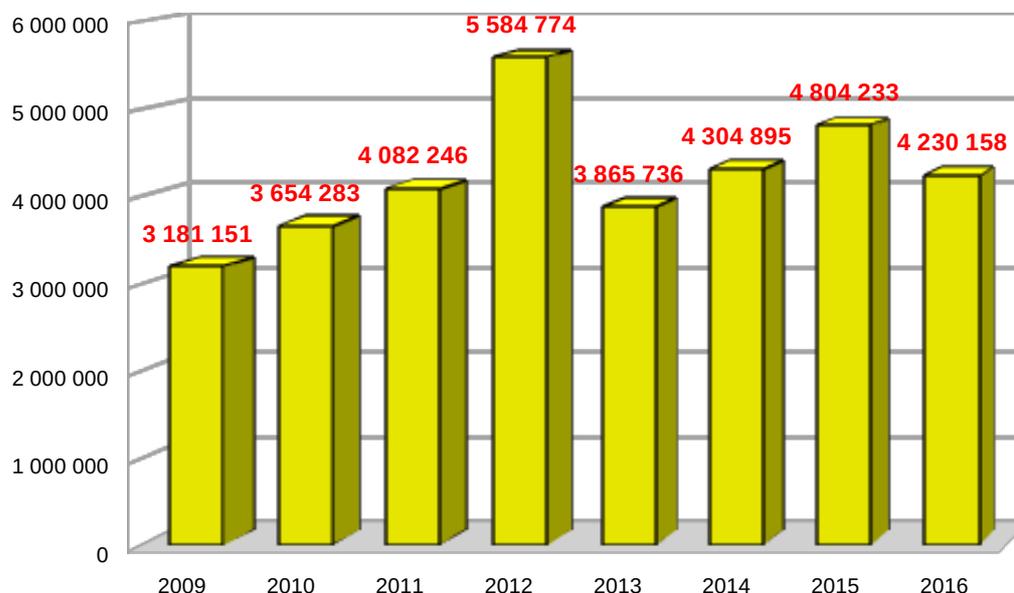
## Évolution des droits d'enregistrement :

	2014	2015	2016
TOTAL Droits enregistrement Taxe foncière + TADE	4 304 895,33 €	4 804 232,72 €	4 230 157,95 €
Evolution année n/n-1	11,36%	11,60%	-11,95%
Evolution 2012/2016	-1,74%		

En 2016, le niveau d'encaissement atteint 4 230 K€, soit une baisse de – 11,95 % par rapport à 2015 et revient à un niveau équivalent à 2014.

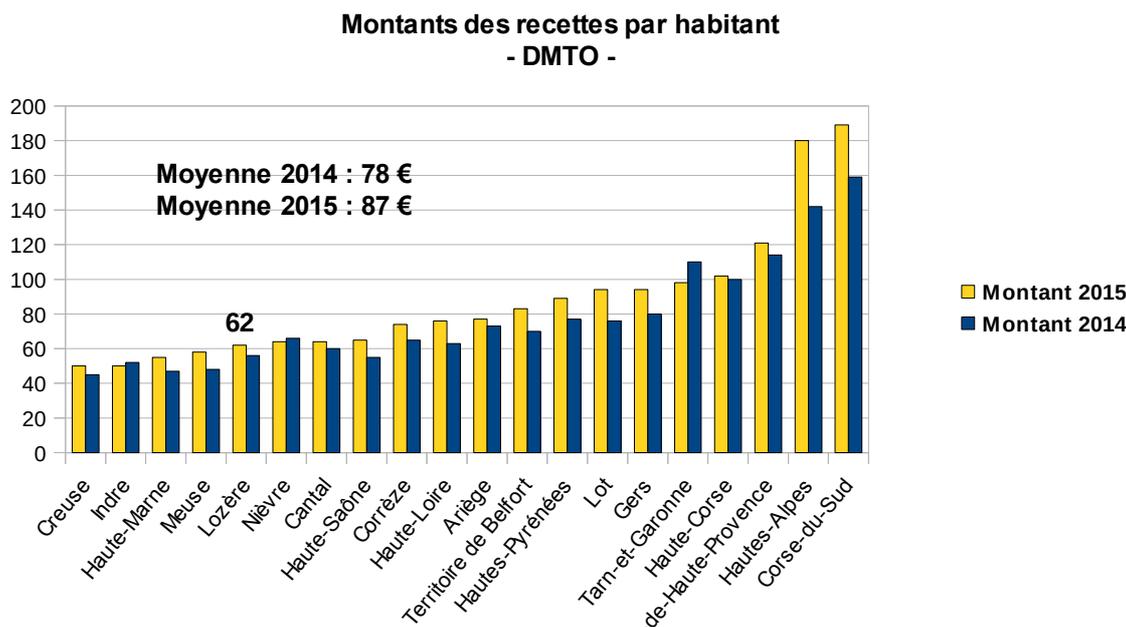
En parallèle a été mis en place un écrêtement correspondant à 0,35 % du produit DMTO qui vient alimenter le fonds de solidarité soit pour notre département en 2016 : 330 528 €.

## Évolution des droits de mutations à titre onéreux :



# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les droits de mutation à titre onéreux associés à la taxe additionnelle représentaient en 2015 un montant de 62 € par habitant, contre 56 € en 2014. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 87 € par habitant en 2015 contre 78 € en 2014.



## E.2 - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO : 4 511 K€

### La péréquation : 4 022 K€

Les ressources de ce fonds sont réparties, chaque année, entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements, de la manière suivante :

- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département, multiplié par la population du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le montant par habitant des droits de mutation à titre onéreux perçus par l'ensemble des départements et le montant par habitant de ces mêmes droits perçus par le département.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'introduction du critère du revenu par habitant au niveau de l'éligibilité et de la population au niveau de la répartition a pénalisé les départements ruraux mais a également réduit l'effet péréquisiteur visant à diminuer les écarts de richesse.

**Le Département a perçu au titre de ce fonds un montant de 4 021 719 € pour 2016.**

*Le fonds de solidarité : 489 K€*

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de finances pour 2014 qui met en œuvre les conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales, il a été décidé la mise en place d'un fonds de solidarité alimenté par un prélèvement correspondant à 0,35 % des bases des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements en 2013 (827 millions d'euros).

En 2016, le département de la Lozère a perçu au titre de ce fonds de solidarité un montant de 489 227 € pour un écrêtement à hauteur de 330 528 €, **soit une recette réelle de seulement 158 699 €.**

	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds péréquation DMTO	5 411 352 €	1 989 957 €	1 872 187 €	1 877 001 €	4 021 719 €
Fonds solidarité			582 940 €	506 409 €	506 409 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 411 352 €</b>	<b>1 989 957 €</b>	<b>2 455 127 €</b>	<b>2 383 410 €</b>	<b>4 528 128 €</b>
Evolution année n/n-1	3,24%	-63,23%	23,38%	-2,92%	89,99%
Evolution 2011/2015	-16,32%				

La baisse constatée entre 2012 et 2013 (-3,421 M€) a résulté de l'introduction de deux nouveaux critères défavorables au Département :

- ∞ - un concernant l'éligibilité : le revenu par hab.
- ∞ - un concernant la répartition : la pondération par la population défavorisant ainsi grandement les départements ruraux.

La perte qui en résulte a été en 2013 de -3,421 M€, -3,539 M€ en 2014 ainsi que -3,028 M€ en 2015, soit une perte cumulée de 9,988 M€.

Le Fonds de solidarité créé par la loi de finance de 2014 est donc loin de compenser le manque à gagner.

La hausse constatée en 2016 résulte du déblocage du fonds de réserve et redistribué à tous les Départements.

## ***E.3 - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 305 K€***

Les ressources du fonds sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'Outre-mer. Cet indice est constitué de quatre critères :

- ∞ - le potentiel financier par habitant,
- ∞ - le revenu par habitant,
- ∞ - la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,
- ∞ - la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

**Le montant perçu en 2016 est de 304 977 €, soit un montant équivalent à 2015 (309 641 €).**

## ***E.4 - La taxe sur l'électricité : 980 K€***

Elle est une taxe assise sur la consommation d'électricité et mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

Cette recette propre du Conseil départemental fait l'objet pour partie de reversements annuels auprès du SDEE et de la Commune de Mende par le biais de conventions intervenues entre les parties.

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>RECETTES PERCUES</b>	<b>926 159 €</b>	<b>998 508 €</b>	<b>982 695 €</b>	<b>949 500 €</b>	<b>979 978 €</b>
VERSEMENTS A LA COMMUNE DE MENDE	107 071 €	113 605 €	0 €	91 000 €	91 000 €
VERSEMENTS SDEE	427 000 €	427 000 €	427 000 €	342 000 €	342 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>534 071 €</b>	<b>540 605 €</b>	<b>427 000 €</b>	<b>433 000 €</b>	<b>433 000 €</b>

## ***E.5 - La taxe d'aménagement : 288 K€***

Depuis le 1er janvier 2012, il n'existe plus qu'une seule taxe d'aménagement dans laquelle sont fondues toutes les taxes d'urbanismes existantes dont la taxe départementale pour le financement des CAUE et la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles. Son assiette est plus large en réintégrant toutes les surfaces de planchers, des combles et sous-sols au-delà de 1,80 m et en n'excluant plus les surfaces aménagées en vue du stationnement des véhicules (cf. délibération n°CG\_11\_5113 du 17 octobre 2011).

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Lors de sa séance du 17 octobre 2011, le Conseil Général a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 0,6 %.

Ce taux a été porté à 1% par délibération en date du 31 octobre 2013. Il se répartit comme suit :

- ∞ - financement des espaces naturels sensibles : 0,6 %
- ∞ - financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : 0,4 %

Les recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement évoluent de la manière suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Taxe Urbanisme</b>	100 033 €	25 647 €			
<b>Taxe Aménagement</b>		48 862 €	203 166 €	309 180 €	288 249 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 033 €</b>	<b>74 509 €</b>	<b>203 166 €</b>	<b>309 180 €</b>	<b>288 249 €</b>

## **E.6 - Les autres taxes : 1 K€**

Elles atteignent quant à elles un montant de 623,27 € correspondant aux redevances proportionnelles sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques.

## **F - Autres recettes : 5 950 K€**

Elles représentent 5,04 % du budget de fonctionnement pour un montant de 5 950 K€, soit un montant équivalent à 2015 : 5 989 K€.

Elles comprennent les participations versées par l'Europe, l'État, la Région, mais aussi les autres recettes diverses telles que les recouvrements de dépenses sociales, les participations des communes aux transports, le FARPI.

## **F.1 - Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI) : 281 K€**

Depuis le 1er janvier 2006, les régions et les départements perçoivent directement la participation des familles antérieurement versée aux FARPI, participation qui finance une partie de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat (40 % environ).

Le Département a mis en place des conventions d'objectifs avec les collèges qui fixent les modalités de reversement au Département. Le taux applicable fait l'objet d'une délibération annuelle.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ces reversements évoluent de la manière suivante :

En €	2012	2013	2014	2015	2016
FARPI	311 771	267 673	284 961	264 125	280 756

Le montant indiqué correspond au montant perçu. En réalité, à partir de 2011, le paiement du dernier trimestre intervient en début d'année suivante. Si on réintègre ces sommes sur l'année de gestion, le montant de la recette FARPI est le suivant :

En €	2012	2013	2014	2015	2016
FARPI	297 895	303 675	299 756	296 043	283 367

## **F.2 - Les transports : 919 K€**

L'ensemble des recettes perçues au titre des transports s'élève à 919 380,83 €, dont 573 K€ au titre des participations des communes (62 %) et 346 K€ au titre des familles (38 %). Le reste (1 K€) correspond à des mandats annulés.

**À noter que la loi NOTRe prévoit le transfert des transports scolaires à la Région au 1er septembre 2017 et ils seront accompagnés d'un transfert de recettes par le biais de la CVAE.**

## **F.3 - Recouvrements spécifiques : 1 924 K€**

À titre d'information, je vous précise que les recouvrements sur dépenses d'aide sociale (recouvrements sur bénéficiaires, tiers-payants, successions, indus APA, RSA) s'élèvent en 2016 à 2 091 328,09 € contre 1 924 408,45 € en 2015.

Ces recouvrements sont réalisés de manière plus systématique que dans le passé (enquêtes auprès des familles, plus d'informations transmises à la Paierie ...).

## **F.4 - Autres : 2 826 K€**

Les autres recettes d'un montant de 2 826 K€, allouées au Département, correspondent notamment à des remboursements sur rémunérations et charges de personnel, ainsi qu'à des revenus des immeubles, ou produits exceptionnels divers.



# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

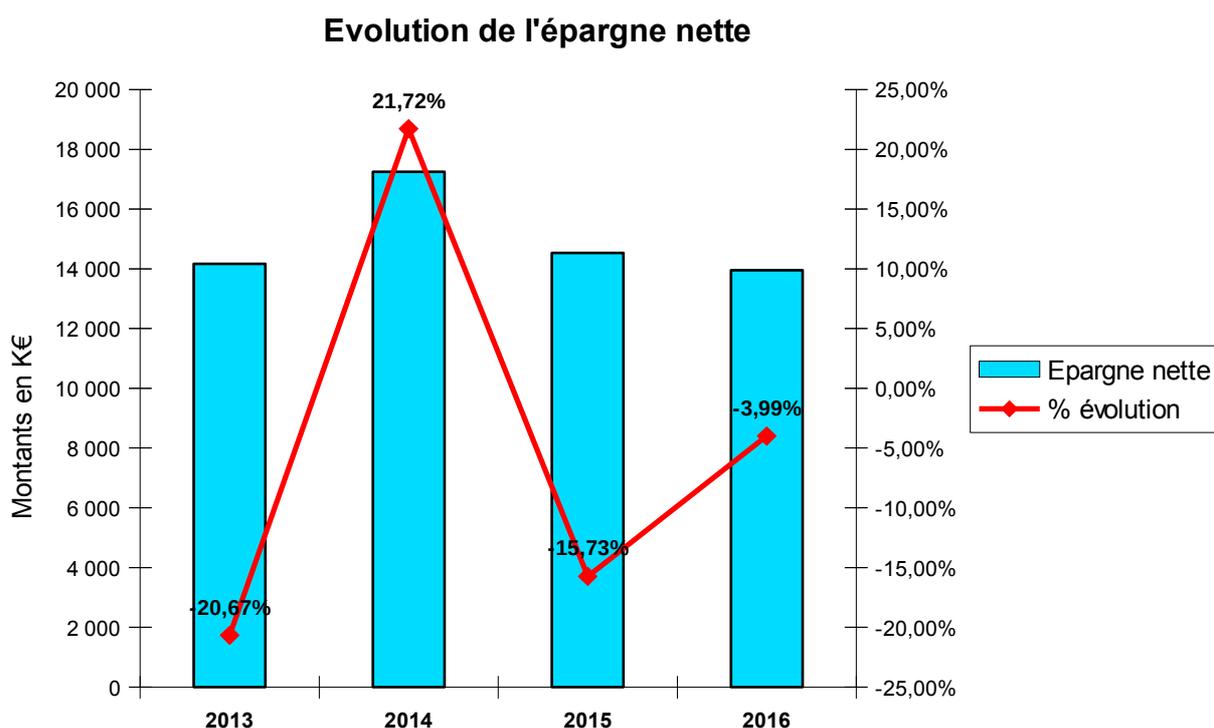
## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

**L'épargne nette d'un montant de 13 952 K€ en 2016 diminue de 3,99 % entre 2015 et 2016.**

Cette évolution négative tient son explication dans l'augmentation du volume d'emprunts remboursés (+ 20,8%), bien que l'épargne brute ait progressé de + 1,24 %.

Le taux d'épargne nette atteint 11,82 % en 2016. Il était de 12,65 % en 2015.



## ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursements sur emprunts revolving), se situent à **82,94 % en 2016** contre **84,40 % en 2015**.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'exécution dépenses réelles d'investissement	75,87%	76,97%	89,23%	80,81%	84,40%	82,94%

Le montant des dépenses réelles d'investissement (remboursements d'emprunts inclus) se répartit comme suit :

**par fonction :**

Investissement	Total consommé 2016
Dettes- autres opérations financières	13 500 816
Développement économique	1 530 699
Réseaux et infrastructures	13 148 166
Enseignement	3 011 331
Sécurité	205 200
Transports	17 641
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	910 386
Services généraux	3 335 918
Action sociale	1 529 348
Aménagement et environnement	5 747 214
<b>TOTAL</b>	<b>42 936 719</b>

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## par direction :

<b>Investissement</b>	<b>Total consommé 2016</b>
DRHAF – Affaires Financières et Assemblées	13 830 011
Infrastructures Départementales – Routes	9 416 791
Infrastructures Départementales – Bâtiments	3 848 034
DMNT – Techno. Information et Communication	423 679
Solidarité Territoriale – DID et DAD	12 357 335
DAJCL – Information et Télécommunications	627 505
Solidarité Territoriale – DDEC	362 437
Infrastructures Départementales – Transports	17 641
DDEC – BDP	5 981
DAJCL – Marchés publics	43 433
DAJCL – Achats et Moyens	60 024
SDIS	200 000
Archives	44 948
Solidarité Sociale	1 698 900
<b>TOTAL</b>	<b>42 936 719</b>

## par nature d'investissements :

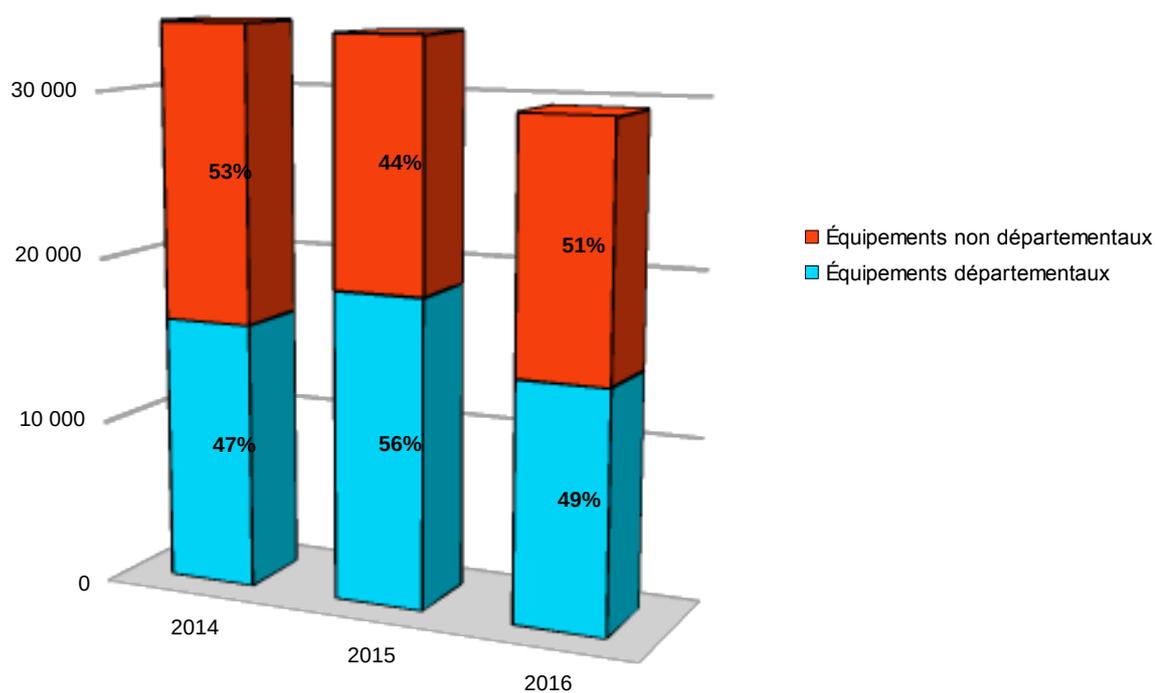
<b>En K€</b>	<b>2016</b>
<b>Équipements départementaux</b>	<b>14 450</b>
<b>Équipements non départementaux</b>	<b>14 986</b>
<b>Opérations non ventilées*</b>	<b>13 501</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42 937</b>

\* Dettes, opérations patrimoniales, ...

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2016, les équipements non départementaux représentent 51 % du total de la section d'investissement (en dépenses réelles hors opérations non ventilées) contre 49 % pour les équipements directs.

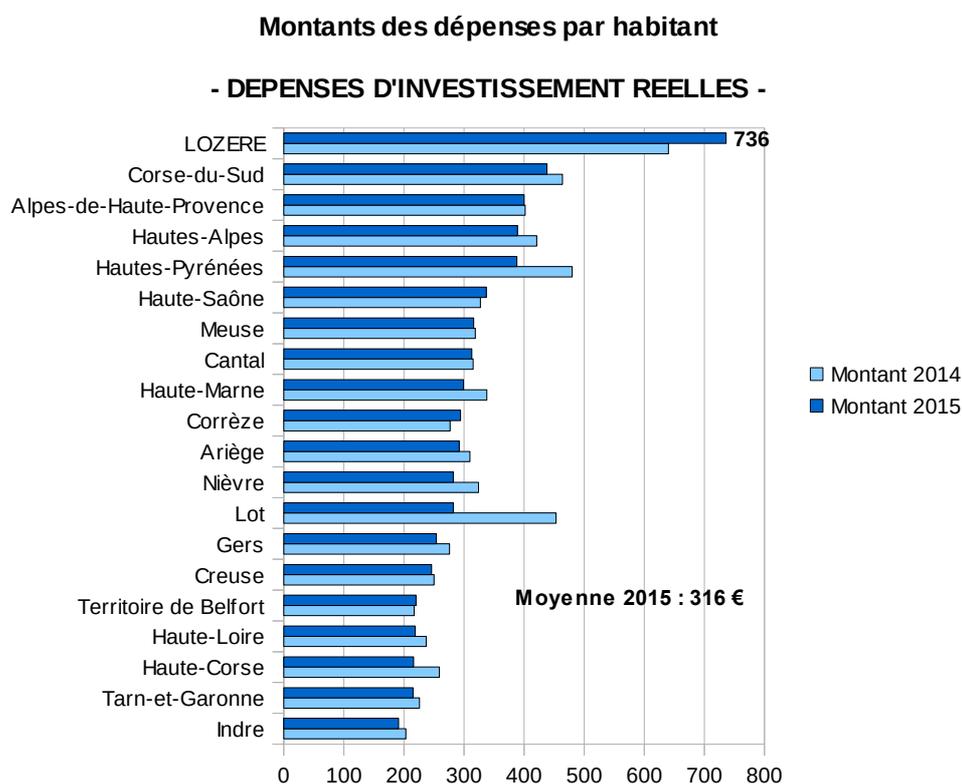
Evolution des dépenses réelles d'investissement (en K€)



\* dettes, opérations patrimoniales,...

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur la base du compte administratif 2015, la Lozère a investi un montant de 736 € par habitant contre 316 € par habitant en moyenne pour les départements métropolitains de la même strate (560 € en 2016).



Au 31/12/16, le Conseil départemental disposait d'un stock d'autorisations de programmes (AP) de 72 366 K€ pour les années 2017 et suivantes.

**Pour le budget principal, 29 540 K€ de crédits de paiement sur AP ont été consommés en 2016 sur un total de 33 849 K€ de crédits de paiement inscrits lors du BP et des différentes DM en 2016, d'où un ratio de capacité de couverture des AP de 2,45 années.**

**Ce ratio demeure inférieur à la durée de vie moyenne des AP, qui est de 3 ans.**

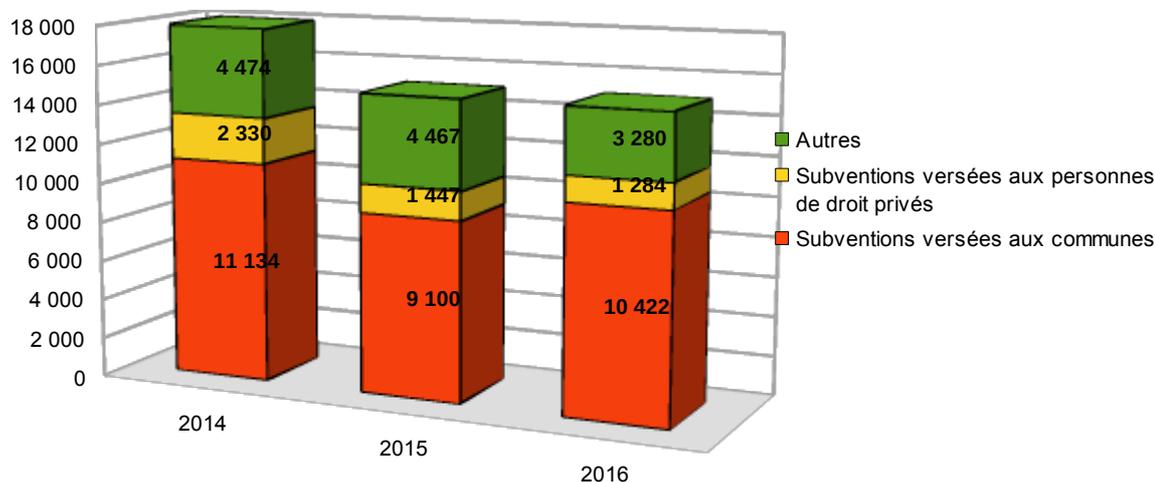
## A - Les subventions d'équipement

	2016
<b>Montant total en K€ des subventions d'équipement</b>	<b>14 986</b>
Subventions versées aux communes	10 422
Subventions versées aux personnes de droit privé	1 284
Autres	3 280

Les subventions d'équipement représentent 44 % des dépenses réelles d'investissement hors emprunts revolving et 51 % des dépenses d'équipements départementaux et non départementaux.

Cette diminution qui concerne également les équipements départementaux s'explique principalement par la volonté de préserver la capacité d'endettement du Département et donc sa capacité future d'investissement.

**Evolution des subventions d'équipement (en K€)**

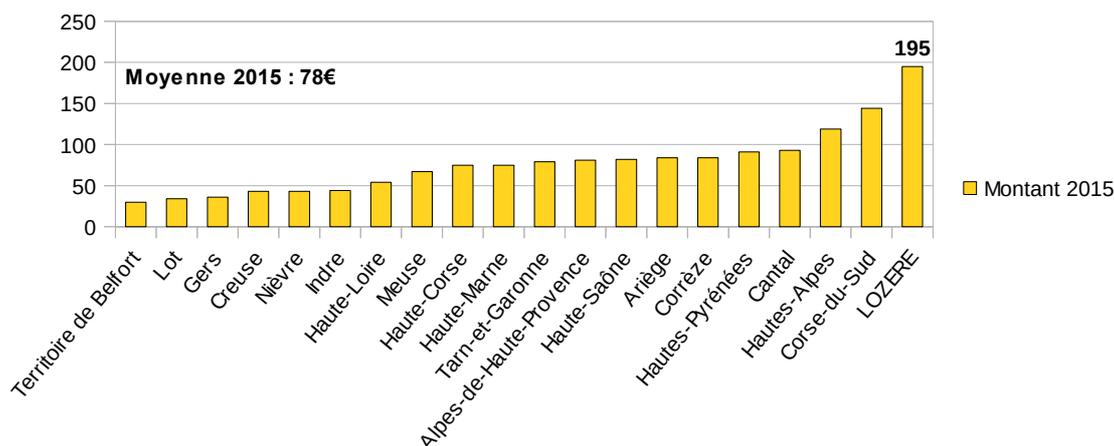


En moyenne, en 2014, les départements de moins de 250 000 habitants ont versé en subvention d'équipement de 83 € par habitant. En 2015, cette moyenne par habitant passe à 78 € soit une diminution de - 6,02 %.

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2015, 195 € par habitant de subvention d'équipement ont été versés par le Département, soit 2,5 fois la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du Département.

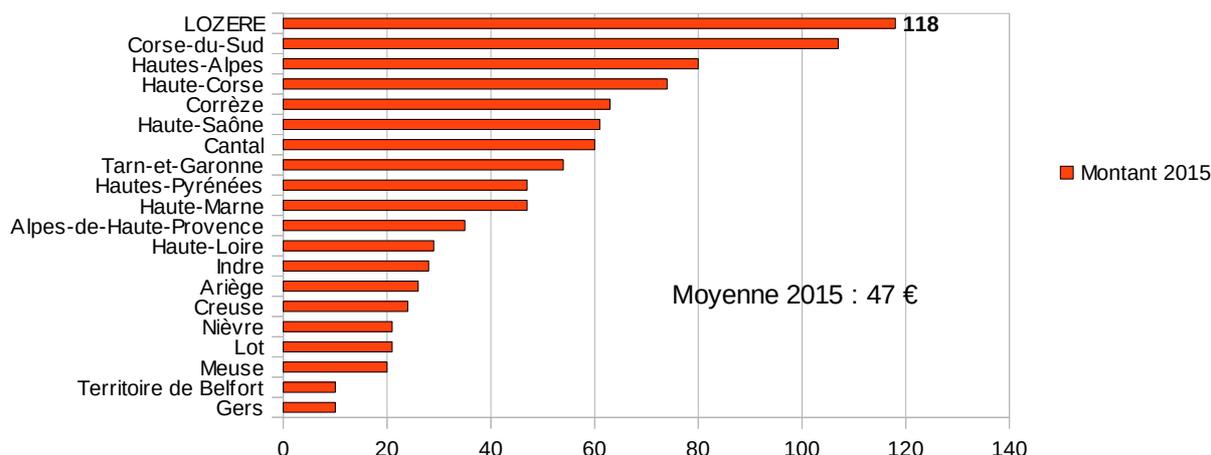
Montants des dépenses par habitant  
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT -



Le département de la Lozère a versé en 2016, 136 € par habitant aux communes et EPCI sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le tissu économique local. En 2015, la moyenne pour les départements de la même strate était de 47 €, contre 118 € pour le Département de la Lozère, soit 2,5 fois moins que la Lozère.

Montants des dépenses par habitant

- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT COMMUNES ET EPCI -



# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements indirects d'un montant de **14 986 K€** se décomposent comme suit :

## **Direction générale adjointe de la Solidarité territoriale : 12 517 K€**

- ∞ - Loisirs aménagements villages → 4 158 K€
- ∞ - PED → 1 000 K€
- ∞ - Autres réseaux de voirie → 2 866 K€
- ∞ - Développement touristique → 659 K€
- ∞ - SDEE → 100 K€
- ∞ - Industrie, commerce et artisanat → 263 K€
- ∞ - Patrimoine → 417 K€
- ∞ - Ecoles Primaires → 731 K€
- ∞ - Autres actions diverses → 216 K€
- ∞ - Logement → 238 K€
- ∞ - Habitats jeunes agriculteurs → 71 K€
- ∞ - Bois – Energie → 109 K€
- ∞ - Eau & Assainissement → 1 193 K€
- ∞ - Agriculture → 2 K€
- ∞ - Déchets → 98 K€
- ∞ - Actions en faveur du milieu naturel → 127 K€
- ∞ - Améliorations foncières → 10 K€
- ∞ - Energies renouvelables → 6 K€
- ∞ - Collèges → 178 K€
- ∞ - Patrimoine culturel → 22 K€
- ∞ - Équipements sportifs → 35 K€
- ∞ - Lycées → 11 K€
- ∞ - Bibliothèques → 6 K€
- ∞ - Ecoles primaires → 1 K€

## **Direction générale adjointe de la Solidarité Sociale : 1 699 K€**

- ∞ - Travaux maisons de retraite → 1 529 K€
- ∞ - Travaux crèches → 170 K€

## **Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances : 433 K€**

- ∞ - Taxe d'électrification → 433 K€

## Direction des Mobilités, des Aménagements Numériques et des Transports : 137 K€

∞ - Très haut débit → 137 K€

**SDIS : 200 K€**

### **A.1 - Direction de l'Ingénierie Départementale**

#### Contrats Territoriaux

Sur l'année 2016, **4 628 589 €** de crédits de paiements ont été consommés au titre de l'AP CONTRAT répartis comme suit :

- **268 594 €** pour des projets de restructuration ou de confortement d'adductions en eau potable, des créations de réseaux d'assainissements, des protections de captages ou pose de compteurs dans 18 collectivités,
- **1 609 €** pour la mise aux normes de déchetteries,
- **672 370 €** pour l'agrandissement, la construction ou l'aménagement d'écoles publiques primaires dans 8 communes dont les plus importantes opérations sont sur Mende, Balsièges, Bagnols les Bains, Vialas, Le Massegros et Le Chastel Nouvel,
- **118 021 €** pour la réhabilitation de logements dans 12 communes,
- **1 587 324 €** pour les projets :
  - d'aménagements de places, parkings, rues, murs de soutènement, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et traversées de villages dans 23 communes,
  - de rénovation ou création d'équipements sportifs ou de loisirs (piste athlétisme, stade, terrains de sports, aires de jeux dans 6 communes,
  - de construction, rénovation et mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, maisons des services, gîtes, centres d'accueil, garages communaux dans 24 communes),
  - de rénovation de ponts desservant des hameaux ou des villages dans 4 communes.
- **124 446 €** au titre du patrimoine pour les travaux :
  - de restauration du patrimoine rural (fours, fontaines, métiers à ferrer, moulin) dans 4 communes,
  - de restauration d'édifices classés ou inscrits (églises, temples, remparts) dans 7 communes,
- **11 190 €** en faveur de création ou d'aménagements de MAM dans 2 communes,
- **22 756 €** en faveur de projets communaux visant à améliorer l'accueil touristique dans 3 communes,

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- **1 060 950 €** en faveur des projets d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans 120 communes,
- **169 197 €** pour divers projets au titre des Travaux exceptionnels en faveur de 7 collectivités,
- **592 132 €** en faveur des projets d'envergure départementale notamment l'espace Georges Frêche, la rocade de Mende, la ligne verte des Cévennes.
- 

### Autres dispositifs ou dispositifs antérieurs à la mise en place des contrats

Sur l'année 2016, **6 392 070 €** de crédits de paiement ont été consommés au titre de diverses opérations mises en place antérieurement aux contrats ou en complément des contrats et ont concerné principalement les dispositifs suivants :

- ∞ - **1 566 180 €** pour l'aménagement et l'entretien de la voirie communale en faveur du SDEE de la Lozère et de 34 communes,
- ∞ - **1 000 307 €** au titre du Plan d'Équipement Département (PED ) pour la réfection de voirie, la création, l'entretien et la mise aux normes de bâtiments communaux, l'achat de mobilier et matériel divers, l'achat de matériel informatique, divers aménagements de villages, l'achat de matériel de déneigement ou de matériel pour les services techniques dans 133 collectivités,
- ∞ - **58 757 €** pour la construction ou l'aménagement d'écoles publiques primaires dans 3 communes,
- ∞ - **293 037 €** pour la restauration du patrimoine en faveur de 17 communes, de 4 associations et de 4 particuliers pour les monuments historiques classés ou inscrits,
- ∞ - **1 754 500 €** en faveur des loisirs, aménagements de villages, des bâtiments communaux et divers équipements dans 66 collectivités,
- ∞ - **50 000 €** pour la réhabilitation de 10 logements dans 3 collectivités,
- ∞ - **96 186 €** pour des travaux sur les déchetteries ou achat de matériel pour la collecte en faveur de 5 collectivités,
- ∞ - **488 807 €** pour des projets de restructuration ou de confortement de réseaux d'adductions en eau potable, des créations de réseaux d'assainissements, des protections de captages ou pose de compteurs dans 40 collectivités,
- ∞ - **407 427 €** correspondant aux annuités versées à 25 collectivités dans le cadre du programme exceptionnel d'eau potable et d'assainissement structurants et/ou prioritaires d'intérêt départemental,
- ∞ - **68 000 €** en faveur de 19 agriculteurs pour la construction ou l'aménagement de leur maison d'habitation,
- ∞ - **68 000 €** en faveur de 136 particuliers pour des travaux d'amélioration énergétique de leur maison principale,
- ∞ - **109 000 €** pour la création du réseau de chaleur sur la commune de Saint Chély d'Apcher,
- ∞ - **100 000 €** en faveur du SDEE de la Lozère pour le programme 2014 d'enfouissement des lignes électriques,

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- ∞ - 198 445 € pour divers projets en faveur de 18 collectivités,
- ∞ - 201 524 € en faveur de 19 collectivités pour la remise en état des dégâts provoqués par les inondations 2014 et 2015.

## A.2 - direction de l'attractivité et du développement

541 329 € de crédits de paiement ont été consommés au titre du **Développement touristique** et ont concerné principalement :

- ∞ - 376 119 € en faveur de 4 collectivités et une association pour la réhabilitation du village de vacances du Malzieu Ville, l'aménagement des sites autour des lacs de Villefort et Ganivet, la piscine de Saint Chély d'Apcher et le Centre Pierre Monestier à Saint Rome de Dolan,
- ∞ - 165 210 € pour la rénovation et l'extension de l'espace de bien être et de remise en forme de la station thermale de Bagnols les Bains.

290 056 € de crédits de paiement ont été consommés au titre du **Développement économique** et ont concerné principalement :

- ∞ - 21 293 € en faveur de 7 entreprises pour l'achat de matériel pour leur développement dans le cadre de l'investissement productif en faveur des PME,
- ∞ - 211 738 € en faveur de 5 collectivités et de 6 entreprises pour la construction ou l'extension de locaux pour leur activité,
- ∞ - 57 025 € en faveur d'organismes pour la réalisation d'investissements pour le développement local.

167 358 € de crédits de paiement ont été consommés au titre des **aménagement fonciers, forestiers et de l'agriculture** et ont concerné principalement :

- ∞ - 81 865 € en faveur de 18 communes pour des travaux de plantations, nettoyages dans les forêts sectionnales,
- ∞ - 64 039 € pour les échanges amiables de parcelles agricoles ou forestières en faveur de la SAFER, du CRPF et de 18 particuliers,
- ∞ - 21 454 € pour la réalisation d'études de mobilisation de la propriété sectionnale, la revitalisation agricole et forestière et la maîtrise de l'eau en agriculture.

38 913 € de crédits de paiement ont été consommés en faveur des activités de pleine nature et de l'aménagement du cirque des Baumes.

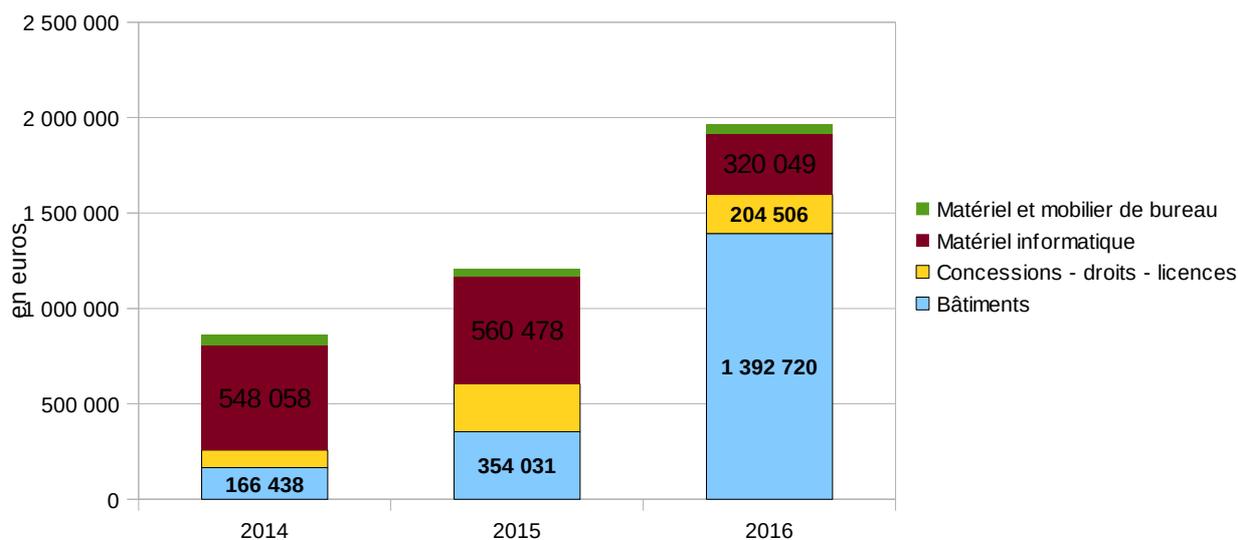
# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## B - Services généraux

Les dépenses d'investissements liées aux services généraux atteignent en 2016, 1 968 K€, en hausse de 63,25 % par rapport à 2015.

En €	2014	2015	2016
Bâtiments	166 438	354 031	1 392 720
Concessions-droits-licences	91 765	250 964	204 506
Matériel informatique	548 058	560 478	320 049
Matériel, outillage et mobilier du bureau	56 022	39 996	50 693
TOTAL	862 283	1 205 469	1 967 968

Dépenses d'investissement services généraux



70,76 % de ces investissements concernent les bâtiments du Département pour un montant de 1 392 720 € qui se décomposent ainsi :

- 🌀 - 908 700 € pour l'achat d'un bâtiment administratif : l'hôtel du Lion d'Or,
- 🌀 - 82 662 € pour la réalisation d'une salle informatique,
- 🌀 - 62 603 € pour des frais d'études ou d'insertion (aménagement salles de réunions immeuble Paradis et divers bâtiments),
- 🌀 - 338 755 € ont été consacrés à divers travaux d'investissement sur les autres bâtiments administratifs.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le poste « matériel, outillage et mobilier de bureau a progressé de 26,75 % en raison de l'acquisition de matériels pour l'aménagement de la salle informatique au LDA et de mobiliers pour les salles de réunion de l'immeuble Paradis.

Dans les dépenses du poste « matériel informatique », 210 000 € sont consacrés à l'opération de mise en place du réseau haut débit lozérien qui se décompose comme suit :

- acquisition de fibre optique
- mise en place des équipements réseaux de la boucle optique avec Obiane (filiale d'Orange )
- mise en place de pare-feu compatible avec le haut débit
- refonte du coeur de réseau de la salle machine compatible avec le haut débit.

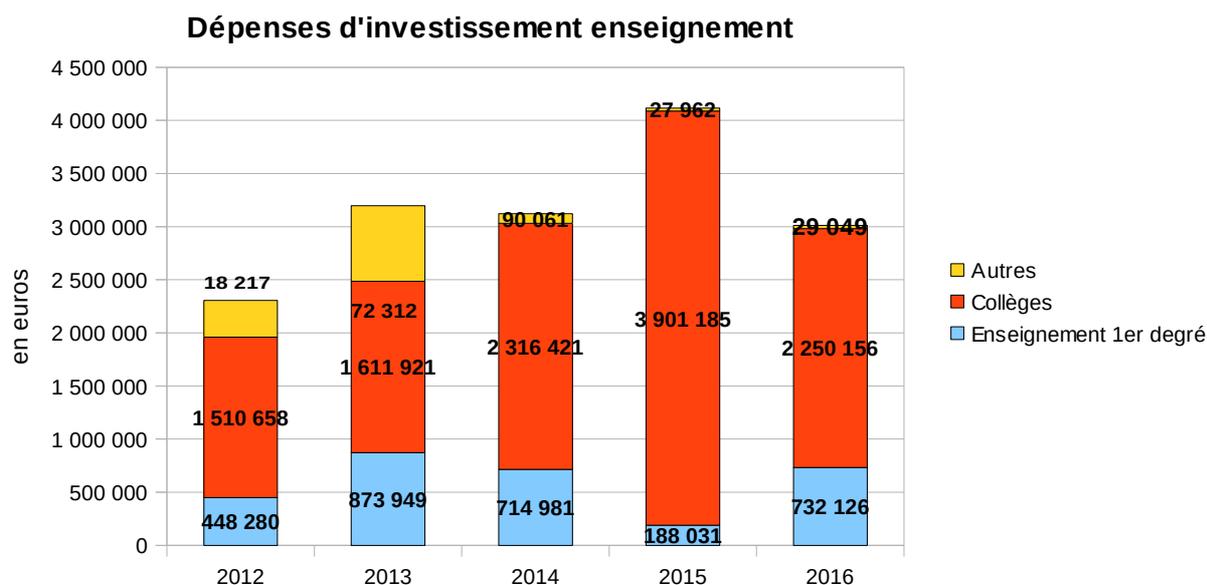
## C - Enseignement

Les dépenses d'investissement liées à l'enseignement atteignent en 2016, 3 011 K€, en baisse de 26,86 % par rapport à 2015.

94,75 % de ces investissements concernent les collèges du département pour un montant de 3 901 K€.

En €	2012	2013	2014	2015	2016
Enseignement 1er degré	448 280	873 949	714 981	188 031	732 126
Collèges	1 510 658	1 611 921	2 316 421	3 901 185	2 250 156
Autres	345 693	711 051	90 061	27 962	29 049
<b>TOTAL</b>	<b>2 304 631</b>	<b>3 196 921</b>	<b>3 121 463</b>	<b>4 117 178</b>	<b>3 011 331</b>

Le subventionnement des travaux dans les écoles primaires enregistre une hausse de 544 095 €.



Les principaux nouveaux investissements réalisés ont été :

- 🌿 - au titre des écoles primaires : subventions écoles de Mende, Chabrits, Le Masegros, Bal-sièges, Vialas, Bagnols les Bains, Le Chastel, Moissac Vallée Française, Vielvic Saint An-dré de Capcèze, Le Buisson et Albaret Sainte Marie.
- 🌿 - au titre des lycées : subvention convention Région travaux communs lycée Chaptal et col-lège Henri Bourrillon à Mende,

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

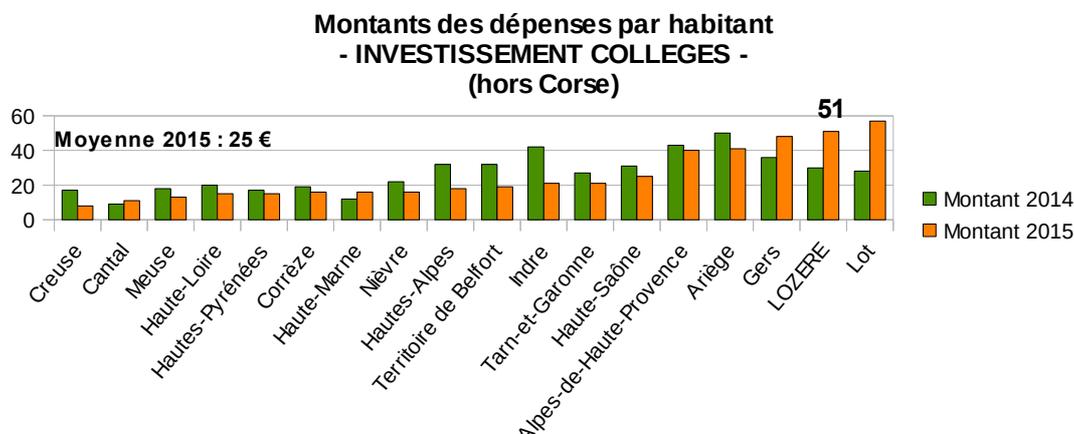
- ∞ - Concernant les collèges, il convient de distinguer les travaux, les subventions pour l'achat de matériel pédagogique, l'entretien et les équipements (mobilier,…) effectués sur les collèges publics du département, des subventions aux organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) pour des travaux de mise en sécurité et d'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges privés sous contrat.

En €	2012	2013	2014	2 015	2 016
Collèges publics	1 315 255	1 377 913	2 091 343	3 648 463	2 095 876
Collèges privés	195 403	234 008	225 078	252 722	154 280
Total Collèges	1 510 658	1 611 921	2 316 421	3 901 185	2 250 156

Les principales dépenses (travaux, études et mobilier) concernant les collèges publics portent sur :

- ∞ - la fin de la réhabilitation du collège Henri Gamala du Collet de Dèze,
- ∞ - la 2<sup>e</sup> tranche de travaux de rénovation des sanitaires du collège de Mende,
- ∞ - la rénovation thermique et la création d'un préau au collège de Saint Chély d'Apcher,
- ∞ - les travaux de maintenance dans divers collèges,
- ∞ - la fourniture de matériels et mobiliers pour les collèges de Mende, Langogne, Le Bley-mard, St Etienne Vallée Française, Villefort.

En 2015, le Conseil départemental a consacré environ 51 € par habitant d'investissement dans ses collèges (contre 30 € par habitant en 2014 et 21 € en 2013). En moyenne en 2015, les départements de la même strate ont investi 25 € par habitant dans les collèges départementaux.



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2016, l'activité de l'équipe mobile mise en place en 2012, composée de cinq agents, représente 7 102 heures, réparties comme suit :

<b>Collège</b>	<b>Nb Heures</b>
Tous collèges confondus (1)	968
Faculté d'Education (ex IUFM)	37
Florac	276
La Canourgue	134
Langogne	1517
Le Bleynard	128
Le Collet de Dèze	567
Marvejols	664
Mende	490
Meyrueis	271
St Etienne Vallée Française	338
Vialas	931
Villefort	781
<b>Total</b>	<b>7102</b>

(1) Heures ne pouvant pas être attribuées à un seul collège : organisation de chantiers, achats de matériaux, réunions,.....

A noter un nombre d'heures effectuées équivalent par rapport aux années précédentes : 7 102 h en 2016 contre 7 160 h en 2015.

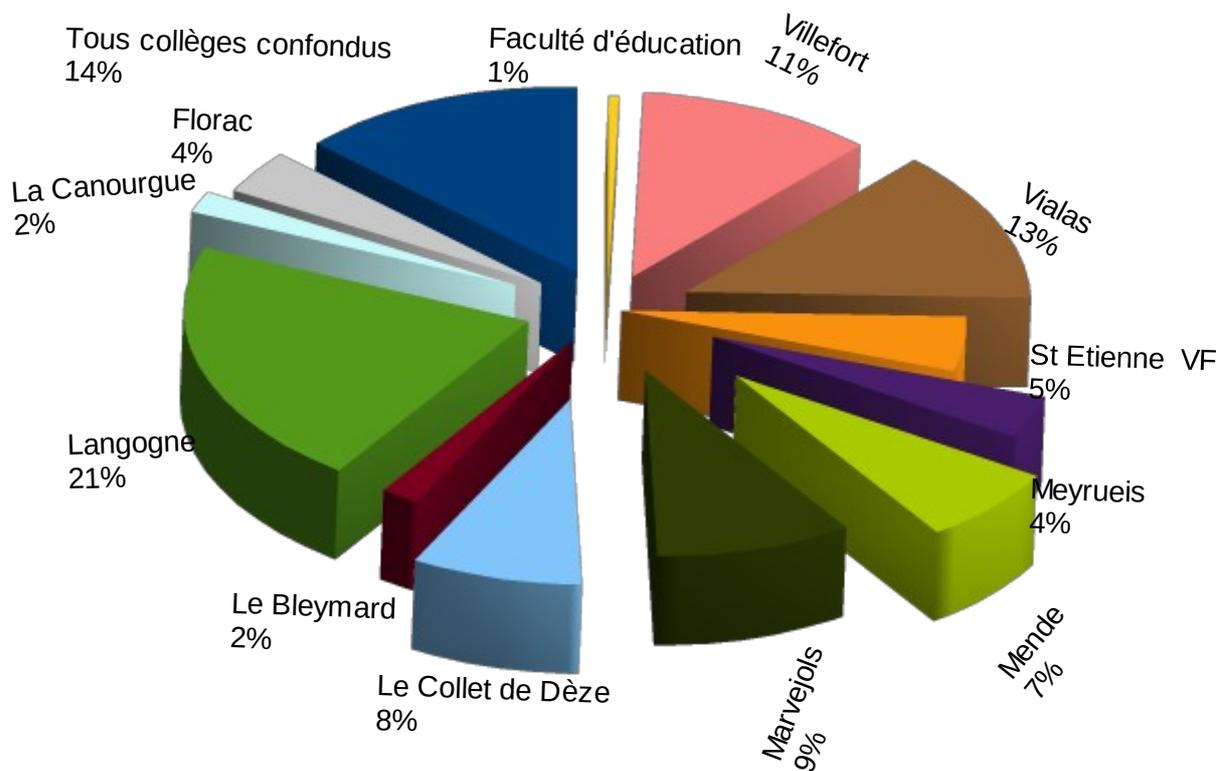
<b>ACTIVITES</b>	<b>Nb heures</b>
Transport	1 297
Activités du chef d'équipe (2)	831
Électricité	485
Plomberie	463
Peinture	1 810
Revêtement de sols, Carrelage	123
Cloisonnement et plafonds	1 231
Travaux autres	595
Divers	267
<b>Total</b>	<b>7 102</b>

(2) Temps consacré aux tâches administratives : préparation de chantiers, devis, commandes gestion du personnel, achats de matériaux

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En terme d'activité, les transports, la peinture ainsi que le cloisonnement représentent à eux trois plus de 61 % du nombre d'heures total.

## REPARTITION DES HEURES PAR COLLEGE



## D - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

910 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en hausse de 6,91 % par rapport à 2015.

Elles se répartissent comme suit :

En €	2015	2016
Patrimoine	602 802	624 193
Bibliothèques, médiathèques	20 378	5 981
Archives	44 295	44 948
Sports	34 938	34 897
Jeunesse et loisirs	149 164	200 367
TOTAL	851 577	910 386

La principale augmentation des dépenses se situe dans le secteur Jeunesse et loisirs (+ 34,32 %) qui représente 22 % des dépenses d'investissement pour un montant de 200 367 €.

Cette augmentation de subventions versées en 2016 s'explique par le solde du programme de la construction de la crèche à Marvejols et la création de Maisons d'Assistants Maternels et d'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

La baisse du volume des subventions versées aux bibliothèques est due à un moindre nombre de projets d'aménagement, d'informatisation ou d'équipement des bibliothèques en 2016 (4 contre 6 en 2015).

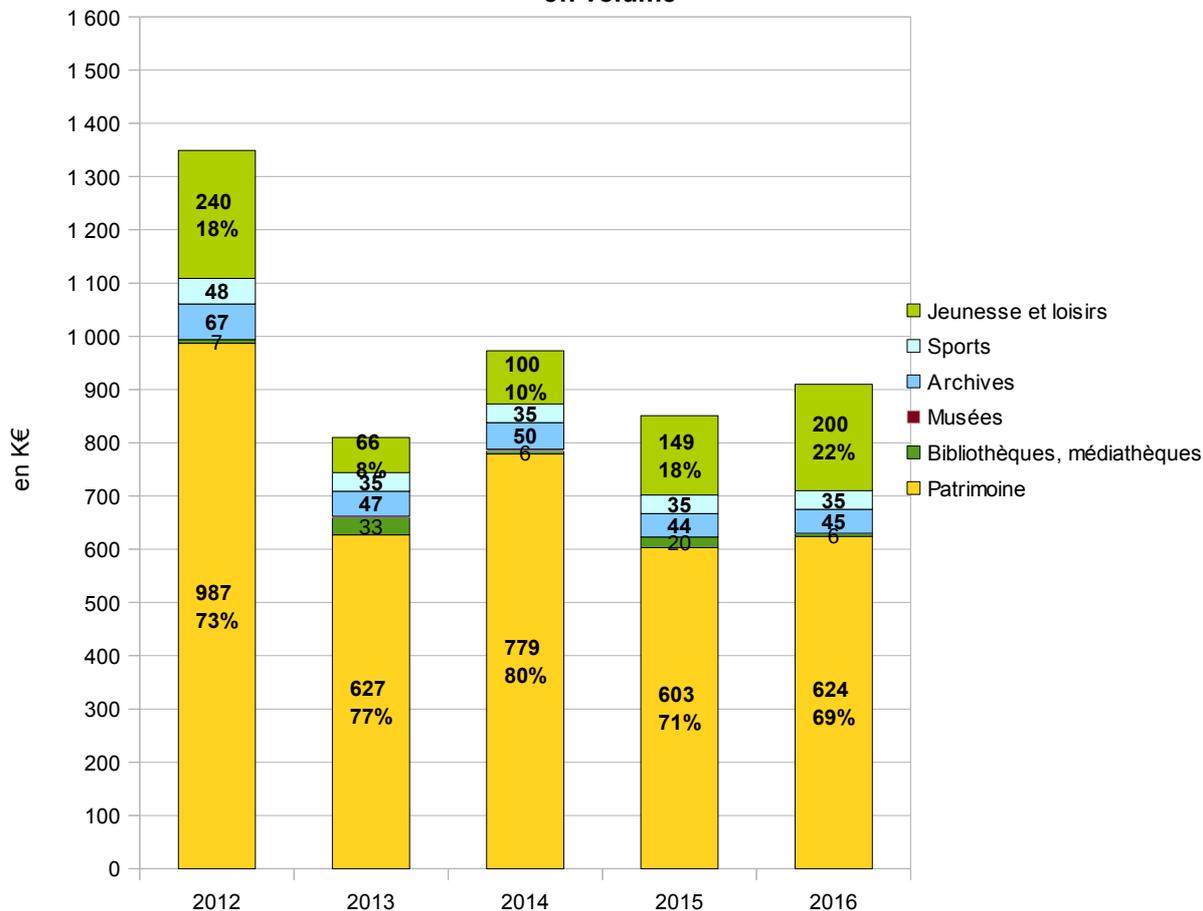
Les dépenses liées au patrimoine progressent de 3,55 % et représentent en 2016, 69 % des dépenses d'investissement dans le domaine de la culture pour un montant de 624 193 €.

Elles recouvrent pour :

- ∞ - 51 % les aides accordées dans le cadre des programmes « monuments historiques et patrimoine » permettant la restauration du patrimoine (réhabilitation de fours, fontaines, chapelles, églises, ponts, temples, châteaux...), en hausse de 70 993 € par rapport à 2015 (+ 28,36 %),
- ∞ - 27 % les travaux de rénovation de l'église Saint Flour du Pompidou, pour un montant de 165 755 € (coût total du projet : 670 000 €, dont 170 000 € subventionnables à 80 % par la Région et 500 000 € subventionnables à 50 % par l'État-DRAC),
- ∞ - 22 % la rénovation et la conservation des collections et oeuvres d'art du patrimoine des communes, pour un montant de 137 175 € (programme subventionné annuellement par la DRAC pour 70 000 €).

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**Dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - en volume -**



En 2016, 64,16 % des investissements de culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ont été réalisés sous forme de subventions (584 K€ en 2016 contre 493 K€ en 2015) dont :

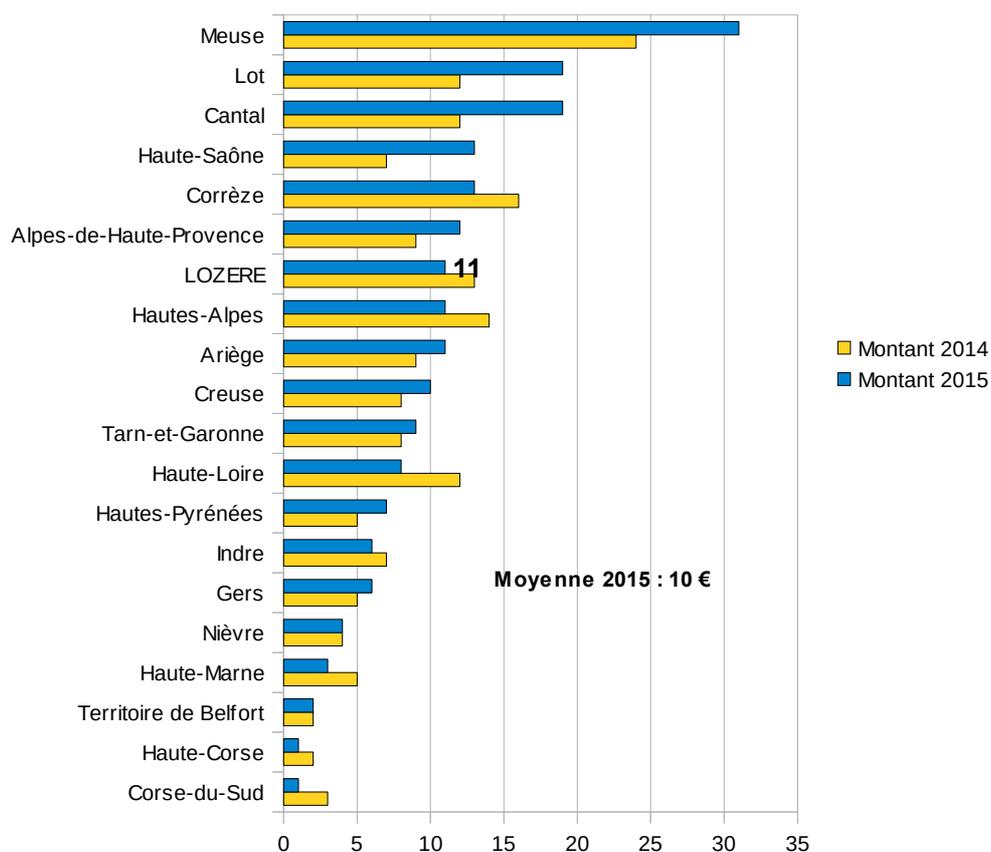
- 🌿 - 482 K€ au titre des communes et structures intercommunales, CCAS et organismes publics divers (soit 82,48 % des subventions),
- 🌿 - 102 K€ au titre des associations ou clubs sportifs (soit 17,52 % des subventions).

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2015, les départements de moins de 250 000 habitants ont consacré 10 € par habitant en investissement lié à la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports contre 11 € pour le département de la Lozère.

## Montants des dépenses par habitant

### - INVESTISSEMENT CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS -



## E - Action sociale

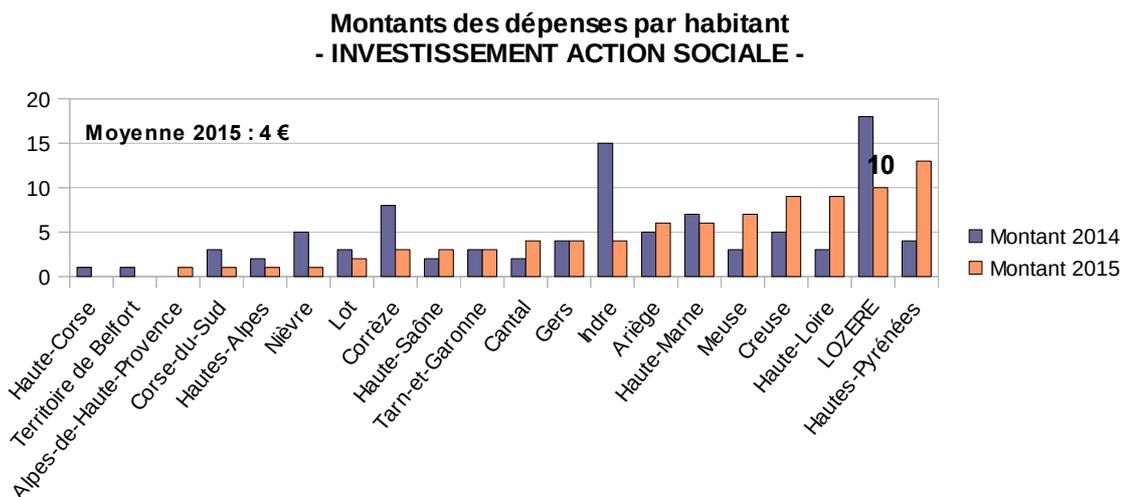
1 529 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement Action sociale. Les subventions allouées par la direction de la solidarité sociale concernent pour l'essentiel le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes – EHPAD.

	2012	2013	2014	2015	2016
EHPAD	1 403 106	2 575 594	1 422 066	774 492	1 529 348

En 2016, 4 maisons de retraite ont vu leurs investissements subventionnés à hauteur de 40 % :

- ✔ - EHPAD JB Ray à Marvejols : 178 K€,
- ✔ - EHPAD du Bleygard : 67 K€,
- ✔ - EHPAD d'Aumont Aubrac : 500 K€,
- ✔ - EHPAD Hôpital de Langogne : 784 K€..

En 2016, le Conseil départemental de la Lozère a consacré 20 €/hab sur son budget d'investissement pour l'action sociale contre en 2015, 10 €/hab (soit 2,5 fois plus que la moyenne 2015 des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants qui est de 4 €/hab).



## F - Réseaux et infrastructures

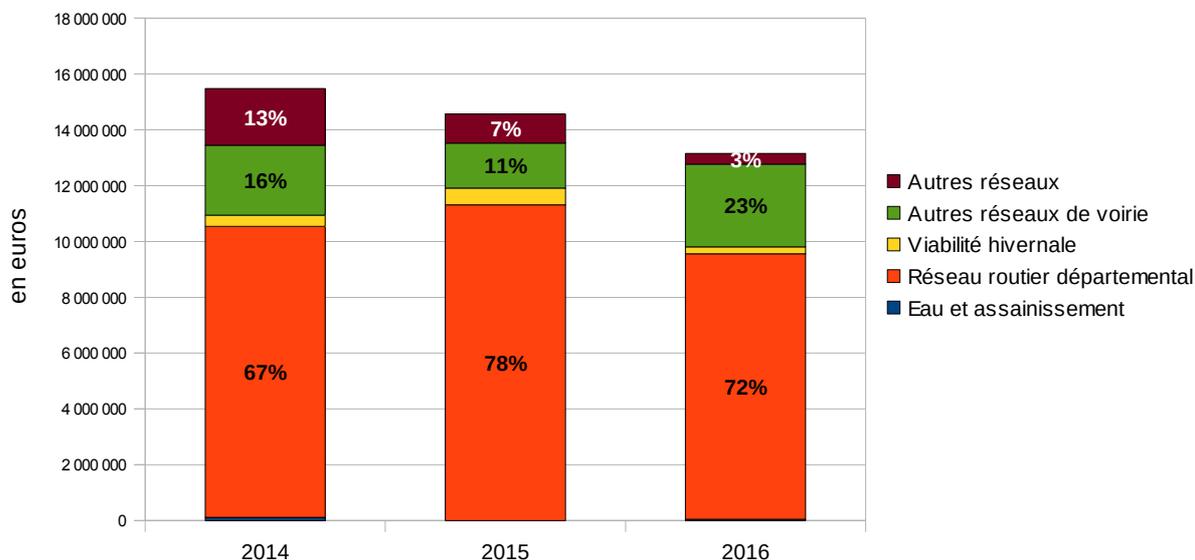
En 2016, près de 31 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrés aux réseaux et infrastructures, dont 76,04 % de dépenses directes qui correspondent à des acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs et grosses réparations..

	2015	2016
Eau et assainissement	2 246	47 785
Réseau routier départemental	11 315 284	9 514 898
Viabilité hivernale – matériel	594 000	242 760
Autres réseaux de voirie	1 613 402	2 966 181
Autres réseaux	1 037 461	376 542
<b>TOTAL</b>	<b>14 562 393</b>	<b>13 148 166</b>

En 2016, la part des investissements réalisés sur le réseau routier départemental représente 72,37 % du budget global consacré aux réseaux et infrastructures.

Les aides et subventions représentent quant à elles 23,96 % des dépenses globales réseaux et infrastructures.

Dépenses d'investissement réseaux et infrastructures



# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## **F.1 - Les investissements liés au réseau routier, à son entretien et à son exploitation :**

### **Amélioration de la route**

Les dépenses induites par les travaux d'amélioration du réseau départemental (frais d'études et travaux neufs) ont été de **1 747 079 €** notamment :

- ∞ - RD 901 Fin du chantier du secteur « Altier/Valat de Chauberté »
- ∞ - Fin des travaux de la RD 907 bis au Cirque des Baumes
- ∞ - Démarrage de la deuxième tranche des travaux de la RD 906 entre Luc et Bouchâtel.

Il convient d'ajouter à ces dépenses **59 647 €** de frais liés aux interventions de géomètres, d'acquisitions foncières et de frais notariés.

### **Entretien des 2 262 km de voirie départementale (chaussées et ouvrages d'art):**

**6 618 111 €** de crédits d'investissement ont été mobilisés pour l'entretien des chaussées :

- ∞ - 679 816 € de travaux urgents,
- ∞ - 438 032 € de dépenses de réfection de chaussées liées aux projets en agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale,
- ∞ - 3 705 382 € pour les chantiers de renforcement et grosses réparations de chaussées.
- ∞ - 187 075 € de travaux de sécurisation liés à la stabilisation de talus et glissements.
- ∞ - 1 282 254 € ont été mobilisés pour l'entretien des murs et ponts.
- ∞ - 325 552 € ont été consacrés au titre du programme TIL à des Travaux d'Initiative Locale, aménagements ponctuels de sécurité ou dégagements de visibilité.

### **Exploitation de la route :**

**290 779 €** ont été consacrés à l'acquisition de dispositifs de protection (en dehors des glissières financées sur opérations de travaux), de panneaux de signalisation.

### **Entretien et acquisition de matériel**

L'acquisition de véhicules (camions, véhicules utilitaires ou légers, vélos électriques) pour les directions et services du Département a mobilisé en 2016 un budget de **350 933 €**.

Un montant de **310 477 €** a été consacré à l'acquisition de matériel technique.

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## Travaux réalisés dans les centres techniques du Conseil départemental (CTCD)

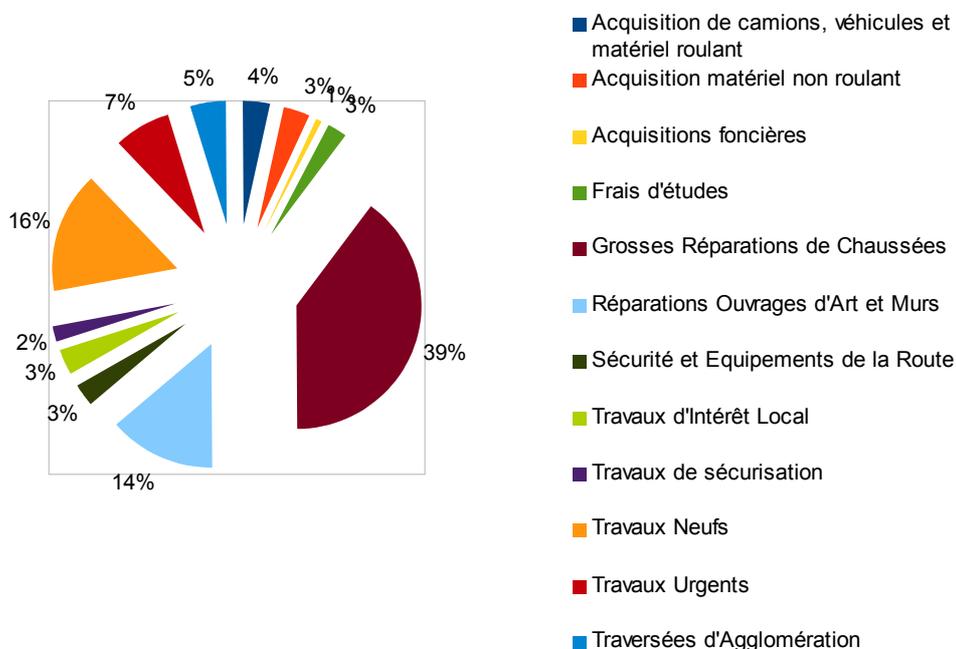
En 2016, 347 585 € de dépenses ont été consacrées aux bâtiments liés aux infrastructures dont :

- ∞ - la création de l'UT de Langogne,
- ∞ - la création de l'UT de Chanac,
- ∞ - l'acquisition d'un bâtiment à La Bastide Puylaurent,
- ∞ - la rénovation du système d'éclairage et la mise en place d'un pont ciseaux au Parc Technique Départemental,
- ∞ - la rénovation des locaux du 1<sup>er</sup> étage et à l'amélioration des conditions de travail des agents du CT de Langogne,
- ∞ - la rénovation des silos à matériaux et de la couverture du CT de Marvejols,
- ∞ - la rénovation de la couverture et le remplacement des portes sectionnelles du CT de Nasbinals,
- ∞ - le solde de l'enveloppe, a été consacré à divers petits travaux d'investissement sur les autres centres techniques.

## Marchés Publics

Il convient de rajouter aux dépenses de voirie 26 422 € de dépenses d'investissement liées à la passation des marchés.

### REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



### **F.2 - Les autres réseaux de voirie :**

2 966 K€ de subventions d'équipement ont été versées aux organismes publics, dont :

- ∞ - 2 223 K€ d'aides aux communes et structures intercommunales dans le cadre des programmes d'aménagement urbain et d'aménagement de voirie,
- ∞ - 442 K€ pour le programme exceptionnel de voirie communale,
- ∞ - 201 K€ pour le programme d'aides événements climatiques et inondations,
- ∞ - 100 K€ pour le SDEE.

### **F.3 - Les "autres réseaux" :**

377 K€ ont été exécutés au titre des autres réseaux qui regroupent les programmes liés au très haut débit et à la résorption des zones blanches.

#### **le programme Très Haut Débit pour 240 K€ :**

Ce programme s'inscrit dans un objectif à long terme d'amener la fibre optique au plus près de l'utilisateur afin de proposer aux particuliers et aux professionnels de nouveaux services à très haut débit et à des prix compétitifs.

L'année 2016 a été marquée par :

- ∞ - Le financement d'un programme accès au réseau très haut débit pour les entreprises (8 224,98 €),
- ∞ - L'enfouissement de fourreaux avec les lignes électriques 20 000 volts afin de constituer un réseau de collecte en fibre optique départemental (24 012,08 €),
- ∞ - Le lancement des études et l'élaboration d'un schéma d'ingénierie à l'échelle départementale pour la construction d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'habitant (réseau FTTH) pour 207 129,07 €.

#### **le programme Zones Blanches pour 137 K€ :**

Les montants versés au titre de ce programme représentent le loyer versé à la Région Occitanie au titre de l'investissement pour la résorption des zones blanches ADSL (137 117 €).

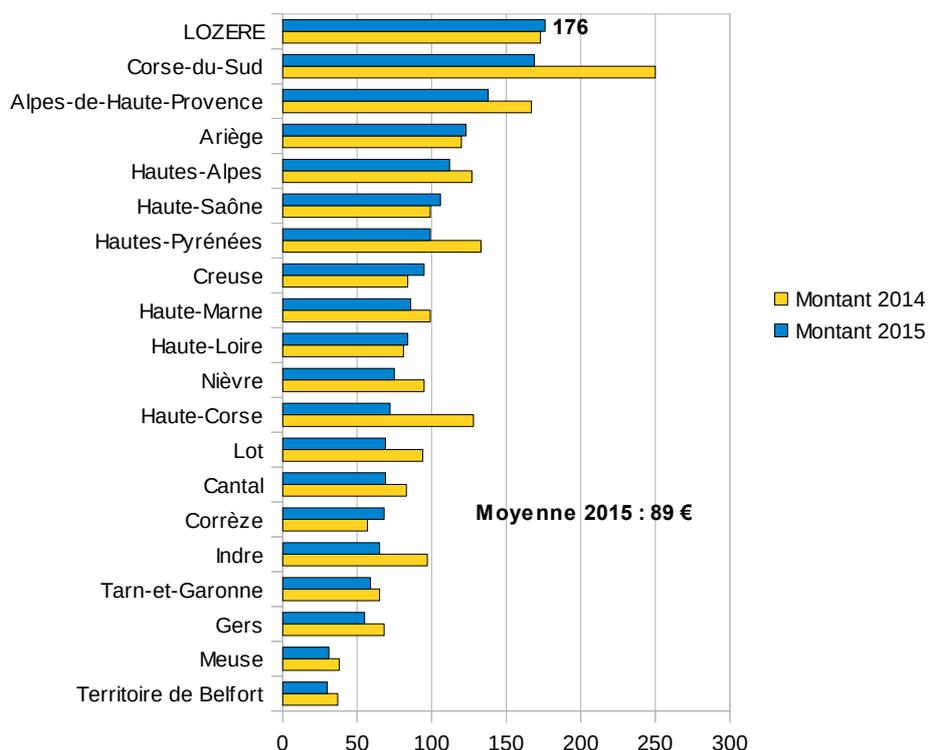
# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2015, les routes et voiries représentaient un montant de 176 € par habitant pour une moyenne des départements de moins de 250 000 habitants de 89 € par habitant.

A noter que la moyenne des départements de moins de 250 000 habitants a diminué de – 15,23 % entre 2014 et 2015 (+ 1,73 % pour la Lozère).

## Montants des dépenses par habitant

### - INVESTISSEMENT ROUTES ET RESEAUX DE VOIRIE -



## G - Transports

Aménagement d'une aire de covoiturage sur la RD998 sur la commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère pour un montant de 17 174 €.

## H - Aménagement et environnement

Les montants consacrés en investissement à l'aménagement et l'environnement atteignent 5 747 K€ en 2016.

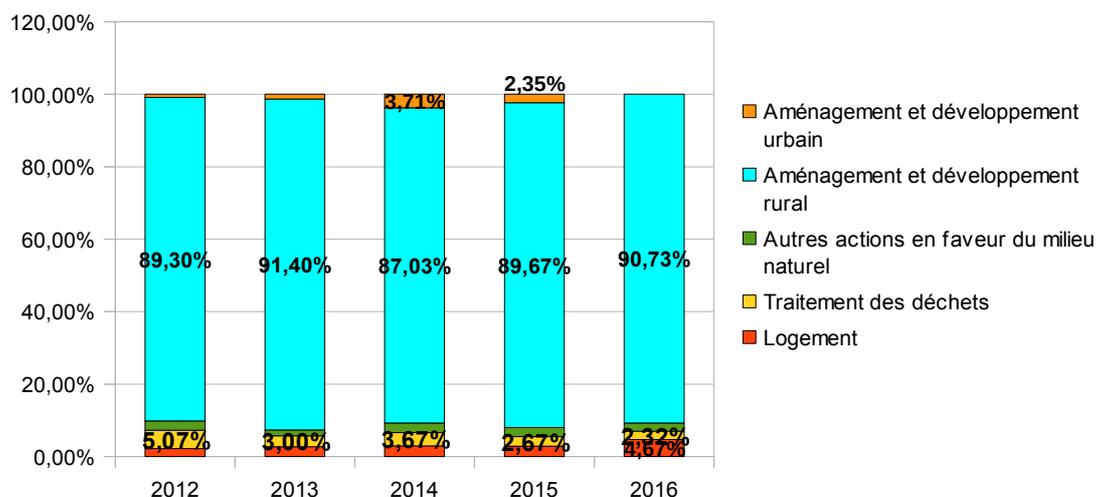
90,73 % des crédits consacrés à l'aménagement et à l'environnement concernent le développement rural.

	2015	2016
Logement	136 762	268 224
Traitement des déchets	129 420	133 214
Autres actions en faveur du milieu naturel	121 013	131 293
Aménagement et développement rural	4 353 547	5 214 483
Aménagement et développement urbain	114 108	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 854 850</b>	<b>5 747 214</b>

Plus de 5 744 K€, soit près de la totalité des crédits alloués à l'aménagement et l'environnement, sont versés sous forme de subventions d'équipement (dont 96,81 %, soit 5 560 K€ pour les communes et structures intercommunales) :

- ∞ - 1 145 K€ au titre de l'AEP assainissement,
- ∞ - 3 857 K€ au titre des programmes loisirs et aménagements de villages,
- ∞ - 132 K€ au titre du patrimoine,
- ∞ - 197 K€ au titre du logement,
- ∞ - 96 K€ au titre du traitement des déchets,
- ∞ - 133 K€ au titre des aménagements fonciers.

### Répartition des dépenses d'investissement aménagement et environnement

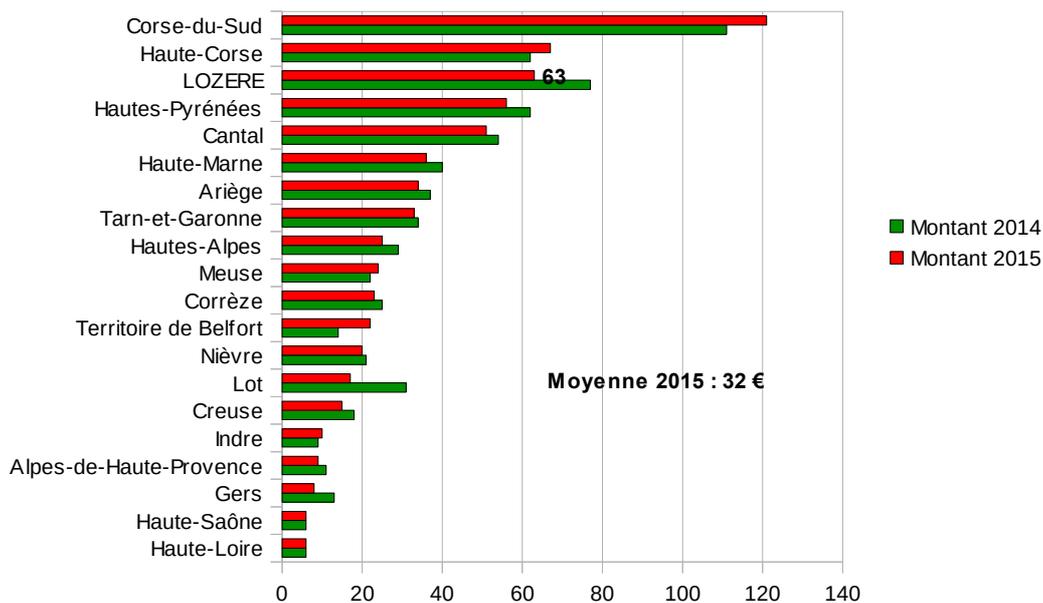


# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2015, le département de la Lozère a consacré 63 € par habitant de crédits d'investissement au titre de l'aménagement et de l'environnement (75 € par habitant en 2016), pour une moyenne de 32 € par habitant pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

## Montants des dépenses par habitant

### - INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -



## I - Développement économique

Les dépenses liées au développement économique représentent en 2016 un montant de 1 531K€ contre 5 183 K€ en 2015.

en euros	2015	2016
Services communs	506 351	148 800
Structures d'animation et de développement économique	0	0
Agriculture et pêche	775 625	110 760
Industrie, commerce et artisanat	317 732	262 864
Développement touristique	3 122 078	564 085
Maintien et développement des services publics non départementaux	461 333	444 190
<b>TOTAL</b>	<b>5 183 119</b>	<b>1 530 699</b>

Le poste « services communs » correspond à des dépenses pour la téléphonie mobile pour 47 K€. Ce poste représente les crédits dépensés en investissement pour l'achèvement du programme de résorption des zones blanches phase 3.

Les 102 K€ restant correspondent aux paiements effectués au titre du Fonds d'Intervention Economique pour 57 K€ et au titre des programmes d'équipements ruraux (PER) et d'énergie renouvelable pour 45 K€.

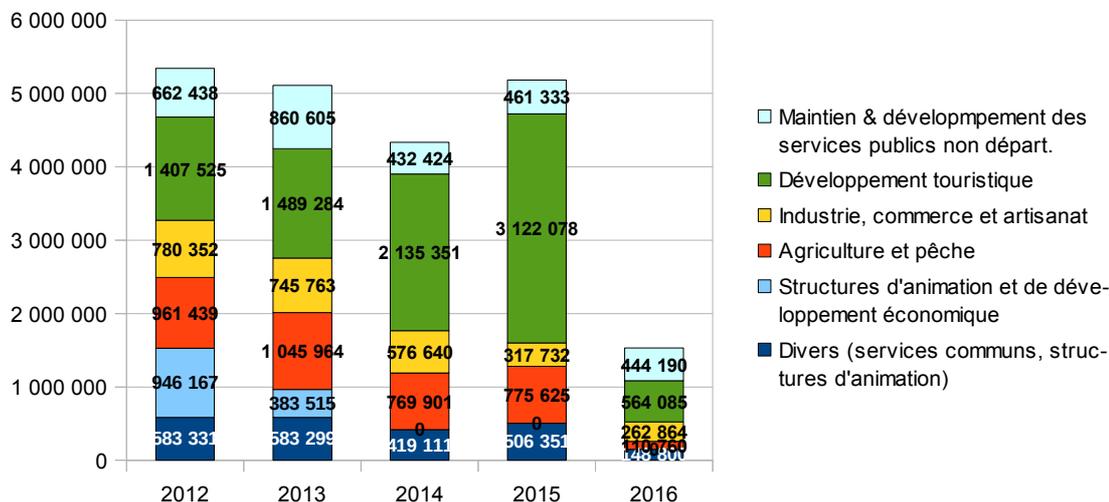
Les dépenses de structures d'animation et de développement économique ont été supprimées : ces dépenses correspondaient au versement d'une subvention d'équipement du budget principal au budget de l'Aire de la Lozère dans le cadre des travaux de réhabilitation.

En 2016, les dépenses «maintien et développement des services publics non départementaux» correspondent principalement au reversement de la taxe départementale d'électricité pour 342 K€ au SDEE et 91 K€ à la commune de Mende.

Une subvention de 109 K€ a été versée pour la création du réseau de chaleur à St Chély d'Apcher.

Le poste Développement Touristique diminue entre 2015 et 2016 de 2 558 K€. En 2015, les dépenses avaient progressé de + de 46 % en raison de paiements plus importants sur les sites touristiques départementaux (établissement thermal de Bagnols les Bains, Parc à loups Ste Lucie, gîtes ruraux), les projets touristiques structurants et les aides en faveur des entreprises touristiques. En 2016, la baisse des paiements est induite par ces grosses opérations arrivées à leur terme.

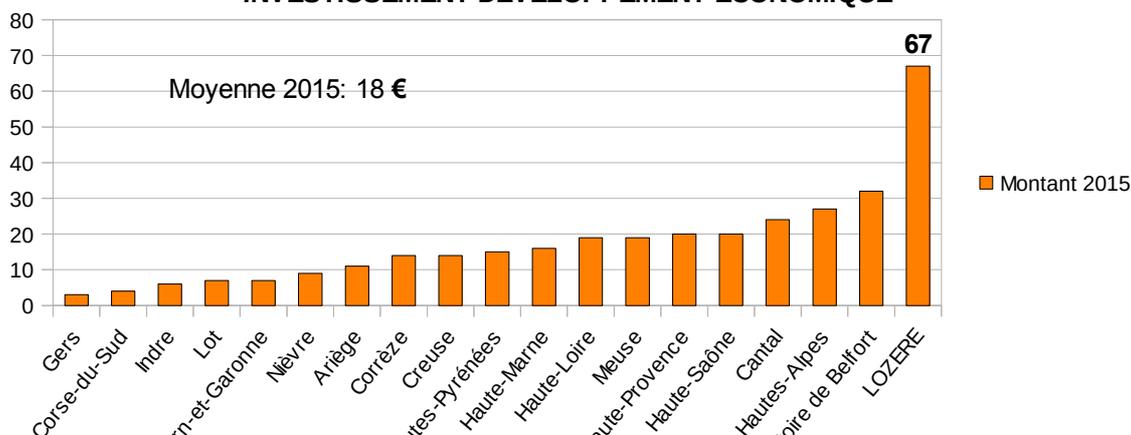
## Dépenses développement économique



En 2015, le Conseil départemental de la Lozère a consacré 67 € par habitant aux investissements liés au développement économique contre une moyenne de 18 € par habitant pour les départements de la même strate, soit 3,7 fois plus.

En 2016, le montant par habitant consacré au développement économique est de 20 € par habitant.

## Montants des dépenses par habitant - INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -

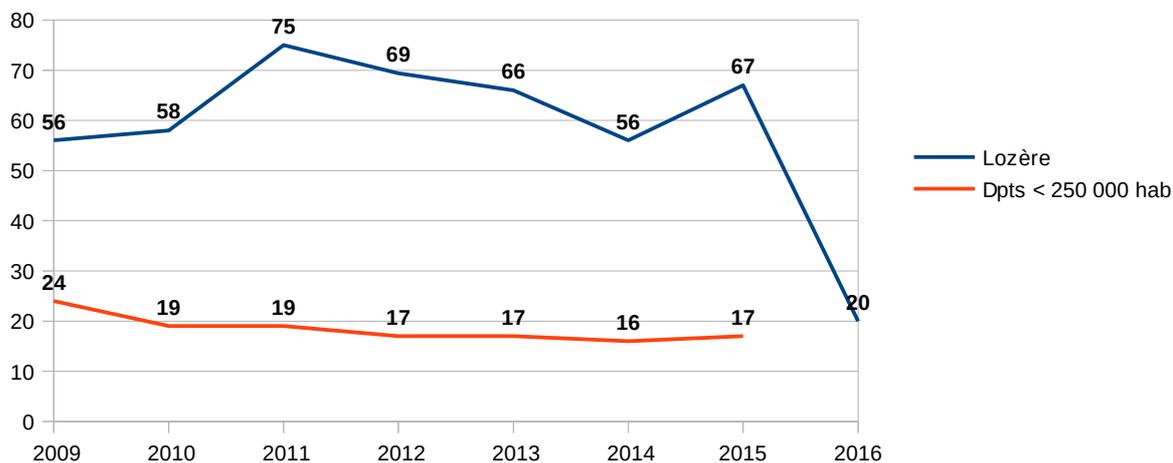


# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant moyen des dépenses d'investissement des départements de – 250 000 habitants consacré au développement économique est en diminution depuis 2009 et se stabilise en 2015 à 17 €/hab. Celui du Département, après une baisse constante depuis de 2011 et une progression de près de 20 % en 2015, est à 20 €/hab. en 2016.

## - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -

Evolution des dépenses d'investissement en €/hab



## J - Subventions Plan d'Équipement Départemental

Sur l'année 2016 des paiements ont été effectués à hauteur de 1 000 307 € au titre du « PED ».

Ce montant représente :

- ∞ - 280 373 € pour la réfection et l'entretien de la voirie communale dans 52 communes ou communautés de communes,
- ∞ - 252 943 € pour divers travaux de création, d'entretien ou de mise aux normes de 42 bâtiments communaux,
- ∞ - 105 407 € pour l'achat de mobilier et matériel informatique et divers dans 30 communes ou communautés de communes,
- ∞ - 226 516 € pour des travaux d'aménagement de villages dans 37 communes,
- ∞ - 37 328 € pour l'achat de matériel de déneigement ou de matériel pour les services techniques de 6 collectivités,
- ∞ - 97 740 € pour des aménagements ou des acquisitions dans divers domaines dans 23 communes (équipements sportifs, patrimoine, documents d'urbanisme, acquisitions foncières, tourisme, AEP, assainissement, bibliothèques, déchetteries, cimetières, aires de jeux, études...).

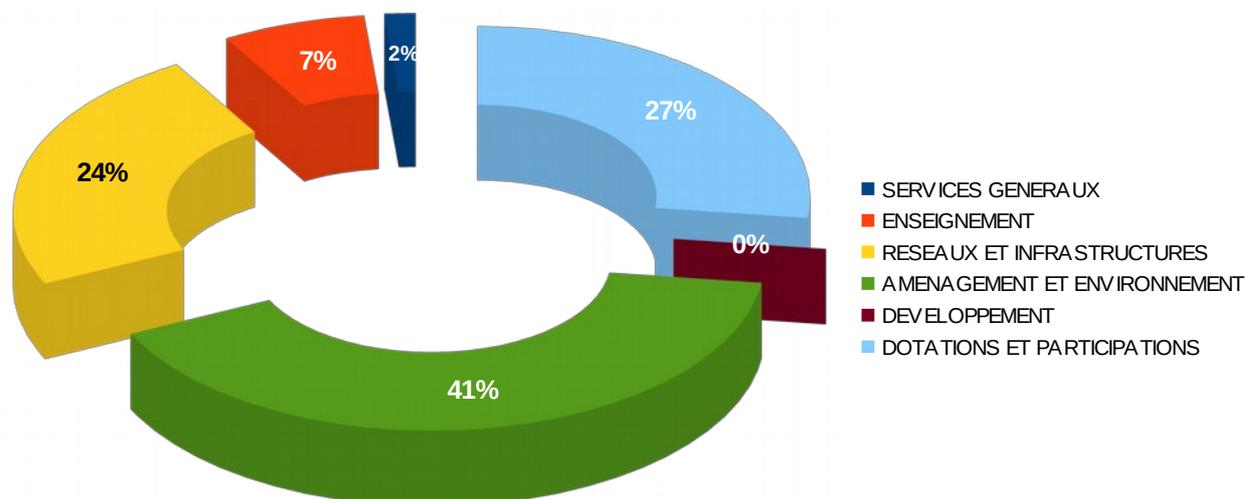
## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2016, les recettes réelles d'investissement hors emprunt s'élèvent à 11 962 605,59 € contre 12 657 544,70 € en 2015 (soit – 5,49 % d'évolution), baisse essentiellement due au paiement en 2017 des 3 derniers trimestres de la DGE 2016.

INVESTISSEMENT	Total consommé 2014	Total consommé 2015	Total consommé 2016
- SERVICES GENERAUX (dons,...)	0,00	0,00	180 333,06
- ENSEIGNEMENT (DDEC, ...)	834 974,00	835 040,64	835 419,07
- RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (subventions voirie...)	1 281 643,99	3 201 969,17	2 819 198,26
- AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT ( DGE, ...)	5 322 917,41	5 892 007,00	4 891 796,00
- DEVELOPPEMENT (subventions Bagnols , Téléphonie, Créances...)	179 816,84	44 298,89	58,20
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (FCTVA, ...)*	3 337 888,00	2 684 229,00	3 235 801,00
- OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (remembrement A 75)	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes réelles d'Investissement** (hors emprunt) :</b>	<b>10 957 240,24</b>	<b>12 657 544,70</b>	<b>11 962 605,59</b>
- <b>EMPRUNT (emprunts, opérations, créances, ...)</b>	<b>18 400 000,00</b>	<b>25 449 152,00</b>	<b>12 000 000,00</b>
<b>Recettes réelles d'Investissement** (emprunt compris) :</b>	<b>29 357 240,24</b>	<b>38 106 696,70</b>	<b>23 962 605,59</b>

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## - Répartition des recettes réelles d'investissement 2016 (hors emprunt) -

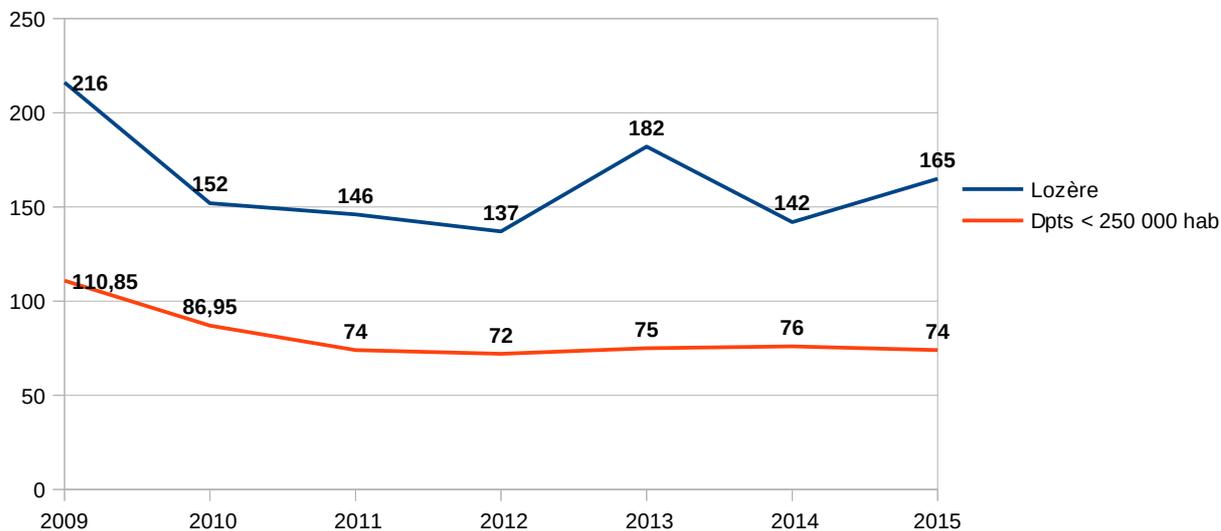


Le taux de recouvrement des recettes réelles d'investissement hors emprunt est passé de 89,82 % en 2010 à 98,02 % en 2016.

(En K€)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes recouvrées	11 678	11 283	10 571	13 970	10 957	12 658	11 963
Recettes budgétées	13 002	12 216	11 251	14 107	12 031	13 160	12 205
Taux de recouvrement	89,82%	92,36%	93,96%	99,03%	91,07%	96,19%	98,02%

En 2015, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent un montant de **165 €** par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de **74 €** par habitant. En 2014, elles représentaient un montant de 142 € par habitant.

Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab  
- hors emprunts et excédent de fonctionnement -



Les recettes réelles d'investissement peuvent se diviser en 5 grands groupes :

- ∞ - la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques,
- ∞ - la dotation globale d'équipement (DGE),
- ∞ - le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A),
- ∞ - les autres recettes,
- ∞ - l'emprunt.

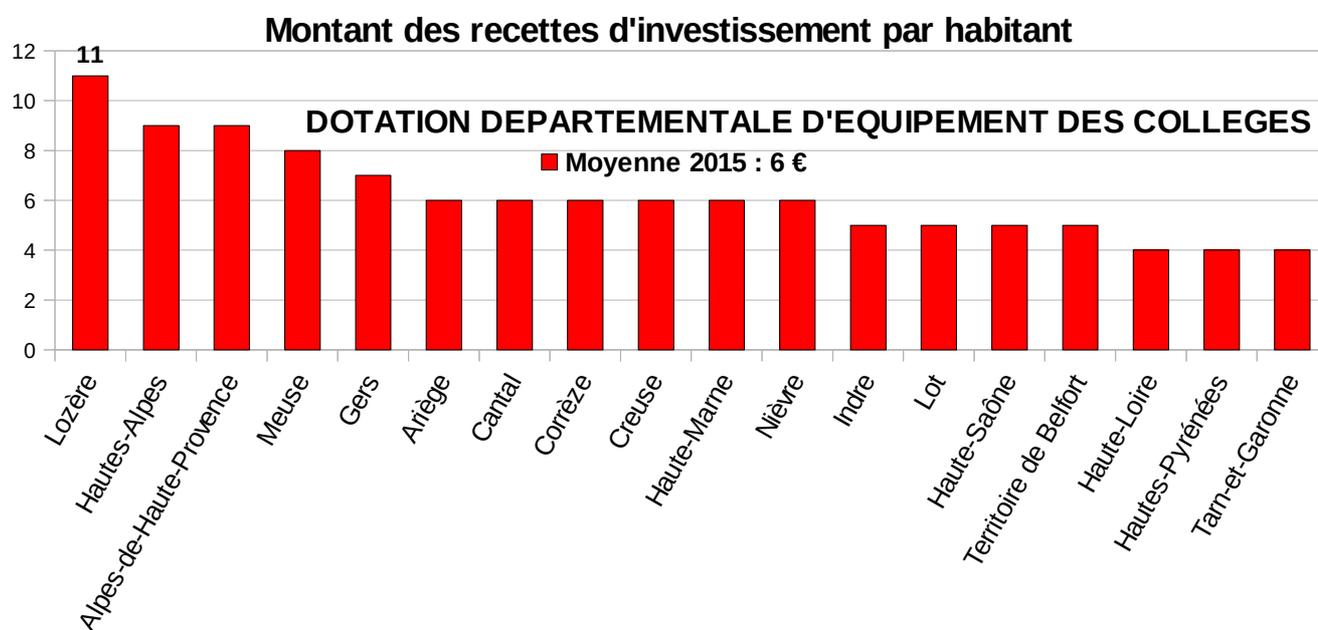
## A - La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

Ces recettes d'un montant de 1 213 K€ représentent 10,14 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt en 2016 (9,59 % en 2015).

### A.1 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

**Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à 834 974 €.**

Le montant de la DDEC représente en 2015, comme en 2014, une recette de 11 € par habitant, la moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 6 €.



## A.2 - Les amendes de radars automatiques

L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est défini par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

Un montant de dotation de 377 868 € a été perçu en 2016 au titre des amendes de radars automatiques, soit un niveau équivalent à 2015.

	2014	2015	2016
<b>AMENDES DE POLICE – RADARS AUTOMATIQUES</b>	379 115 €	378 923 €	377 868 €

## B - La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)

Principale recette d'investissement, elle représente 39,90 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt pour un montant de 4 773 K€.

Conformément à l'article L 3334-10 du code général des collectivités territoriales, cette dotation est répartie entre les départements :

- ∞ - pour 76 % de son montant au prorata de dépenses d'aménagement foncier effectuées et des subventions versées pour la réalisation des travaux d'équipement rural par chaque département,
- ∞ - pour 9 % de son montant afin de majorer les attributions versées aux départements au titre de leurs dépenses d'aménagement foncier du dernier exercice connu (l'exercice 2014 pour la DGE 2016), soit 46 K€ perçus,
- ∞ - pour 15 % de son montant afin de majorer la dotation des départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur d'au moins 40 % au potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements ou dont le potentiel fiscal par kilomètre carré est inférieur d'au moins 50 % au potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements. A été perçu par le Département un montant de 3 628 K€ au titre de cette majoration pour insuffisance du potentiel fiscal.

Le taux de concours applicable à la fraction principale de la DGE des départements en 2016 est égal à 27,45 % (contre 26,02 % en 2015).

Le montant de la DGE perçu en 2016 diminue de -17,92 % par rapport à 2015 (4 773 K€ en 2016 contre 5 815 K€ en 2015) soit - 1 042 K€.

Un retard de paiement concernant les 3 derniers trimestres 2016 soit 911 K€ a été constaté en 2016. Cette somme a été versé en 2017.

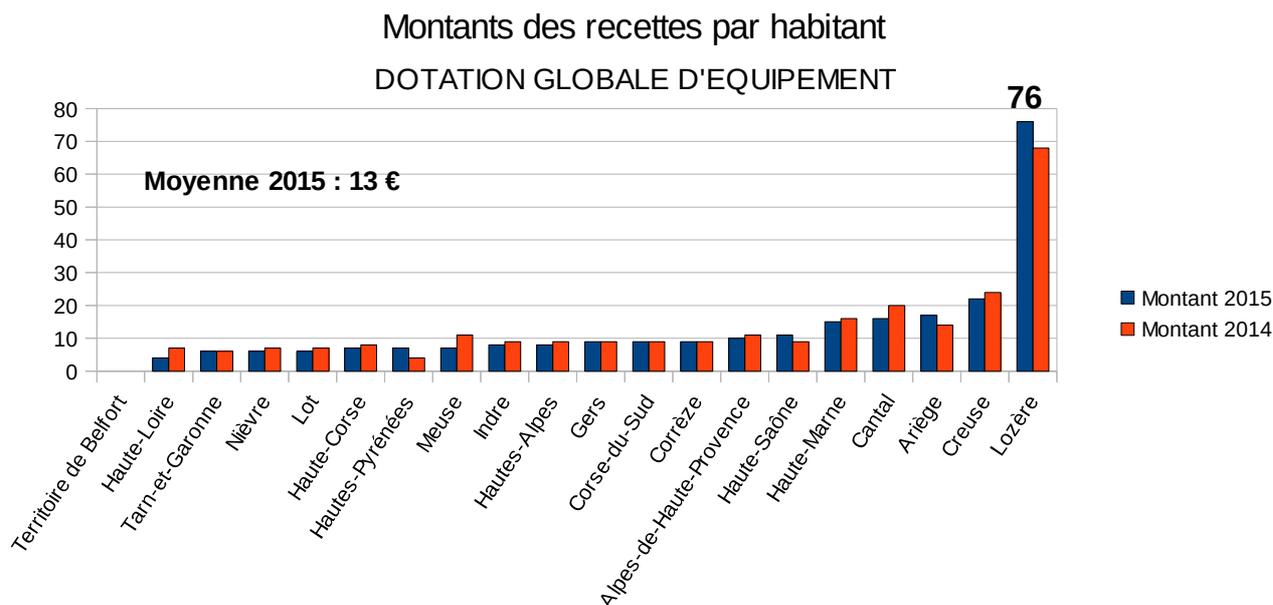
### Evolution de la DGE 2 :

	2013	2014	2015	2016
<b>Assiette DGE 2</b>	9 761 027 €	9 249 777 €	7 223 760 €	4 697 935 €
<b>Montant DGE 2</b>	5 933 336 €	5 247 917 €	5 814 517 €	4 773 347 €
Taux	23,35%	24,68%	26,02%	27,45%

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2015, la DGE représente une recette de 76 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 13 €.

Pour rappel, en 2014 la DGE par habitant en Lozère était de 68 €, soulignant ainsi l'effort d'investissement du département de la Lozère en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).

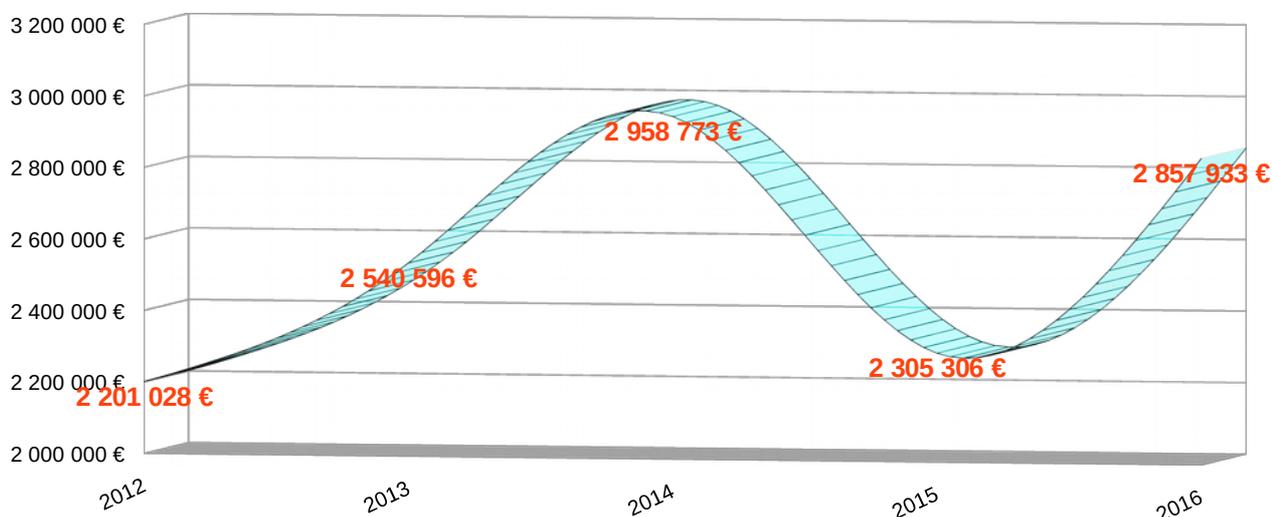


### C - Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Le taux a été fixé pour les dépenses éligibles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à **16,404 %** contre 15,761 % précédemment.

Le FCTVA représente 23,89 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt, soit un montant de 2 858 K€ (2 305 K€ en 2015).

## Évolution 2012-2016 du FCTVA



Calculé sur la base des investissements directs réalisés en 2015, il augmente de + 23,97 % par rapport au montant perçu en 2015.

	2012	2013	2014	2015	2016
Assiette	14 216 690	16 410 001	19 111 050	14 626 651	17 422 171
FCTVA	2 201 028	2 540 596	2 958 773	2 305 306	2 857 933
Evolution n / n-1	-5,39%	15,43%	16,46%	-22,09%	23,97%
Evolution 2012/2016 (Année 2015)	29,85%				

## D - Les autres recettes

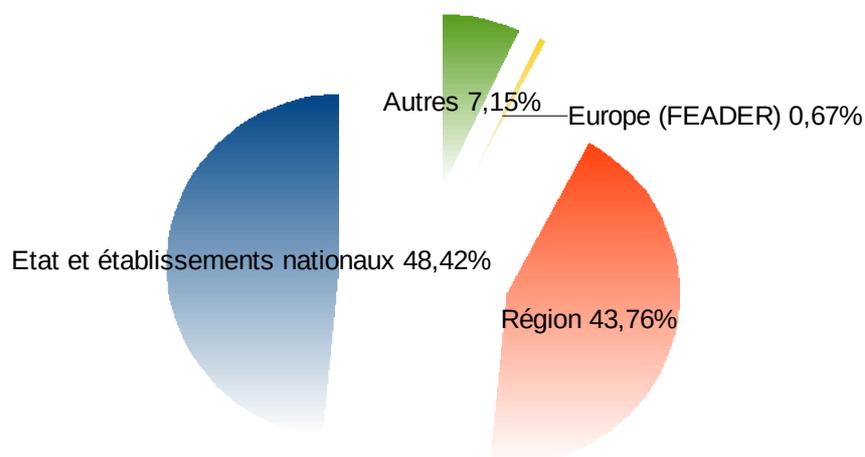
Elles s'élèvent à 3 118 K€.

Elles représentent 26,06 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt et sont équivalentes à 2015 (3 324 K€ K€).

Ces dernières intègrent notamment diverses subventions et participations émanant de l'Europe, de l'État, de la Région ainsi que d'autres établissements publics dont la répartition s'effectue de la façon suivante :

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

en euros	2012	2013	2014	2015	2016
Etat et établissements nationaux	805 226	2 541 028	638 997	463 020	1 510 086
Région	491 557	940 747	660 953	725 996	1 364 511
Autres étab. Publics locaux	136 981	328 923	225 708	65 474	0
Fonds Européens	0	0	0	2 000 000	21 000
Autres	5 522	471 037	10 803	69 335	222 886
<b>TOTAL</b>	<b>1 439 286</b>	<b>4 281 735</b>	<b>1 536 461</b>	<b>3 323 825</b>	<b>3 118 484</b>



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2016, par organismes financeurs, ces subventions d'investissement reçues se décomposent comme suit :

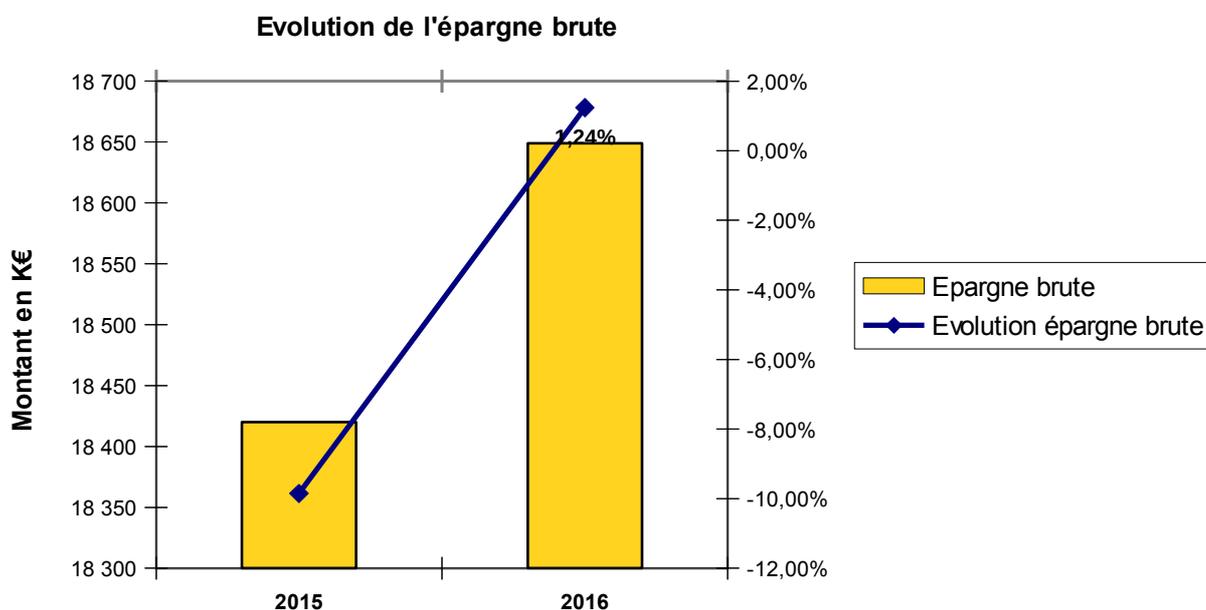
Organismes	Directions	Objet	Montants
• <b>ETAT :</b>			
	- <b>Bâtiments :</b>	Église St Flour de Pompidou :	<b>110 707,38 €</b>
	- <b>DRTB :</b>	RD 806 Mende-St Chély :	<b>1 092 480,66 €</b>
		Aide inondations :	<b>192 550,07 €</b>
	- <b>DEAE :</b>	ADEME Prévention des Déchets + Eco famille :	<b>114 348,00 €</b>
		<b>TOTAL ETAT</b>	<b>1 510 086,11 €</b>
• <b>REGION :</b>			
	- <b>Bâtiments :</b>	Église St Flour de Pompidou :	<b>28 487,75 €</b>
	- <b>DRTB :</b>	Diverses RD (901 ; 808 ; ...)	<b>1 336 023,55 €</b>
		<b>TOTAL REGION</b>	<b>1 364 511,30 €</b>
• <b>EUROPE :</b>	- <b>DTICP :</b>	FEDER =Très Haut Débit :	<b>21 000,00 €</b>
• <b>AUTRES :</b>		<b>TOTAL AUTRES (annul mandats, pénalités, ...)</b>	<b>222 886,18 €</b>
		• <b>TOTAL</b>	<b>3 118 483,59 €</b>

## E - L'autofinancement

Solde de la section de fonctionnement, **l'épargne brute** conditionne le degré de solvabilité de la collectivité : c'est un **indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.**

L'épargne brute enregistre une hausse en 2016 de 1,24 % et s'établit à 18,65 M€.

	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	114 900 681	118 051 218
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	95 443 444	98 423 833
Epargne de gestion	19 457 237	19 627 385
Intérêts de la dette	1 037 861	978 736
<b>Epargne brute</b>	<b>18 419 376</b>	<b>18 648 649</b>



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

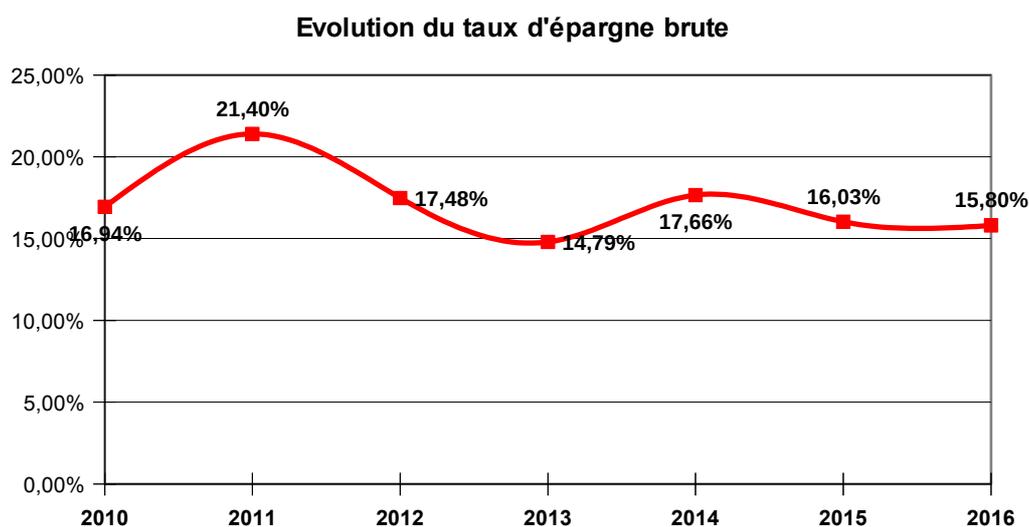
Cette évolution positive de l'épargne, après une année 2015 de régression, est due à une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement qui ont progressé à un rythme inférieur à celui des recettes de fonctionnement (+ 2 921 K€ de dépenses contre + 3 151 K€ de recettes).

L'épargne brute reste l'indicateur le plus pertinent de l'endettement de la collectivité en mettant en évidence sa capacité à se désendetter. Afin de préserver la situation financière du département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (à savoir le rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

Un taux inférieur à 12 % exposerait la collectivité à un risque de déséquilibre à court terme l'entraînant dans une spirale de surendettement.

En 2016, le taux d'épargne brute atteint 15,8 %, soit un niveau légèrement inférieur à 2015.

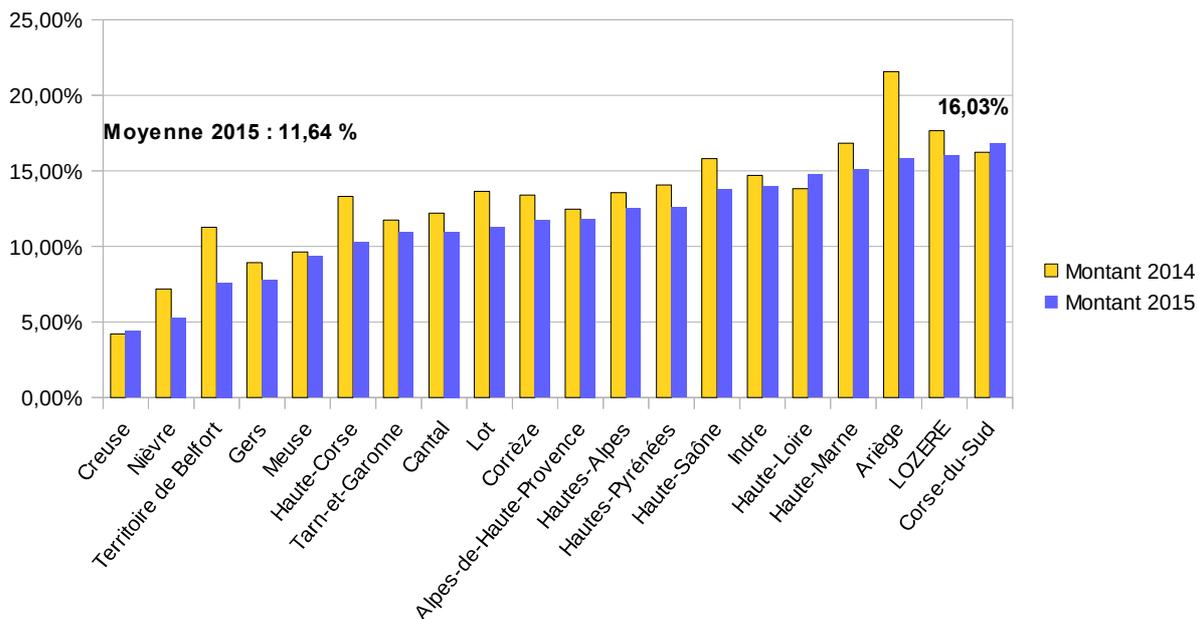
En K€	2013	2014	2015	2016
Montant de l'épargne brute	16 460	20 432	18 420	18 649
Taux d'épargne brute	14,79%	17,66%	16,03%	15,80%



# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2015 alors que le taux d'épargne brute du Conseil départemental de la Lozère se situait à 16,03 %, il était en moyenne autour de 11,64 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants).

- TAUX D'EPARGNE BRUTE -



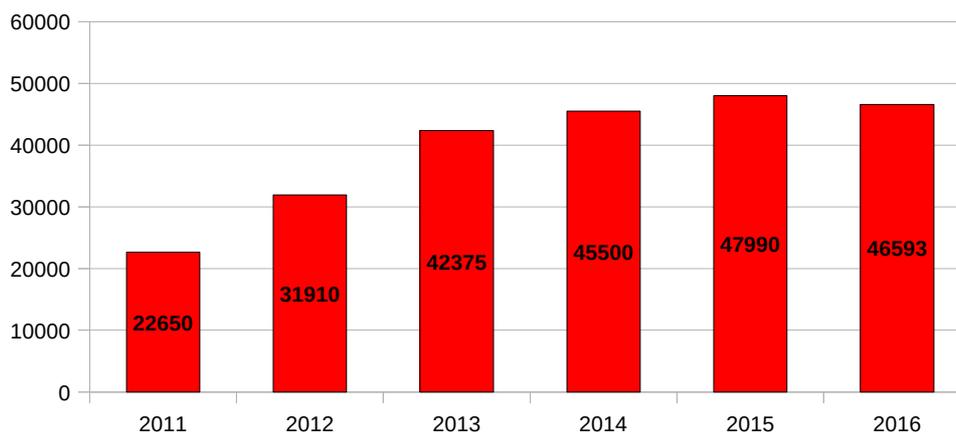
## F - L'endettement

Le ratio encours de dette sur épargne brute indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de dettes au 31/12	22 650	31 910	42 375	45 500	47 990	46 593
Épargne brute	23 956	19 599	16 460	20 432	18 420	18 649
Capacité de désendettement	0,95	1,63	2,57	2,23	2,61	2,5

**L'encours de la dette au 31/12/2016 est de 46 593 K€ pour une capacité de désendettement de 2,5 années.**

Evolution de l'encours de dette propre  
au 31/12 (en K€)



L'encours de la dette consolidée s'élève à un montant de 46 593 K€ au 31/12/2016, 61,5 % de cette dette étant à taux fixe. Par ailleurs, 1 000 K€ d'emprunts non consolidés (emprunts revolving) étaient mobilisés en fin d'année à taux variable.

En 2016, 1 000 K€ d'emprunts ont été mobilisés mais non consolidés dans le cadre d'emprunts "revolving" à taux variable pour solder la ligne de trésorerie et faire face aux besoins de financement de fin d'année.

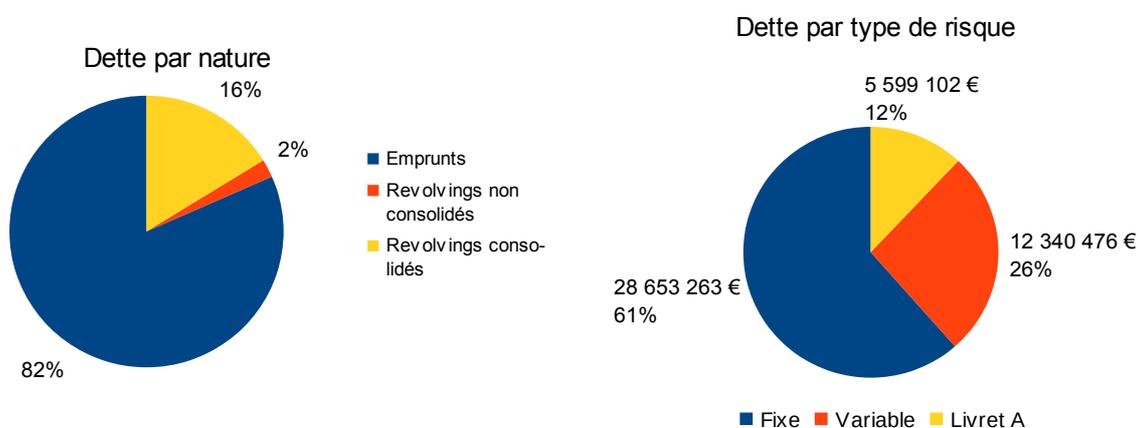
Ils feront l'objet en 2017, soit d'un remboursement, soit d'une consolidation en fonction des besoins de financement.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour information, en 2016, deux nouveaux emprunts ont été souscrits pour un montant de 5,456 M€ et serviront pour le financement des dépenses de 2017 :

- ↻ - 3 M€ auprès de la Société Générale sur une période de 12 ans à un taux de 0,95 %,
- ↻ - 2,456 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une période de 20 ans à un taux de 0 %.

L'encours total de dette au 31/12/2016 se décompose comme suit :



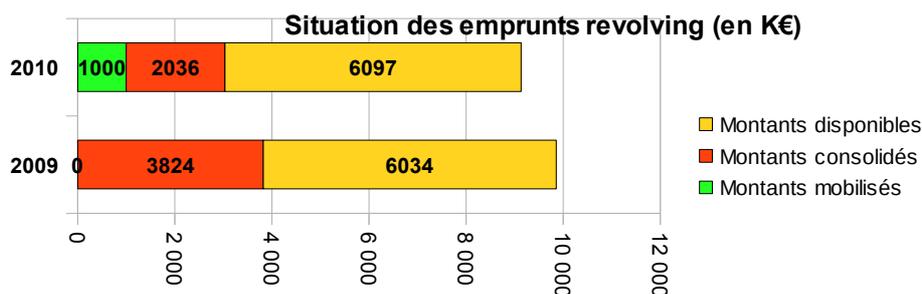
Par prêteur, l'encours de dette se répartit comme suit :

Prêteur	Capital restant dû	% de l'encours
LA BANQUE POSTALE	13 544 643 €	29,06%
CREDIT AGRICOLE	10 425 729 €	22,38%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 599 102 €	16,31%
SOCIETE GENERALE	6 312 500 €	13,55%
CAISSE D'EPARGNE	3 375 000 €	7,24%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 500 000 €	5,37%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	1 650 000 €	3,54%
DEXIA CL	1 185 867 €	2,55%
<b>total</b>	<b>46 592 841 €</b>	

La durée de vie résiduelle des emprunts est de 10 ans et 10 mois pour un taux moyen de 2,03 %.

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au 31/12/2016, le Département disposait d'une capacité de mobilisation d'emprunts de 15,131 M€ (12,131 M€ sur emprunts revolving et 3 M€ sur emprunts) permettant de couvrir les dépenses d'investissement 2016 reportées en 2017 (restes à réaliser).



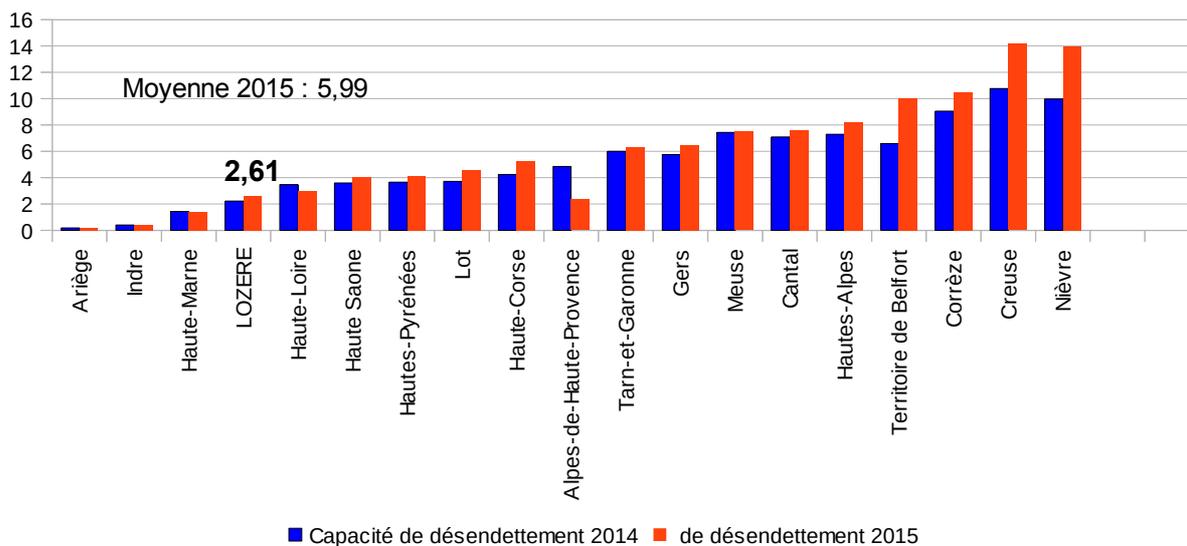
La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2015 de presque 6 années.

**Pour la Lozère la capacité de désendettement passe de 2,61 années en 2015 à 2,5 années en 2016.**

Cette amélioration de la capacité de désendettement résulte de la hausse de 1,24 % de l'épargne brute.

## Capacité de désendettement

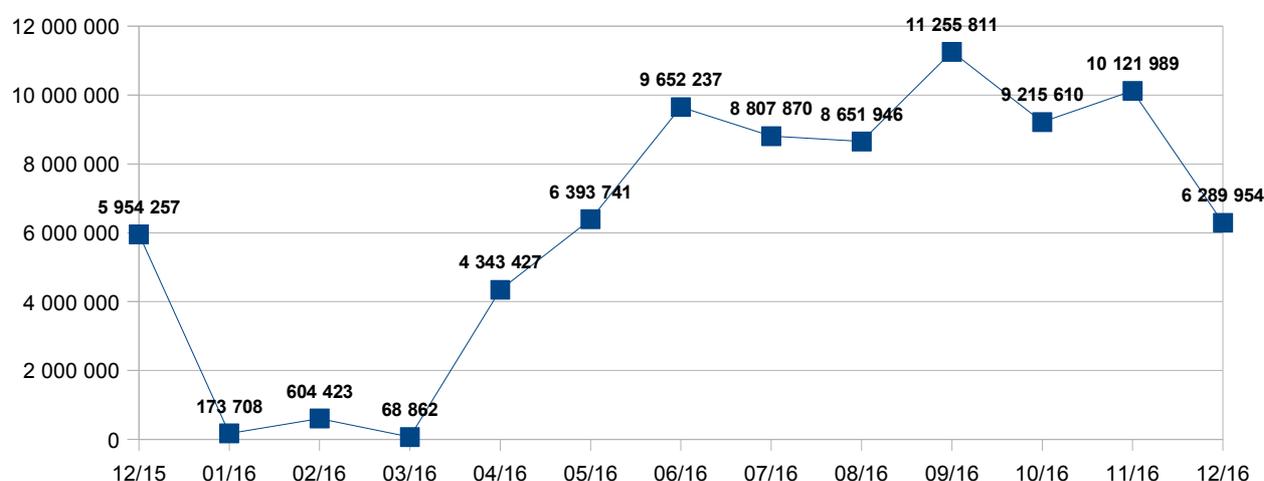
(en nombre d'années)



## LA TRÉSORERIE

### Compte au trésor :

Evolution trésorerie 2016 en euros



### Soldes compte au trésor début et fin de période:

Solde trésorerie (en K€)	2012	2013	2014	2015	2016
Solde initial	3 034	4 323	1 920	4 999	5 954
Solde final	4 323	1 920	4 999	5 954	6 290

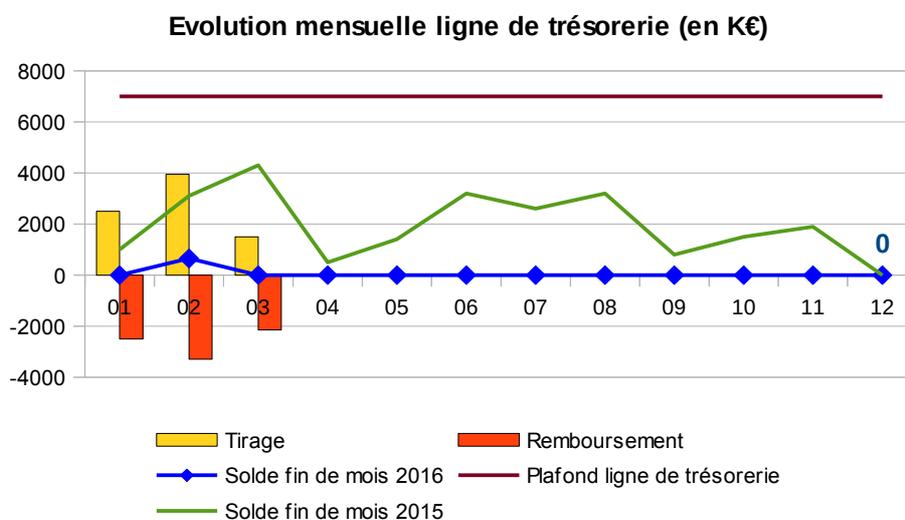
Pour financer les besoins de trésorerie à court terme et couvrir les décalages entre les encaissements de recettes et le paiement des dépenses, le Conseil départemental dispose d'une ligne de trésorerie de 7 M€, ainsi que de lignes d'emprunts revolving auprès du Crédit Agricole (cf. partie sur l'endettement, section d'investissement).

Cette ligne de trésorerie est détenue auprès d'ARKEA à hauteur de 7 M€ sur la base d'éonia + 0,80 depuis le 28 avril 2015 et sur la base euribor 3 mois + 0,54 % à compter du 28 avril 2016.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2016, la ligne de trésorerie a été très peu utilisée sur toute l'année, reflétant une situation de trésorerie confortable.

En moyenne, elle a été mobilisée à hauteur de 0,3 M€ sur 8 semaines, contre 2,8 M€ en 2015 sur 42 semaines.



La ligne de trésorerie a été totalement remboursée au 31/03/2016.

# **BUDGETS**

# **ANNEXES**

## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

### Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Investissement	75 829 €	73 903 €	102 611 €	171 410 €	57 696 €	95 491 €
Fonctionnement	1 559 149 €	1 623 687 €	1 553 256 €	1 556 422 €	1 528 068 €	1 653 485 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 634 978 €</b>	<b>1 697 590 €</b>	<b>1 655 867 €</b>	<b>1 727 832 €</b>	<b>1 585 764 €</b>	<b>1 748 976 €</b>

### *Investissement*

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 65,51 % entre 2015 et 2016, après une hausse de 66,34 % en 2015.

Les dépenses d'investissement du LDA sont directement liées aux besoins de renouvellement d'appareils techniques vieillissants dédiés aux analyses. Ces besoins sont variables d'une année sur l'autre. En 2016, il a été nécessaire d'investir dans un automate de haute technologie dédié aux analyses d'eaux, pour un montant de 51 055,86 € TTC et dans un minéralisateur pour un montant de 18 855,13 € TTC. Les autres dépenses d'investissement correspondent au remplacement courant d'appareils vieillissants ou défectueux.

### *Fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement augmentent entre 2015 et 2016 de 8,21 % (125 K€).

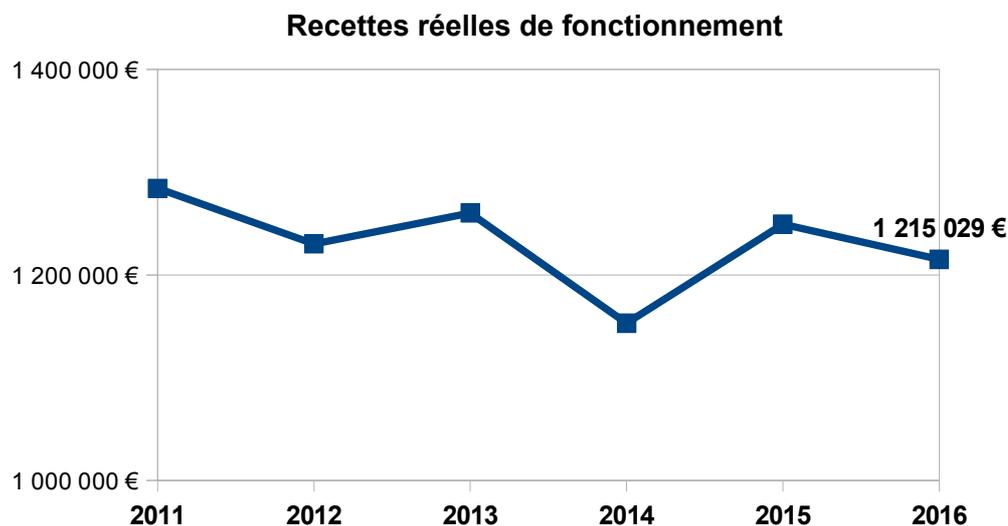
- ∞ - 68,58 % des dépenses de fonctionnement sont liées aux charges de personnel pour un montant de 1 134 K€ contre 1 024 K€ en 2015 (+ 110 K€). La hausse des rémunérations des non titulaires (+ 22,24 %) est liée à des remplacements de congés de maternité et de longue maladie, à l'adjonction d'un renfort en personnel dans le cadre du marché du contrôle sanitaire des eaux. Les rémunérations des titulaires ont progressé de 8,73 % suite au recrutement d'un cadre hautement qualifié permettant au laboratoire d'être accrédité dans le domaine de la biologie moléculaire (PCR) sans devoir investir dans de nouveaux locaux, réalisant ainsi d'importantes économies,
- ∞ - 9,64 % des dépenses de fonctionnement sont liées à l'achat de produits pharmaceutiques pour un montant stable de 159 K€,

- ∞ - les autres dépenses de fonctionnement, dépenses de moyens généraux liées aux charges de fonctionnement, sont en hausse de + 4,66 % : principalement le combustible, la maintenance et les fournitures de petit équipement.

## Évolution des recettes réelles

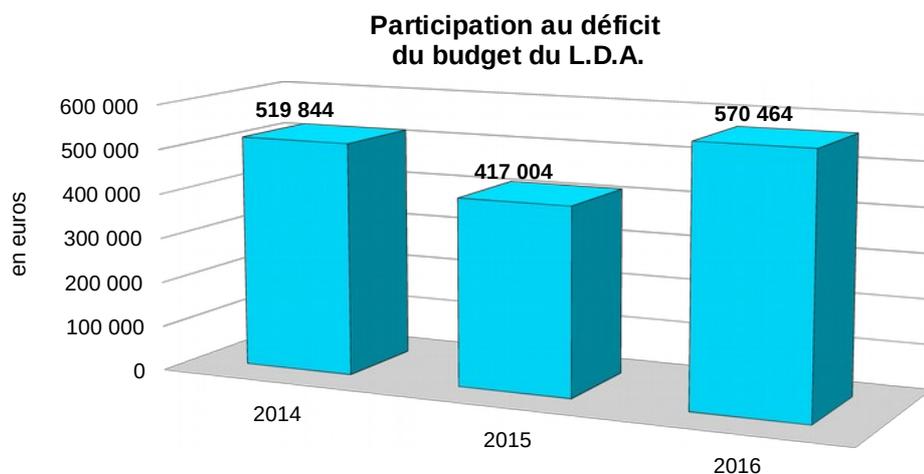
Recettes réelles	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Investissement					318 500 €	
Fonctionnement	1 284 119 €	1 230 210 €	1 260 220 €	1 153 025 €	1 249 320 €	1 215 029 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 284 119 €</b>	<b>1 230 210 €</b>	<b>1 260 220 €</b>	<b>1 153 025 €</b>	<b>1 567 820 €</b>	<b>1 215 029 €</b>

En 2016, la légère baisse des recettes de fonctionnement du LDA n'est pas significative car correspond à un décalage des facturations de fin d'année sur l'exercice suivant.



## Subvention d'équilibre :

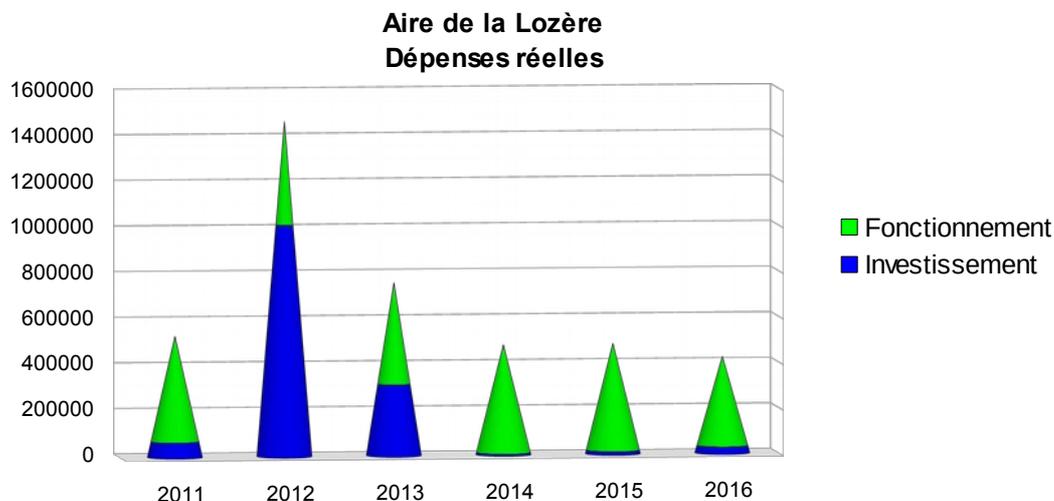
L'évolution de la participation du Département étant inversement proportionnelle à celle des recettes du laboratoire et liée à l'augmentation des dépenses, elle augmente en 2016 et représente un montant de 570 463,90 € (contre 417 004 € en 2015).



## AIRE DE LA LOZÈRE

### Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles (en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Investissement	68 911	1 015 242	313 492	9 130	15 882	32 312
Fonctionnement	463 062	455 315	445 331	473 450	468 954	391 616
<b>TOTAL</b>	<b>531 973</b>	<b>1 470 557</b>	<b>758 823</b>	<b>482 580</b>	<b>484 836</b>	<b>423 928</b>



### *Fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement diminuent en 2016 de – 16,49 %. Elles se décomposent comme suit :

- ☞ - 23,87 % des charges de fonctionnement sont liés à l'entretien des espaces extérieurs et au déneigement, soit 93 K€,
- ☞ - 20,97 % des charges de fonctionnement sont liés aux coûts de nettoyage (stables entre 2015 et 2016), soit 82 K€,

- ∞ - 19,92 % concernent la participation versée au Comité Départemental du Tourisme (78 K€ au lieu de 125 K€, soit une baisse de - 37,6%),
- ∞ - 10,95 % concernent l'eau et l'assainissement, dont le coût évolue à la baisse de - 6,09 % entre 2015 et 2016, soit 43 K€,
- ∞ - 5,14 % pour la participation au traitement des eaux usées (hausse de 83%), soit 20 K€,
- ∞ - 4,95 % pour la redevance domaniale d'occupation de service public versée à l'État (19 K€),
- ∞ - 3,84 % pour l'entretien et les réparations du bâtiment, soit 15 K€.

## Investissement

Les dépenses d'investissement en 2016 représentent un montant de 32 312 € (contre 15 882 € en 2015).

Cette hausse des dépenses d'investissement s'explique principalement par la réalisation de la gestion technique centralisée, mais aussi par la remise en état des éclairages publics extérieurs et des travaux d'entretien extérieur.

## Évolution des recettes réelles d'exploitation

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes réelles en €	246 132 €	342 524 €	273 637 €	494 627 €	290 708 €	262 106 €

Les recettes réelles concernent les redevances perçues dans le cadre des délégations de services publics ainsi que la part des charges communes assumée par le Conseil départemental et refacturée aux délégataires (cafétéria, boutique des produits locaux et maison du tourisme).

Elles se décomposent comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Redevance cafétéria (6 % du CA n-1)	131 834 €	138 880 €	112 767 €	118 452 €	116 006 €	119 170 €
Redevance boutique produits locaux (3 % du CA n-1)	11 808 €	13 314 €	12 112 €	12 799 €	16 557 €	16 565 €
Loyer maison du tourisme	12 659 €	12 659 €	12 659 €	12 617 €	12 617 €	12 617 €
Autres (remboursement charges communes, produits exceptionnels)	89 832 €	177 671 €	136 099 €	350 759 €	145 528 €	113 754 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>246 132 €</b>	<b>342 524 €</b>	<b>273 637 €</b>	<b>494 627 €</b>	<b>290 708 €</b>	<b>262 106 €</b>

Le montant correspondant aux charges communes 2015 remboursées par les sous-concessionnaires en 2016 (113 754 €), est en baisse de 11,13 % en raison d'une diminution des dépenses d'eau, de gaz et de nettoyage. Une hausse importante avait été constatée en 2012 s'expliquant principalement par l'agrandissement des sanitaires (plus de WC à nettoyer, plus d'eau utilisée et pression des chasses d'eau augmentée, plus de fréquence de passages pour le nettoyage).

La participation à l'entretien aux espaces verts et au déneigement reste stable à 33 763 €, celle-ci étant révisable annuellement selon une indexation de l'indice de l'évolution des salaires de la Fonction Publique.

En 2014, un produit exceptionnel de 180 105 € avait été perçu. Il correspondait à une récupération de TVA, suite à l'assujettissement à la TVA des dépenses et des recettes, portant sur les années 2011 à 2013.

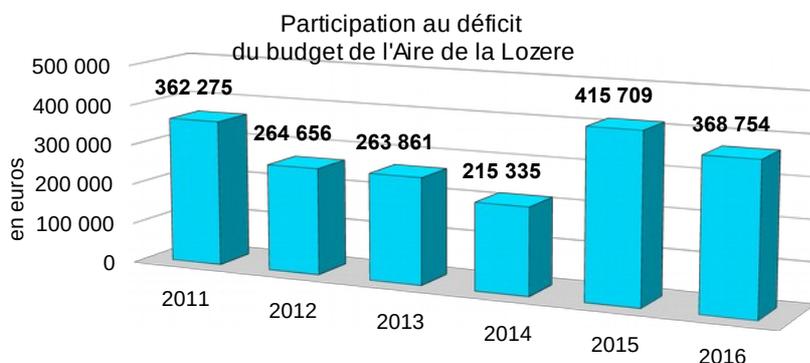
En 2016, les redevances de la cafétéria et de la Boutique des produits locaux (135 734 €) ont progressé de 2,39 %, étant précisé que le calcul de ces dernières est basé sur les chiffres d'affaires de l'année n-1 qui évoluent de la manière suivante :

C.A. HT	2012	évolution	2013	évolution	2014	évolution	2015	évolution
Cafétéria	<b>1 879 448 €</b>	-18,80%	<b>1 974 202 €</b>	5,04%	<b>1 933 430 €</b>	-2,07%	<b>1 986 165 €</b>	2,72%
Boutique produits locaux	<b>403 751 €</b>	-9,02%	<b>426 641 €</b>	5,67%	<b>551 891 €</b>	29,36%	<b>552 161 €</b>	0,05%

Après avoir subi une nette diminution en 2012 en raison de l'implantation d'installations concurrentielles à proximité de l'Aire, le chiffre d'affaires 2015 de la cafétéria s'était légèrement redressé (+ 2,72 %), mais sans atteindre le niveau de 2011 (2 314 664 €).

A noter le changement de sous-concessionnaire (Lozère Authentique) pour la boutique des produits depuis le 1er juillet 2013 qui avait redynamisé le chiffre d'affaires (+ 29,36 %). Celui-ci s'est stabilisé en 2015.

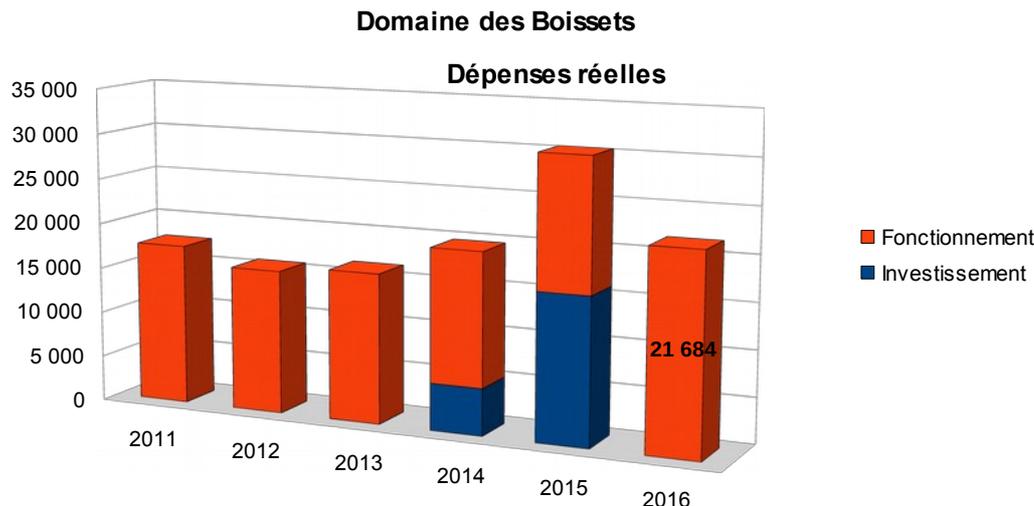
La participation du Conseil départemental au déficit du budget de l'Aire de la Lozère, en raison d'une baisse des dépenses plus importante que la diminution des recettes, évolue de la manière suivante :



## DOMAINE DES BOISSETS

### Évolution des dépenses réelles :

en euros	2011	2012	2013	2014	2015	2015
Investissement	0 €	0 €	0 €	5 123 €	16 003 €	0 €
Fonctionnement	17 630 €	15 733 €	16 398 €	14 583 €	14 414 €	21 684 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 630 €</b>	<b>15 733 €</b>	<b>16 398 €</b>	<b>19 706 €</b>	<b>30 417 €</b>	<b>21 684 €</b>



Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 48,69 % en raison du paiement de la taxe foncière 2015 sur l'exercice 2016 (7 006 €). Le montant de cette taxe facturée et payée en 2015 étant erroné, il a fallu procéder à un nouveau paiement de 7 006 €. En contrepartie, une recette de 5 838 € est constatée sur l'exercice 2016 (voir partie recettes).

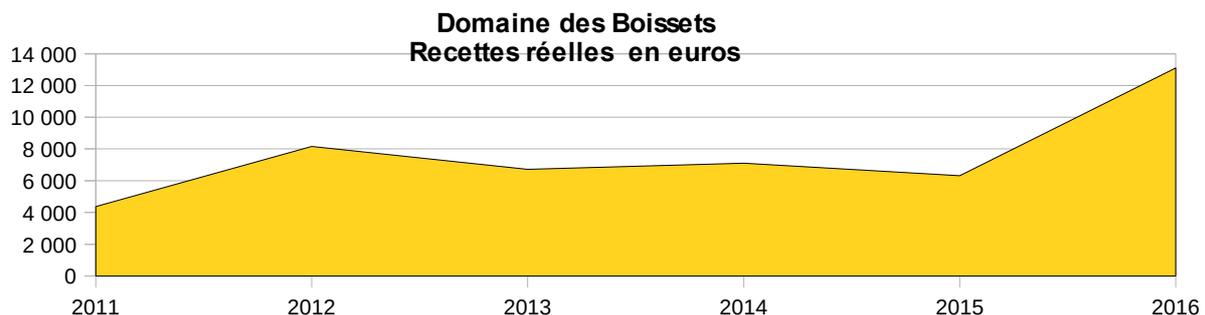
Hormis cette régularisation, les dépenses de fonctionnement 2016 s'établiraient à 14 678 €.

Des dépenses pour la vérification des extincteurs et le nettoyage du domaine sont venues se grever en 2016 pour 900 € et une remise gracieuse de 717 € sur le loyer d'utilisation du four à pain 2015 a été accordée.

Les autres dépenses sont stables ou en légères baisses et correspondent aux coûts d'électricité, d'eau et assainissement, de taxe foncière, d'entretien et maintenance des bâtiments.

## Évolution des recettes réelles d'exploitation

en euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes réelles	4 378 €	8 160 €	6 709 €	7 100 €	6 310 €	13 096 €

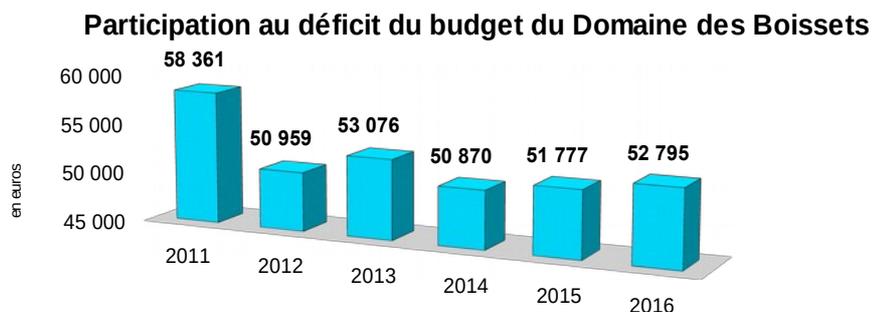


Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 107 % en raison d'une recette de 5 838 € correspondant à l'annulation d'un mandat concernant la taxe foncière 2015 dont le calcul était erroné. Ce montant figure en recette et en dépense.

Les seules recettes perçues par le Département (7 258 €) correspondent à :

- 🌿 - la redevance d'affermage versée par Monsieur PARADAN (3 523 €),
- 🌿 - à l'indemnité d'occupation du domaine public versée pour l'utilisation à l'année du four à pain (2 100 €, dont 420 € correspondant au loyer du 4<sup>e</sup> trimestre 2015).
- 🌿 - au remboursement des charges d'eau et d'électricité par Madame SEMON, utilisatrice du four à pain (1 530 €, dont 450 € de régularisation de charges 2015),
- 🌿 - un dégrèvement de 105 € sur la taxe foncière 2015.

Le montant de la participation du Conseil départemental au déficit du budget du domaine des Boissets s'établit en 2016 à 52 795 € contre 51 777 € en 2015 soit une hausse de 1,97 %, qui s'explique par une progression des dépenses plus élevée que celle des recettes.



## RÉSULTATS D'ACTIVITÉ DES BUDGETS ANNEXES (EN RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES)

Les résultats d'activité (hors subventions d'équilibre) des budgets annexes évoluent de la manière suivante :

en euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016
LDA	-391 018	-467 381	-387 161	-574 807	-336 444	-533 947
Aire de la Lozère	-285 841	-1 128 033	-101 671	12 047	-194 128	-147 474
Domaine des Boissets	-13 252	-7 573	-9 689	-12 606	-24 106	-8 588
<b>TOTAL</b>	<b>-690 111</b>	<b>-1 602 987</b>	<b>-498 521</b>	<b>-575 366</b>	<b>-554 678</b>	<b>-690 009</b>

A noter que le résultat d'activité de l'Aire de la Lozère est positif en 2014 en raison d'une récupération de TVA sur les années 2011 à 2013. Sans ce remboursement, on enregistrerait un déficit de 168 058 €.

Les déficits sont pris en charge par le budget principal dans les dépenses de fonctionnement.

